



POUR UN NOUVEAU PARC

Biosphère, Ecotourisme et Agriculture durable : Queyras, Haute montagne exemplaire

Charte 2010-2022

27 juillet 2009
Charte approuvée par décret
ministériel du 2 juin 2010

Comment ce document a-t-il été élaboré ?

Après une phase de bilan de la précédente charte et une phase de concertation auprès des collectivités, habitants, forces vives entre 2005 et 2008, une première version de la charte 2009-2021 a été proposée aux acteurs et soumise à l'avis de l'Etat, du Conseil national de protection de la nature (CNP) et de la Fédération Nationale des Parcs naturels régionaux (PNR). Il est apparu à tous, et d'abord à eux-mêmes, que les habitants du Queyras pouvaient être plus exigeants et ambitieux pour leur territoire.

Les Queyrassins remercient les observateurs extérieurs qui les ont aidés à mesurer l'intérêt de cette exigence dans le monde d'aujourd'hui.

Le Queyras doit changer de cap et prendre de nouvelles et fortes orientations. Au risque de disparaître dans les inondations ou la banalisation...

Une nouvelle concertation a donc été engagée en Septembre-Octobre-Novembre 2008 auprès des communes, communautés de communes, élus.

Un nouveau projet de charte a été rédigé, résultat du travail effectué depuis 4 ans, enrichi de la dernière vague de concertation ainsi que des résultats de l'étude de positionnement que le Queyras a engagée dès juillet 2008, laquelle complète parfaitement le diagnostic et alimente à juste titre la prospective du territoire.

L'ensemble de ce travail a été réalisé avec l'assistance de l'agence INDDIGO (conception, rédaction et mise en forme).

Ce projet a été soumis à l'enquête publique du 11 mai au 11 juin 2009.

Il a reçu un avis favorable du Commissaire enquêteur à la présentation à signature de la nouvelle charte 2010-2022 du Parc naturel régional du Queyras.

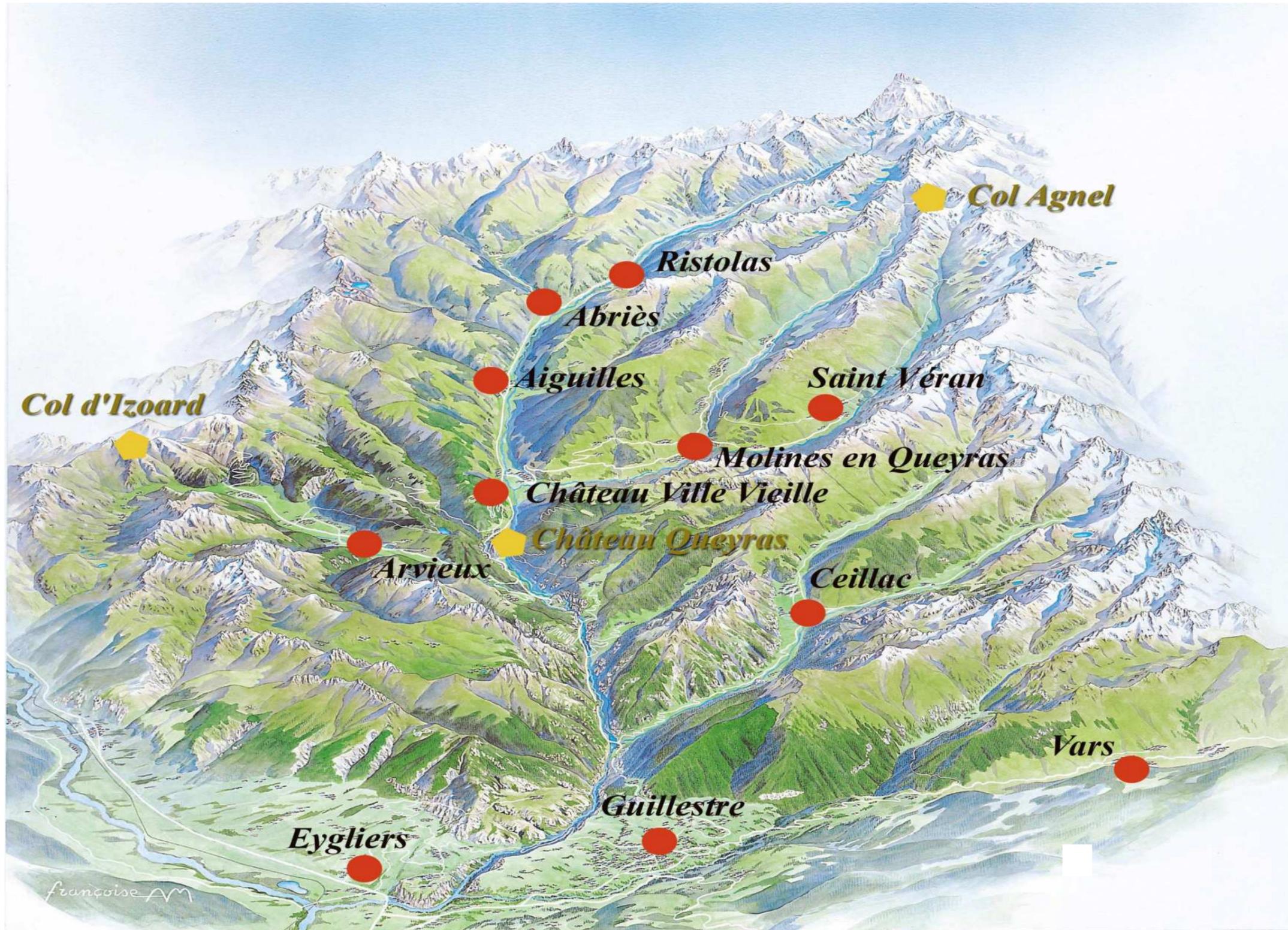
Toutefois le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du PNR, dans sa séance du 27 juillet 2009, a souhaité apporter des ajustements et précisions pour tenir compte des remarques relevées par le Commissaire enquêteur dans son rapport.

Comment lire ce document ?

Ce document comporte les 3 types d'information qui composent la Charte de Parc :

- 1- **Les articles fondamentaux de la charte**
- 2- **Les mesures et actions que les acteurs du territoire s'obligent à mettre en œuvre**
- 3- **Des cartes** qui correspondent à une transcription des points de la Charte en « **Plan de Parc** » et repris sur une carte générale AO annexée au présent document.

Par ailleurs, **des encadrés en marge à gauche** présentent l'histoire contée de jeunes Queyrassins qui viennent à la rencontre de leur Parc. Cette charte est écrite pour les jeunes générations. Ce conte évoque des réalités du Queyras et ce que des jeunes pourraient en dire. Il n'a pas d'autre finalité que de permettre une appropriation plus facile d'un texte toujours trop et par définition technocratique.



Le territoire du Parc naturel régional du Queyras



POUR UN NOUVEAU PARC

Révision de la Charte de Parc 2010-2022

Dans le cadre du renouvellement du classement de la charte de parc naturel régional du Queyras, des **études préalables** ont été produites pour servir la réflexion stratégique d'élaboration de la nouvelle charte. Elles ont été élaborées en mobilisant les acteurs locaux dans le cadre d'une concertation territoriale conduite entre 2005 et 2008 :

- Bilan de la charte 1997-2007
- Diagnostic du territoire (Etudes socio-économique, socio-culturelle, socio-démographique, faunistique, floristique...)
- Synthèse des Ateliers de concertation,
- Bilans des Commissions thématiques
- Compte-rendus des réunions communales

SOMMAIRE DU PRESENT DOCUMENT soumis au vote des signataires de la charte

La charte est composée de :

Un rapport déterminant les orientations de protection, de mise en valeur et de développement pour le territoire.

Ce rapport est composé d'une série de 20 ARTICLES (encadrés fins en rouge) constituant les engagements fondamentaux des membres signataires de la charte et de l'Etat, et correspondant au PROJET DE TERRITOIRE 2010-2022.

Le « Nous » employé dans ces articles désigne l'ensemble des signataires de la charte

Il comporte 10 orientations principales donnant lieu à un programme correspondant de MESURES mises en œuvre sur le territoire (encadrés large en vert). Ce programme de MESURES, non exhaustif, exprime en détail les engagements des membres. Dans un souci de transparence et de coopération, certaines actions sont formalisées car elles font partie du Projet de Territoire, même si elles ne sont pas mises en œuvre par le Syndicat Mixte lui-même mais par un de ces membres ou partenaires. Pour chaque mesure, il est noté le « pilote » (chef de file ou maître d'ouvrage) de l'action. Il ne mettra pas en œuvre l'action tout seul, mais il est responsable de son engagement et de sa coordination.

Un plan de Parc précisant le périmètre sur lequel sont délimitées les zones où s'appliquent les orientations et mesures définies dans le rapport. La légende respecte le sommaire du rapport pour faciliter la lecture prospective.

Des annexes obligatoires (art R333-3 code de l'environnement) à savoir la liste des communes figurant dans le périmètre d'étude, la liste des communes et EPCI à fiscalité propre approuvant la charte, les statuts modifiés du Syndicat mixte de gestion du PNR et l'emblème du Parc.

Des documents accompagnant la charte. Ils concernent l'organisation intercommunale sur le territoire, la traduction des sigles utilisés, l'organigramme pressenti, la convention type avec les communes associées, le programme prioritaire prévisionnel d'actions des 3 premières années, le projet de budget de fonctionnement correspondant et les conclusions du rapport d'enquête publique.

A- Nous sommes les gardiens de notre territoire	4
B- Les orientations du PNR du Queyras	6
B1- Un nouveau Parc, pour une nouvelle vie	6
B2- Entretenir la vie, la biodiversité et nos paysages	8
B3- L'eau en haute montagne, protéger la vie	12
B4- Une agriculture de haute montagne exemplaire, biologique, naturelle : produire les aliments de la vie	16
B5- La forêt, le bois, source d'énergie et de vie	20
B6- Faire du Queyras un territoire d'éco tourisme exemplaire : offrir vraiment de la vie, du temps et de la nature aux visiteurs	22
B7- Diversifier nos activités, animer la vie de nos villages	26
B8- Préparer la vie de demain, maîtriser notre urbanisme	28
B9- Solidarités internes et solidarités externes : la vie ensemble et la vie des autres	32
B10- Respirer la vie ! Engager le Plan Climat le plus haut de France et d'Europe	34
C- Plan de parc (documents graphiques en A0)	36
D- Le fonctionnement du PNR, la gouvernance et l'évaluation	37
E- Annexes obligatoires	40
E 1 Listes des communes du périmètre	40
E 2 Liste des communes et EPCI à fiscalité propre	41
E 3 les statuts modifiés du Syndicat mixte de gestion du PNR	42
E 4 L'emblème du Parc	43
F- Documents accompagnant la charte (tirés à part)	44
F 1 Etat de l'organisation intercommunale	
F 2 Liste des sigles	
F 3 Organigramme	
F 4 Convention type avec les communes associées	
F 5 Programme prioritaire prévisionnel d'actions sur 3 ans	
F 6 Budget prévisionnel de fonctionnement sur 3 ans	
F 7 Conclusions du rapport d'enquête publique	



Conte

Aline, Batiste, Cigalou, Victor et Marlaguette

On dit toujours « le Parc », mais le Parc c'est quoi ? Nous avons voulu comprendre. Nous sommes allés à la bibliothèque et à la Maison du Parc à Arvieux. Le nouveau Président du Parc nous a dit : « un Parc, c'est un territoire, une charte et une institution... mais surtout, le Parc, c'est nous ! ». Il est marrant, lui : nous, on n'a pas tout compris ! On a cherché tout l'été et voici ce qu'on a trouvé.

Le Parc naturel régional du Queyras, c'est :

- Un territoire : on le choisit ensemble. Pour le Queyras, ce sont ses huit villages, et une partie attenante non habitée des communes de Guillestre, Eyglies et Vars. Des territoires voisins peuvent être associés... parce que la nature et les activités humaines ne s'arrêtent pas sur une ligne de crête ou sur le fil d'une frontière ! Cela nous semblait normal....

- Une Charte : elle définit un Projet de Territoire, ce que nous voulons faire ensemble. Un projet de territoire, ce sont nos propres objectifs ! La Charte donne également les règles du jeu que tous les signataires se donnent à eux-mêmes. Qui la signe ? Les 11 communes adhérentes, les communautés de communes du Queyras et du Guillestrois, la Région Paca, le Département, l'Etat.

- Une Institution : c'est le syndicat mixte. C'est comme une grande communauté qui regroupe, tous les membres. Ce syndicat est chargé de faire fonctionner la Charte, de veiller au respect des engagements de tous. En fait, le syndicat, c'est une cellule « d'autocontrôle » ! Ce syndicat compte aussi une équipe technique (l'équipe du Parc), placée sous le contrôle des élus.

Voilà le résultat de tout un été d'interrogations et de questions. Une histoire entre nous. Mais maintenant, on sait, on a compris et on est décidé.. La voilà notre histoire, par petits bouts...

A- Nous sommes les gardiens de notre territoire

Le PNR du Queyras a 30 ans. Il est né de la volonté des hommes de préserver leur territoire. Car ils avaient compris que leur principale richesse était là. Préserver la vie, c'est préserver les hommes et préserver les ressources dont ils auront besoin, de génération en génération. On ne peut plus dire « ce qui nous importe c'est aujourd'hui, ce qu'il adviendra demain n'est pas notre problème ». Demain ce sont nos enfants et d'autres qui vivront ici.

Si vivre et travailler au pays a eu du sens hier et aujourd'hui, il doit en avoir demain. C'est aux habitants de ce territoire d'en conduire le destin.

La Charte, projet de territoire : ce que nous voulons ensemble

Art 1 - Réunis au sein du Parc naturel régional du Queyras, Nous, signataires de la Charte, dans le cadre de nos compétences légales respectives, nous nous donnons, avec l'aval de l'Etat, les objectifs suivants :

- 1) La préservation de la vie** : notre territoire de haute montagne s'organise pour préserver la vie des hommes, améliorer le bien être et le développement humain autant que préserver les ressources naturelles et les paysages. Les hommes et la nature sont liés.
- 2) La préservation et la valorisation des patrimoines naturel et culturel** : nous voulons entretenir la richesse des patrimoines du Queyras car elle appartient à l'humanité que nous représentons localement. Nous mettons donc en œuvre, en tant que « gardiens du territoire », les politiques de gestion, de protection et de valorisation de ces patrimoines qui garantissent leur pérennité.
- 3) Une action économique et sociale dans un environnement de qualité** : notre Parc portera une politique de développement dynamique. Il est l'instrument politique le plus important, au service de notre territoire, des élus et des collectivités de notre territoire, qui permet de concilier le développement économique, le développement social et la qualité environnementale. Il se fixe la mission de promouvoir le territoire et ses productions, de consolider l'économie locale, d'amplifier son animation sociale et culturelle. Nous voulons créer les conditions favorables à l'émergence de nouvelles activités de production, de services, d'activités commerciales, au travers d'entreprises, de projets et d'actions portées localement et profitant aux habitants. Ces nouvelles activités privilégient la permanence plutôt que la saisonnalité, la diversification plutôt que la « mono-culture touristique », la pérennité plutôt que l'éphémère. Elles sont respectueuses des équilibres du territoire.
- 4) L'innovation, l'expérimentation** : ensemble, il est plus facile d'expérimenter et d'innover, de s'obliger mutuellement à modifier nos pratiques. Le Parc est un espace et un moyen pour mettre en œuvre ces expérimentations, puis les diffuser au sein des partenaires locaux comme auprès des acteurs extérieurs au territoire. C'est parce qu'elle sera partagée, diffusée, accessible à d'autres communautés que l'excellence de notre territoire sera vraiment reconnue. L'ouverture vers l'extérieur, notamment vers l'Italie, est un atout supplémentaire pour notre Parc, favorisant les indispensables échanges qui stimulent l'innovation.
- 5) La sensibilisation et l'éducation du public** : notre Parc se donne pour mission de sensibiliser sans relâche ses habitants et ses visiteurs à l'environnement et au territoire. Par des actions d'éducation, il doit permettre aux résidents, aux scolaires, aux touristes de mieux connaître le Queyras et d'agir individuellement et collectivement pour y préserver la vie.
- 6) Une mission d'aménagement de l'espace** : une coordination entre collectivités, partenaires et forces vives est nécessaire. Notre Parc a pour mission de contribuer à la définition des projets d'aménagement et d'assurer la cohérence des actions publiques sur le territoire.

Un Agenda 21 Local

En s'engageant dans cette charte, le territoire s'engage dans un Agenda 21 local : cette charte définit en effet ce qu'il convient de faire pour respecter les principes du développement durable : pilier économique, pilier social, pilier environnemental

Une gestion écoresponsable

Au travers de cette charte, le Syndicat Mixte et ses partenaires locaux s'engagent aussi à promouvoir l'écoresponsabilité dans leur propre gestion.

Un appui aux membres du Parc et une démultiplication

Enfin, le Syndicat Mixte expose les moyens qu'il se donne pour aider les collectivités territoriales à être plus performantes dans les objectifs de développement durable qu'elles se donnent.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, les membres du Parc, signataires de la Charte ont choisi 10 thématiques prioritaires :

1. Un nouveau Parc, pour une nouvelle vie
2. Entretien la vie, la biodiversité et nos paysages
3. L'eau en haute montagne, protéger la vie
4. Une agriculture de haute montagne exemplaire, biologique, naturelle : produire les aliments de la vie
5. La forêt, le bois, source d'énergie et de vie
6. Faire du Queyras un territoire français d'éco tourisme : offrir vraiment de la vie, du temps et de la nature aux visiteurs
7. Diversifier nos activités, animer la vie de nos villages
8. Préparer la vie de demain, maîtriser notre urbanisme,
9. Solidarités internes et solidarités externes : la vie ensemble et la vie des autres
10. Respirer la vie ! Engager le Plan Climat le plus haut de France et d'Europe

Art 2 - Les limites du Parc

Le périmètre du PNR Queyras inclut la totalité des communes d'Abriès, Aiguilles, Arvieux, Ceillac, Château Ville Vieille, Molines, Ristolas, Saint Véran et la partie attenante quasiment non habitée des communes de Guillestre, Eygliers et Vars. Toutes ces communes, à l'exception de Vars sont signataires de la Charte en tant que communes adhérentes au Parc.

Art 3 - Les engagements des membres du PNR, signataires de la Charte

Nous nous engageons à contribuer activement à la mise en œuvre du projet contenu dans la Charte pour les 12 prochaines années ci après décrit. Nos actions et politiques visent à atteindre les objectifs de cette charte et de cette stratégie commune.

Nous souscrivons activement aux 5 engagements transversaux suivants :

- Créer et animer des lieux d'échanges et de travail propices à l'expression des acteurs locaux dans le Parc, et à encourager toutes les synergies de ces lieux pour faciliter la mise en cohérence des politiques territoriales à l'échelle du Parc.
- Concevoir et réaliser nos projets conformément aux objectifs de la Charte, en inscrivant leur réflexion à l'échelle du bassin versant du Guil et en transcendant les limites administratives.
- Améliorer le niveau de connaissance et de gestion des patrimoines légués pour en assurer la conservation, la valorisation et la transmission plus dynamiques.
- Prendre en compte l'environnement naturel et culturel dans toutes les formes d'activités humaines, évaluer la qualité de nos projets en fonction des conséquences que ces derniers peuvent générer à long terme.
- Informer de nos actions les habitants et les acteurs et en mesurer les effets sur le territoire pour un ajustement en continu.

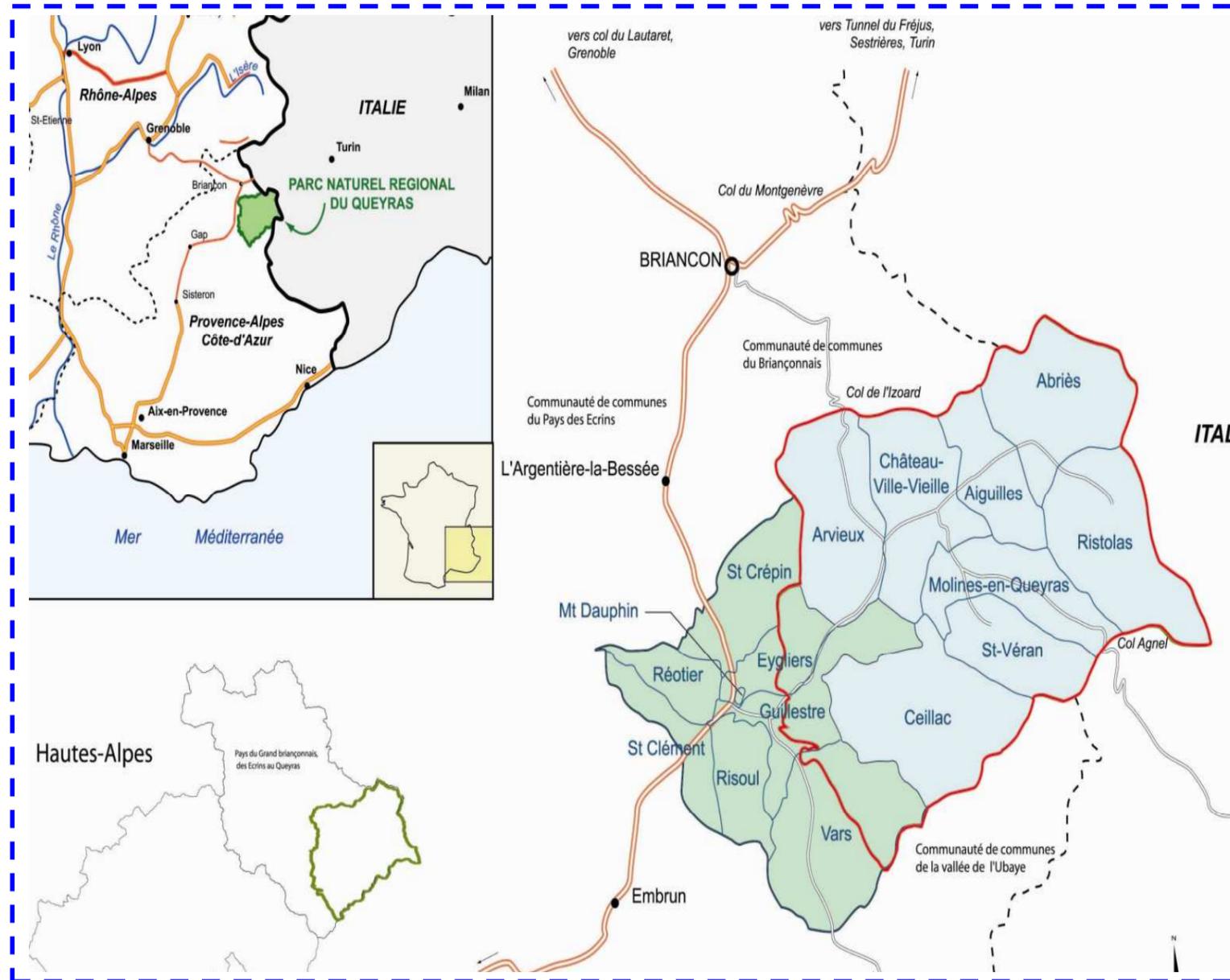
L'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Hautes Alpes s'engagent à soutenir les orientations et objectifs contenus dans cette Charte. Ils reconnaissent à ce territoire de Parc déjà classé espace remarquable une double vocation de territoire d'expérimentation et d'exemplarité.

Ainsi le territoire du Parc est pris en compte par l'Etat, la Région et le Département pour la mise en œuvre expérimentale de leurs politiques ou de celles de l'Europe en matière de protection, d'aménagement du territoire et de développement. Il est considéré comme un lieu privilégié pour la mise en œuvre coordonnée des politiques publiques. L'Etat, la Région et le Département s'efforcent d'obtenir des résultats quantitatifs et qualitatifs par la cohérence des politiques et des programmes qu'ils y conduisent ou qu'ils y soutiennent, notamment dans le cadre du « contrat de parc » déclinant leurs engagements respectifs et les opérations structurantes pour la durée du contrat.

Garant de la marque parc naturel régional et partenaire du Syndicat mixte de gestion du PNR, l'Etat veille et participe au respect et à la mise en œuvre de la charte.

Le ministère de la Défense s'engage à prendre en compte, autant que possible, les dispositions de la charte. Ces dispositions ne peuvent toutefois conduire à remettre en cause, sur les emprises placées sous sa responsabilité, une activité, le fonctionnement d'une installation ou un projet de travaux ou d'aménagements répondant à un impératif de défense nationale et plus généralement à l'exécution de la politique militaire telle qu'elle est définie à l'article L.1142-1 du code de la défense.

Périmètre d'étude du Parc, situation géographique et carte administrative.



Art 4 - Les communes associées

Peuvent prétendre à cette qualité les communes, limitrophes du territoire du Parc, avec lesquelles les communes du Parc partagent des actions communes.

Elles signent des conventions de partenariat avec le Parc. Ces conventions respectent pleinement les objectifs, moyens et règles définis par la présente charte. Ces conventions peuvent être sectorielles ou multi-sectorielles, temporelles ou pérennes sans pouvoir excéder la période de validité de la charte.

Ces conventions définissent au cas par cas les modalités du partenariat notamment matérielles et financières.



POUR UN
NOUVEAU
PARC

Révision de la
Charte de Parc
2010-2022

Conte

12 Juin 2008 2h du matin

Moi, c'est Marlaguette 8 ans.

Je suis réveillée par un grand chambardement dans la maison, cette nuit, à 2 heures du matin, en entendant mes parents sortir. Dehors il pleut, depuis 2 jours, des gros orages qui ont chargé le Guil.

Mes parents sont affolés, ont mis leurs bottes. Cela fait 40 fois qu'ils sortent, pour surveiller le niveau de l'eau qui monte. Le torrent est noir, noir de terre et de blocs arrachés à la montagne. Le torrent gronde, il cogne dans le roulis des pierres charriées. La force naturelle est indomptable. Elle me fait peur parfois. L'eau est la plus forte, elle charrie les montagnes, elle les déménage...

Je vois les habitants du hameau, regroupés sous le lampadaire : ils se font petits, parlent à mi voix, se demandent quand cela va s'arrêter, imaginent peut être ce qu'ils peuvent encore tenter de faire : appeler une pelle mécanique supplémentaire pour aider celle qui travaille depuis 45 heures ? Elle ne se risquerait pas plus dans le lit de la rivière que la première, qui semble d'ici un vrai fétu de paille face au serpent noir....

2000, une inondation trentenaire a cassé le pont, arraché les arbres, laissé des monceaux de pierres, recouvert des prairies, changé le paysage. 2004, encore, puis 2006 et aujourd'hui, un déluge à nouveau. J'ai peur. Mon pays pourrait un jour être balayé, nos maisons sont solides mais ce n'est rien face à l'énergie cumulée de la pente, de l'eau, de la montagne. Ce pays fait peur, comment la vie a-t-elle fait pour venir se nicher là ?

3 heures du matin. De la fenêtre de ma chambre, sous la fuste de mon chalet en bois, je regarde mon hameau, mes parents et mes voisins. C'est facile de les reconnaître, même sous la pluie, même la nuit, tant ici, on se croise et on se connaît... même si on ne se dit pas toujours bonjour... Je vois même Augustin et sa femme Paula, qui habitent tout en haut du village depuis qu'ils ont déménagé de Bretagne pour s'installer ici. Ils ne craignent rien pour leur maison mais ils sont venus. Pour être avec les autres. Avec un thermos de café. Cela leur ressemble bien ! Eux, ils ont toujours un sourire ou une petite question quand je les croise au village ou en rentrant de l'école. Je les aime bien.

B1- Un nouveau Parc, pour une nouvelle vie

30 ans de Parc, 30 ans de vie commune. Des habitudes nouées et déployées de part et d'autre, des incompréhensions fortes... Et pourtant, toujours, la volonté exprimée par les habitants, les forces vives, les conseils municipaux et communautaires, de rendre le territoire excellent, la volonté de travailler ensemble. Redonner du sens à l'action collective, fédérer : cela impose de mieux communiquer et d'obtenir l'adhésion du plus grand nombre.

La Charte, projet de territoire : ce que nous voulons ensemble

Art 5 – Nous voulons, avec l'aide de l'Etat, favoriser la participation des habitants et œuvrer pour augmenter la capacité à travailler ensemble.

Le Parc n'a de légitimité que s'il existe au travers de ses habitants et des communautés qui le composent.

Pour favoriser cette implication, le Syndicat mixte du PNR, institution garante de la charte et du Parc, est au plus proche des communes et des habitants. Cette institution est disponible, présente, communicante :

- Elle informe largement les habitants sur son fonctionnement et sur les possibilités qui leur sont offertes pour participer plus largement à son action. Elle leur donne les moyens de participer à la définition, la mise en œuvre, l'évaluation de la politique développée sur le territoire du Parc.
- Comme elle n'a pas de compétences transférées par les communes en dehors de la mise en œuvre de la charte, ni de fiscalité propre, elle exerce ses missions en parfaite cohérence avec les partenaires institutionnels du terrain, notamment les communautés de communes.
- Elle agit pour rendre plus lisible l'action publique sur le territoire.
- Elle joue un rôle d'appui et d'ingénierie, éclairant les décisions des collectivités par des avis techniques clairs qui doivent prendre en compte les enjeux environnementaux, sociaux, économiques et culturels du territoire dans le respect des textes réglementaires. Pour ce faire, elle organise l'information et les données du territoire pour les partager avec l'ensemble de ses acteurs.
- Elle valorise les actions du territoire respectueuses de la Charte, qu'elles soient conduites par des élus, des habitants, les forces vives (entreprises et associations), les Conseils municipaux ou communautaires...

En contrepartie de ces engagements, les communes et communautés de communes membres du Parc, signataires de la Charte, s'engagent à donner au Parc toute sa place dans la gestion des espaces, des projets et des ressources dont elles ont la responsabilité.

L'Etat veille à la cohérence des politiques intercommunales mises en place sur le territoire du Parc et favorise l'indispensable partenariat entre le Syndicat mixte et les collectivités. Conformément à l'article 22 de loi 95-115 du 04 février 1995, l'Etat veille à ce que la charte du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras soit compatible avec la charte du Parc sur le territoire commun. Le Parc assure la cohérence et la coordination des actions menées au titre du Pays et qui relèvent des missions du Syndicat mixte sur le territoire commun.

Le programme d'action

1. Mieux impliquer les citoyens dans la vie du Parc, mieux communiquer

Information communication

- Les communes, les communautés de communes et le Parc adaptent leurs communications afin qu'elles soient homogènes, en partie commune, et que tous les ménages soient effectivement touchés. Un schéma général de la communication des collectivités est élaboré en concertation en 2010. (PNR avec partenaires, Com, Com.Com)
- Mettre en place un Forum annuel ouvert à tous les habitants et visiteurs, à l'occasion du Bilan annuel du Parc et de ses partenaires. (PNR)

Instances de consultation

- Mettre en place un Conseil scientifique et un Conseil environnemental, social, économique et culturel remplissant le rôle d'organes consultatifs (voir chapitre D articles 17 et 18)
- Créer un Conseil des jeunes intercommunal, à la dimension des communes (adhérentes et associées). (PNR avec partenaires / Com)
- Mettre en place des commissions de travail transversales (voir article 16) au sein du Syndicat mixte pouvant accueillir des citoyens ou personnes qualifiées (PNR)
- Redynamiser l'association des Amis du Parc dans un souci d'indépendance constructive vis-à-vis du Syndicat mixte, engager une campagne d'adhésion, relancer le bulletin, regrouper les habitants Queyrassins qui souhaitent exprimer leur adhésion au projet du Parc (Association des Amis du Parc)

Concertation :

- Favoriser à tout niveau une démocratie participative et lui donner les moyens de son plein déploiement (forums, rencontres citoyennes, service Internet, bulletin, comités d'intérêt locaux, ...).
- Saisir les instances de consultation des questions à traiter par le Syndicat mixte pour qu'elles expriment un avis ou des recommandations en préalable des choix stratégiques du Comité syndical. (PNR)

2. Pour plus de « gouvernance » entre le Parc et ses partenaires

- **Réunions Parc/Communes.** Au moins une fois par an, chaque Conseil municipal invite, lors d'une de ses séances, le Bureau du Parc à faire un point d'information, de bilan et de prospective. Les Conseils communautaires font de même. (Communes et Com com)
- **Réunion annuelle des institutions locales.** Elle est organisée, au sein du Parc, pour s'informer mutuellement des projets, mieux orienter et coordonner leurs efforts sur le territoire, évaluer au niveau du territoire les actions réalisées, éviter que se développent des opérations contradictoires avec les objectifs de la charte. Le Parc en assure l'animation. Il y invite les représentants de l'Etat et des organismes exerçant des missions de service public, les collectivités territoriales et consulaires ainsi que les organisations professionnelles et associatives concernées. (PNR)
- **Coordination des interventions extra territoriales :** les Communautés de communes et le Parc s'engagent à se concerter préalablement sur tous les partenariats à engager auprès des territoires dont ils font partie et territoires voisins (Pays du Grand Briançonnais, Italie,...) (PNR / Com com./ Pays)
- **Evaluation en continu :** en recourant au logiciel d'évaluation EVA développé au niveau national par la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux en partenariat avec les parcs, ou à tout autre dispositif équivalent qui pourrait être développé au niveau régional par mutualisation des moyens des parcs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PNR).

3. Faire du Parc un espace d'expertise et de mobilisation

- Apporter **une expertise et une assistance technique** aux maîtres d'ouvrage le plus en amont possible de l'ébauche de projets pour en faciliter la définition, la prise de décision et la réalisation notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'urbanisme, du tourisme, de l'ingénierie environnementale, de l'entretien de l'espace. (PNR). Le Parc donne notamment son avis en application des articles R333-14 et R333-15 du Code de l'environnement.
- Créer **un centre de ressources commun** à toutes les Institutions pour faciliter leurs échanges et leurs prises de décision (système d'informations territorialisées, capitalisation des expérimentations et des innovations...). Mettre à disposition des décideurs une base de données descriptive du territoire : inventaire des outils et leurs qualités (voirie, réseaux, PLU/POS, cadastre, sites réglementés, infrastructures de loisirs, chartes du pays ... en cohérence avec les données du patrimoine, les données techniques (social, économique) et facilitant l'accès à l'information environnementale par la mise en œuvre de la convention d'Aarhus (PNR/Com.Com).
- Constituer **un réseau de bénévoles du Parc** à partir d'un appel au volontariat pour participer aux missions d'éducation, de citoyenneté, de protection et de valorisation des patrimoines, de diffusion de l'information (PNR).



POUR UN NOUVEAU PARC

Révision de la Charte de Parc 2010-2022

Conte

Dans ce qui me reste de nuit, j'ai rêvé. J'ai rêvé aux matins bleus foncés, dont on ne sait s'ils appartiennent à l'été ou l'hiver, couleur de gentianettes, aux matins d'air clair et pur. J'ai rêvé aux fleurs des alpages d'été qu'on atteint à cette heure matinale les jours de grandes randonnées, adorables étoiles éparpillées dans un ciel d'herbe verte. J'ai rêvé de ces autres étoiles, cristaux brillants de la neige en hiver

J'ai rêvé à l'odeur du bois d'automne coupé pour le poêle. J'ai rêvé de la saveur des petits gris cueillis au pied d'un pin, sur une ancienne terrasse abandonnée des agriculteurs, j'ai rêvé au parfum du génépi sur les rochers chauffés de soleil en Aout, j'ai rêvé d'un chamois sur ces rochers qui m'épiait tandis que j'espionnais une marmotte.... Regards croisés, tout le monde s'observe dans le calme de l'évidence.

Et dans mon rêve, il y avait aussi Aline, Cigalou, Victor. Sans eux, mon pays, mon paysage ne peuvent exister.

Mon rêve venait-il de cette discussion des adultes hier soir, autour du projet de la Réserve de Biosphère ? Ce mot était magique pour moi, sûrement parce que je ne sais pas ce qu'il y a dans une telle réserve..... J'avais l'image d'un pays, mis en réserve pour qu'il dure longtemps, qu'il dure même après que la bombe atomique ait fait exploser la terre ou quand tous les autres pays seront souillés, incultes, pourris par les pollutions dont on parle de plus en plus dans les journaux. Un pays qui flotterait très haut pour ne pas toucher la pollution d'en bas....

J'imaginai un écrin de verdure, de neige immaculée, d'amitié orange et chaude et un grand mélange de couleurs. Tout cela était dans mon rêve. Vivant.

Comme une symbiose.

ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIOSPHERE

figurant dans les autres chapitres de la charte. Elles ne sont pas reprises ici.

Espaces agricoles et alpages : cf. Agriculture

Bois – Energie :cf. Forêts

Prévenir le risque d'impacts de la fréquentation touristique : cf. Eco-tourisme

PLU, ZAP, Lit majeur du Guil, Paysages, lignes électriques, Points noirs environnementaux, Aménagements des grands cols, Zones artisanales : cf. Urbanisme et Economie

Education à l'environnement :cf. Culture
Qualité de l'air / plan climat :cf. Plan climat

B2- Entretenir la vie, la biodiversité et nos paysages

A l'échelle de l'arc alpin et malgré sa taille modeste, le territoire du Parc est repéré par la beauté, la qualité de ses paysages, la diversité et la richesse de ses milieux, dont la valeur patrimoniale est exceptionnelle, caractéristique des milieux d'altitude à la confluence des influences méditerranéennes et alpines, ce qui en fait sa spécificité. La biodiversité y est préservée plus qu'ailleurs du fait que les pressions anthropiques y sont moindres. Cependant, l'évolution des pratiques, certains comportements, certains types de tourisme peuvent mettre en péril cette typicité. Il faut donc poursuivre sans relâche une politique de sauvegarde et de mise en valeur de ces espaces et de cette richesse de la nature.

La Charte, projet de territoire : ce que nous voulons ensemble

Art 6 - Protéger la biodiversité et l'environnement. En faire des facteurs de développement et de richesse de notre territoire

La biodiversité n'est pas une variable annexe, additionnelle ou parallèle. C'est notre valeur propre. Nous faisons partie intrinsèque de cette biodiversité.

Aussi, nos préoccupations environnementales de protection de la biodiversité sont-elles intégrées dans tous les autres axes de la stratégie de développement de notre territoire : protection contre le risque naturel, développement agricole et forestier, diversification économique, écotourisme, urbanisme, architecture et paysages...

La prise en compte de la biodiversité est une orientation transversale que nous retrouvons dans chaque partie du territoire, dans chaque politique, chaque volonté, qu'elle concerne le pilier social, le pilier économique ou le pilier environnemental de nos actions.

En plus de ces orientations majeures (qui sont déclinées dans les chapitres suivants) :

- Nous voulons avec l'appui de l'Etat, poursuivre et amplifier le suivi de l'évolution des espèces et des milieux, explorer ou mettre en évidence les formes de gestion et de relations homme/nature valorisant les patrimoines sur le long terme.
- Nous voulons, avec l'appui de l'Etat, une gestion exemplaire des sites emblématiques du territoire (Réserve naturelle nationale de Ristolas - Mont Viso, sites Natura 2000, arrêté préfectoral de protection de biotopes ...).

C'est dans cet esprit et à ces conditions que le Queyras demande le label « Man and Biosphère »(Réserve de Biosphère) et pourra s'en prévaloir.

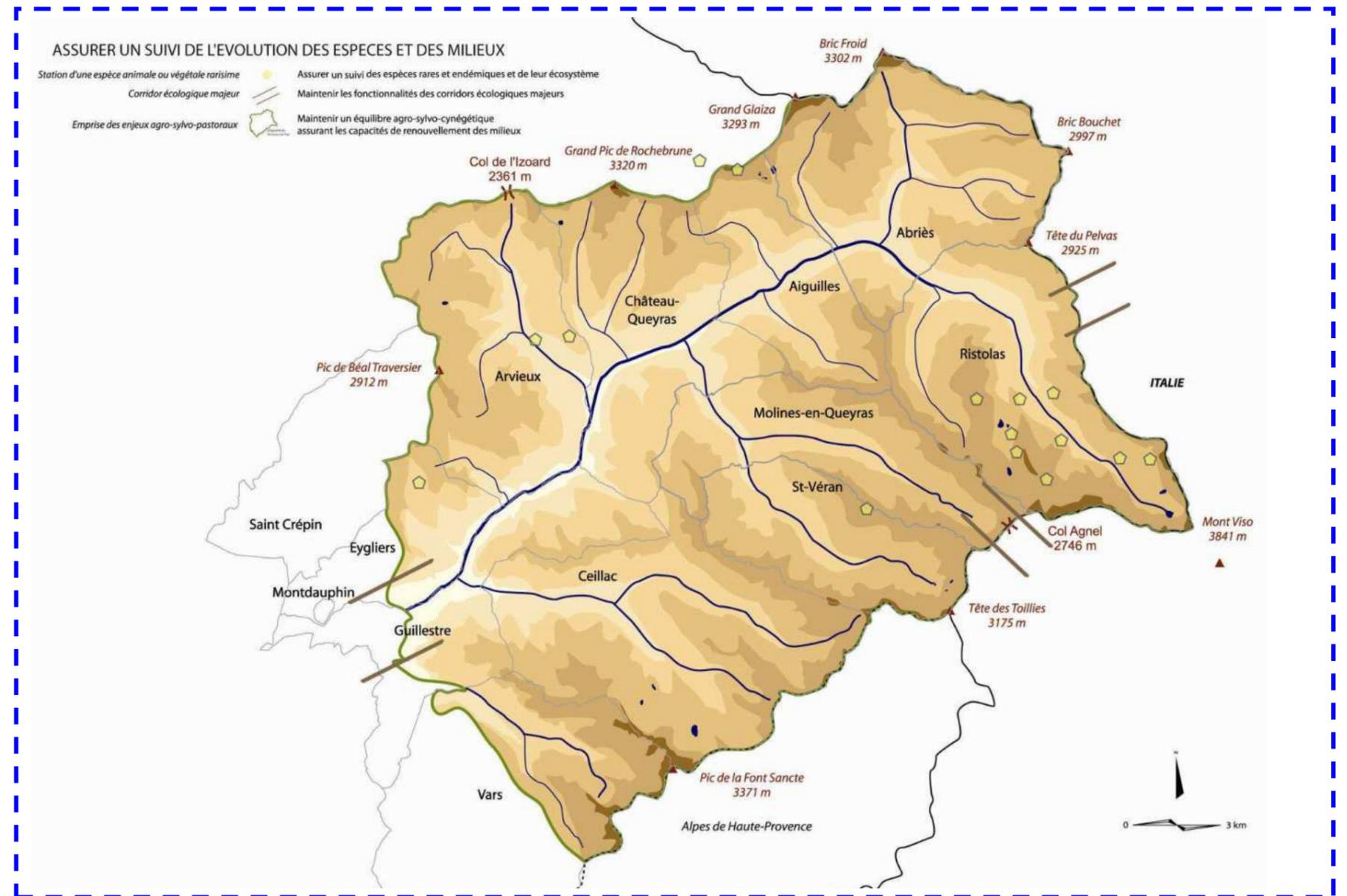
Deux engagements précis sont pris, symbolisant le respect de la biodiversité et des paysages :

- La qualité des espaces, l'esprit de l'écotourisme, la réduction du bruit et des émissions de gaz à effet de serre sont favorisés par l'élaboration et l'application du Plan Climat (chapitre B10) et du Schéma des circulations motorisées dans les espaces non urbanisés, laissant aux riverains et exploitants l'usage adapté des voies strictement nécessaires.
- En matière de carrières : conformément au schéma départemental des carrières des Hautes Alpes approuvé par arrêté préfectoral du 16 juin 2003 actualisé par arrêté préfectoral du 09 mars 2007, la zone du Guil s'inscrit dans sa quasi-totalité dans le parc du Queyras où les contraintes environnementales réglementaires sont telles qu'une activité extractive ne pourrait s'y exercer qu'en cas d'absolue nécessité (besoins locaux à satisfaire rapidement). Nous souhaitons étudier avec toutes les autorités compétentes comment un territoire comme le Queyras peut utiliser ses ressources propres et ses propres matériaux pour les stricts besoins de ces habitants. L'innovation est nécessaire et doit prendre en compte le bilan environnemental total (paysage, gaz à effet de serre, bruit, pollutions des transports...).

Le programme d'action

Assurer un suivi de l'évolution des espèces rares et endémiques, des milieux, des écosystèmes / assurer une veille environnementale

- **Maintenir et développer le suivi des populations** en partenariat avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, la Fédération départementale des chasseurs et les sociétés locales de chasse (le loup et ses incidences sur le pastoralisme, les populations de galliformes de montagne, les cervidés et ongulés, salamandre et flore patrimoniale espèces endémiques...) Utiliser ces outils de suivi pour adapter les modes de gestion des espèces. Publier et diffuser les résultats (PNR avec partenaires OGM/ONCFS/ fédération de chasse)
- **Poursuivre l'inventaire des arbres** d'intérêt pour la science et la biodiversité, l'identification des îlots forestiers dédiés à la sénescence (PNR/ONF)
- Accompagner et dynamiser les programmes de **recherches archéologiques et paléo écologiques** en cours avec les laboratoires correspondants. (PNR avec partenaires : DRAC, Com)
- Appuyer les communes pour faire un **suivi environnemental précis des coupes d'exploitation forestière** (PNR avec partenaire ONF)
- Engager **une veille environnementale** sur l'ensemble des milieux aquatiques (ONEMA avec l'appui PNR – cf Eau) et sur la faune sauvage (ONCFS en concertation avec PNR / Sociétés de chasse).
- Développer des actions permettant la mise en œuvre de **corridors écologiques**, de projets de trames verte ou bleu reliant le Queyras et les territoires voisins (PNR avec notamment le PNE, le PNM, les parcs italiens...)
- Développer **un suivi quantitatif et qualitatif des flux touristiques** et de leur impact floristique et faunistique dans les zones à forte sensibilité écologique (suivi des stations de plantes menacées notamment le génépi) (PNR)
- Choisir **des modes d'entretien** des bords de route et de déneigement **respectant les milieux** (abandon des désherbages chimiques, recherche d'alternative au salage systématique (Département /communes).

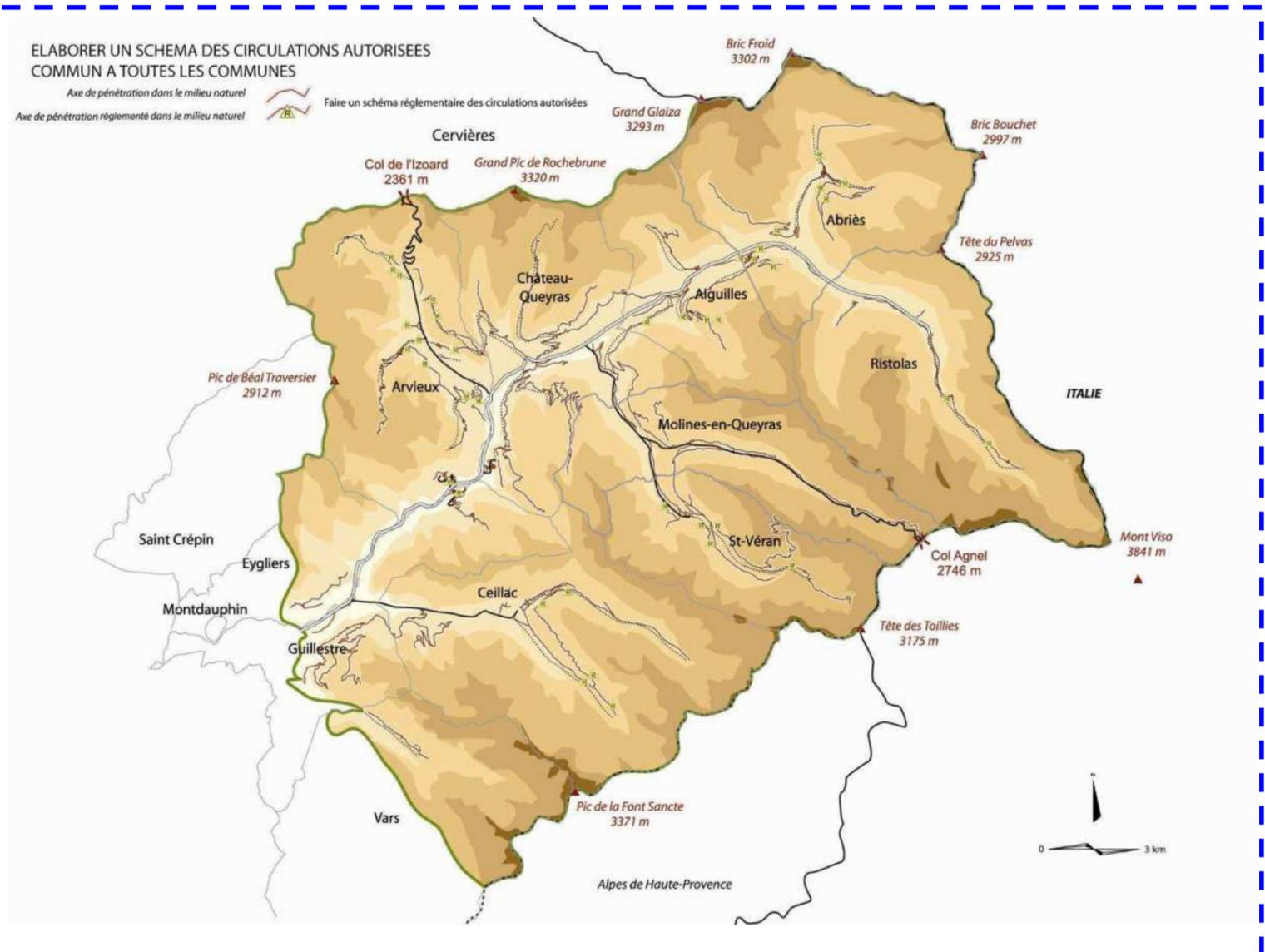


Faire du Queyras un territoire d'expérimentation et d'étude en matière de prélèvement des matériaux rocheux charriés. (voir le chapitre sur l'eau et l'érosion)

- Les communes s'engagent à ne pas accepter de **nouvelles carrières ou d'en faire le projet**, et à traduire cet engagement dans leurs documents d'urbanisme (Com.) A ce titre, la commune de Guillestre n'a pas donné suite au projet d'extraction de matériaux en rive gauche du Guil au niveau du Bois d'Assan, lieu dit le Clot, incompatible avec le classement ultérieur en réserve forestière du bois d'Assan). En revanche, **la carrière de marbre rose** de Guillestre, située en limite sud du Parc, exploitée depuis l'antiquité, a une valeur patrimoniale incontestable puisqu'elle a été utilisée au cours des siècles pour la construction de nombreux édifices publics et privés, églises, ponts... dans le nord du département des Hautes Alpes. Bénéficiant d'une autorisation préfectorale, son exploitation doit pouvoir être poursuivie en veillant à l'impact paysager induit.
- **Etudier les besoins** des habitants et des collectivités en matériaux de construction ainsi que les impacts environnementaux (bilan carbone) de leur acheminement de l'extérieur du Queyras (PNR).
- **Expérimenter** des modalités de prélèvement de matériaux issus des crues pour les besoins propres des habitants et collectivités des communes du Parc. (Services chargés de la police de l'eau, du suivi et de l'entretien des rivières et torrents) (PNR)
- Etudier la faisabilité et **expérimenter un dispositif de collecte des matériaux issus des chutes de pierres** conjoncturelles sur les prairies et alpages (PNR) ainsi que la récupération et le stockage des matériaux d'extraction liés au gros chantier routier des gorges du Guil lancé sur 24 mois à compter de 2009 par le Conseil Général, en vue d'une valorisation (gros blocs ou matériaux pour gabions)

Assurer une gestion exemplaire des sites faisant l'objet de classement ou justifiant une qualité emblématique (cartes page ci après)

- **Organiser** systématiquement la **gestion des espaces naturels** sensibles en associant un organisme de pilotage sous la responsabilité d'élus locaux et un organisme de gestion opérationnel au travers notamment du PNR (sur l'exemple de la gestion des zones Natura 2000)
- Faire fonctionner la **Réserve naturelle nationale de Ristolas Mont Viso**. Le Comité consultatif de gestion a été mis en place le 7 avril 2009. Il a proposé de désigner le parc gestionnaire. Ce dernier a créé en son sein une commission spéciale présidée par le Maire de Ristolas chargée de préparer le travail du Comité Consultatif et d'assurer le suivi du gestionnaire (Etat / PNR).
- Coordonner, animer et surveiller la zone objet d'un arrêté préfectoral de **protection de biotope de la vallée des lacs** (Etat en concertation avec PNR).
- Coordonner et animer les **sites Natura 2000** du territoire ; mettre en œuvre les DOCOB, réaliser des contrats Natura 2000 forestiers et de gestion de milieu ou d'espèces particuliers ; élaborer et faire signer la charte Natura 2000 et la charte des activités de pleine nature ; piloter la contractualisation agri-environnementale, (PNR/Com.com Guillestrois opérateurs Natura 2000 avec partenaires communes)
- Déposer avant fin 2010 le dossier de candidature au **programme MAB Réserve de Biosphère (UNESCO)**. Le Queyras s'engage à proposer une zone incluant les communes limitrophes (PNR avec partenaires Com com)
- Etudier les formes de protection adéquate du **Val d'Escreins** et mettre en œuvre avant 5 ans la formule la plus adaptée (Vars avec partenaires PNR, com com Guillestrois, Région)
- Mettre en place des **réserves biologiques forestières** comme celle du Bois d'Assan sur Guillestre et Ceillac en cours d'élaboration (cf Forêt). (communes avec appui de l'ONF et du PNR)
- Renforcer les liens et les échanges d'expérience entre Sociétés de chasse, communes, PNR sur les réserves de chasse et la faune sauvage (sociétés de chasse avec partenaires ONCFS, com, PNR)
- **Réhabiliter les sites occupés par les domaines skiables abandonnés du fait du déclin du ski alpin** : démontage des remontées obsolètes, remise en état naturel... (Communes d'Aiguilles, Ristolas, Château Ville Vieille en priorité) Faire un programme expérimental pouvant servir aux autres stations qui fermeraient ultérieurement des parties de leur domaine.
- Engager une **dynamique forte d'innovation** du Queyras en matière de reconversion des sites et d'activités alternatives. Cette stratégie de réhabilitation impose un fort soutien de la solidarité nationale, régionale, départementale (Com com avec partenaires Régie des remontées mécaniques du Queyras, Com, PNR...)
- **Communiquer** sur la valeur écologique et paysagère des clapiers

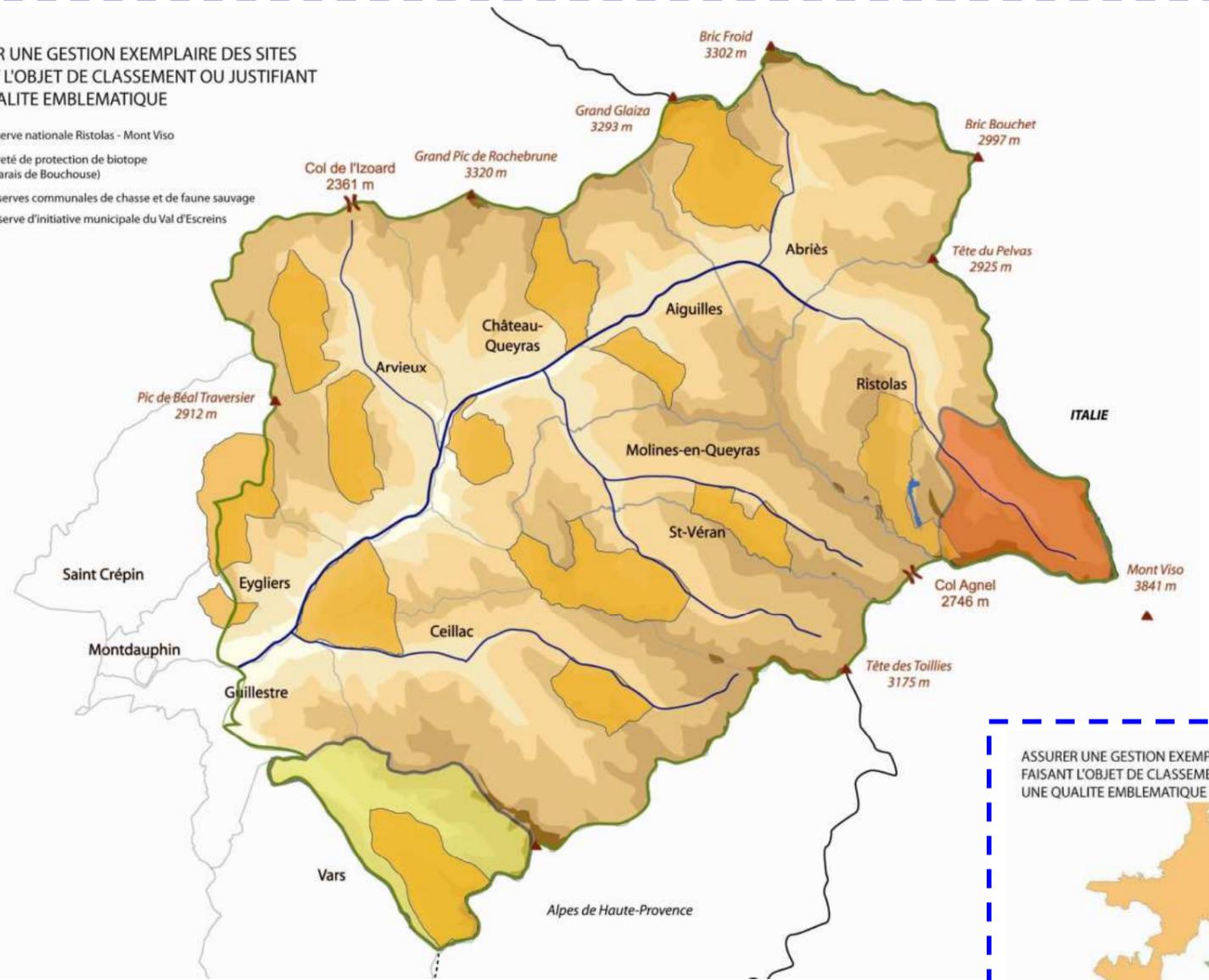


Maîtriser les circulations motorisées dans les espaces naturels pour en assurer une gestion exemplaire.

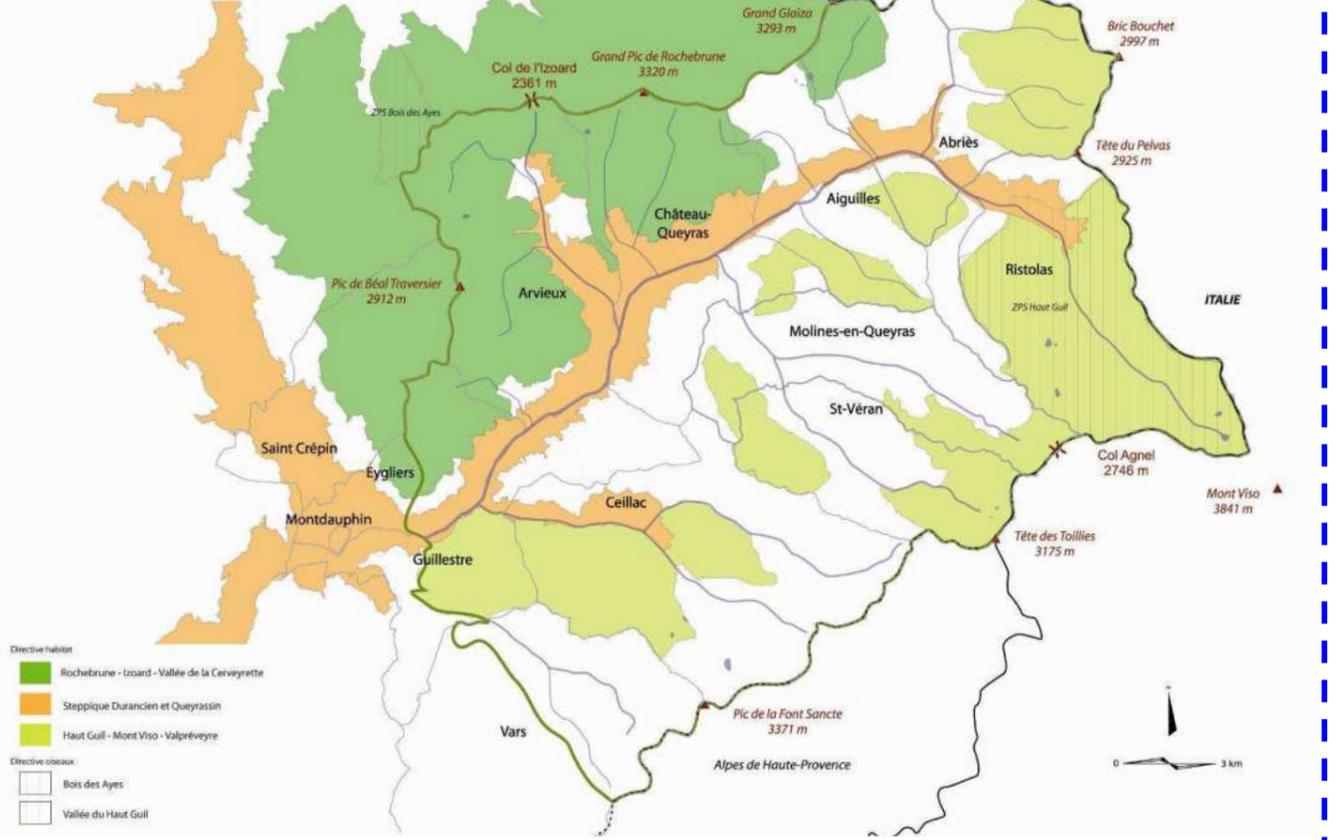
- Dresser un **inventaire des voies autorisées** et des voies non autorisées dès avril 2009 par enquête auprès de chaque commune (PNR).
- Elaborer, d'ici avril 2010, un **schéma** plus détaillé des **circulations à moteur autorisées** commun à toutes les communes sur les différentes voies, pistes, routes...avec l'objectif de réduire les autorisations d'accès en altitude hormis pour les exploitants et riverains (PNR en étroite collaboration avec les communes).
- **Prendre des arrêtés uniformes** début 2010 (communes).
- **Faire appliquer** ces arrêtés municipaux (communes).
- **Créer une brigade verte** de « gardes champêtres » / agents assermentés pour faire respecter les réglementations relatives aux stationnements, circulations non autorisées, camping sauvage, ... (Com Com de l'Escarton du Queyras/communes).

ASSURER UNE GESTION EXEMPLAIRE DES SITES
FAISANT L'OBJET DE CLASSEMENT OU JUSTIFIANT
UNE QUALITE EMBLEMATIQUE

- Réserve nationale Ristolas - Mont Viso
- Arrêté de protection de biotope (Marais de Bouchouse)
- Réserves communales de chasse et de faune sauvage
- Réserve d'initiative municipale du Val d'Escreins



ASSURER UNE GESTION EXEMPLAIRE DES SITES
FAISANT L'OBJET DE CLASSEMENT OU JUSTIFIANT
UNE QUALITE EMBLEMATIQUE





**POUR UN
NOUVEAU
PARC**

Révision de la
Charte de Parc
2010-2022

Conte

Le 13. 9 heures. Un peu triste en me réveillant, malgré mon rêve....

Je redescends sur terre, avec presque l'impression d'avoir les pieds dans l'eau. J'entends encore la pluie tomber contre la vitre. Le foin coupé dans le champ en dessous ne séchera pas aujourd'hui...et de toute façon, il est lessivé, il sera comme de la paille quand il arrivera à sécher ! Célestin en aura-t-il assez pour l'hiver ? J'ai regardé par la fenêtre. Les nuages s'étaient levés assez haut pour laisser apparaître les alpages au dessus de Meyriès. On voyait même vers Clauzis et Agnel, à l'opposé.

C'est drôle, cette verdure me fait penser à ma maîtresse qui parlait hier des feuilles des arbres et de leurs nervures.

Le Queyras, c'est un peu comme une feuille verte moutonnée, froissée, avec plein de nervures qui se rejoignent sur une nervure centrale, le Guil. Normal qu'il pousse, qu'il charrie comme cela le torrent, avec tous ces affluents de Molines, d'Arvieux, du Bouchet, le Cristillan de Ceillac...
Des fois, il exagère.

En fait, le Queyras, c'est comme une feuille énorme, épaisse, tortueuse, qui un jour s'est arrachée d'un pays lointain et qui est venue se poser sur les Alpes. Ou peut être, cette feuille a été déposée là par l'océan, il y a des milliers d'années, après avoir tangué d'une plaque tectonique à l'autre.... Des grands sommets ont crevé la feuille quand elle s'est posée et ont donné ces pics noirs qui surgissent des alpages verts : le Rochebrune, l'Etoile, La Font Sancte, et bien sûr le Viso.

C'est un peu comme une île perchée très haut, accrochée aux étoiles. C'est peut être pour cela qu'on dit, à St Véran, que « les poules picorent les étoiles » !. Un peu inaccessible ...et puis quand on y est, on s'y pose, on s'y repose, on n'a pas envie de partir, on veut toujours y revenir, comme si le reste du monde était aussi mouvant qu'un océan alors que là, on serait en sécurité.... Mais, avec tous les problèmes que l'on a, les inondations, les avalanches, les chutes de pierre, la neige l'hiver qui peut couper des villages, ce n'est pas tout à fait la réalité ! A moins que la sécurité soit autre chose...

Après ce temps géologique où la feuille s'est posée sur les hautes profondeurs de la mer et de la terre, des hommes sont venus habiter ici. Il y a un site « protohistorique ». Je ne sais pas ce que cela veut dire mais je le sais, je l'ai lu dans un livre de la bibliothèque du village, celle que le maire ou le parc nous ont fait, rien que pour nous et pour les gens qui viennent en vacances. Ce livre disait qu'on avait même retrouvé des tombes, des vestiges, de la vaisselle vers Prats Hauts. Et que cela remonte à plus de 6000 ans. Je ne comprends pas pourquoi personne n'en parle, même pas la maîtresse. Peut être que les adultes se moquent de ceux qui ont habité ici avant eux....

J'espère qu'ils ne se moquent pas de ceux qui y vivront après Parce que c'est nous, moi, Batistou, Victor, Aline, Cigalou et tous les autres.... Est-ce qu'ils s'en moquent de nous ?

Les orientations du Parc naturel régional du Queyras

B3- L'eau en haute montagne : protéger la vie

Zones humides, torrents, lacs, sources, le bassin versant du Guil rassemble les communes du Queyras. L'eau c'est la vie. Mais ici, c'est aussi un risque naturel majeur dont il faut protéger les habitants. L'évolution climatique est une réalité. 3 crues trentenales et 1 crue décennale en 8 ans ! La réalité est tangible. Et les communes ne pourront jamais faire face, seules, au besoin d'infrastructures lourdes et d'ingénierie correspondante. Les collectivités ne peuvent pas faire autrement que se mettre ensemble pour assurer une bonne gestion de l'eau et des rivières, pour l'amélioration de la qualité des eaux, pour la protection contre les crues... L'érosion s'attaque aux matériaux que nous retrouvons près de nos maisons. Comment optimiser les prélèvements de matériaux en respectant totalement l'environnement ?

La Charte, projet de territoire : ce que nous voulons ensemble

Art. 7 - L'eau, les rivières et les matériaux

Nous, avec l'Etat, nous nous engageons, au sein de l'actuel Contrat de Rivière, dans **un programme de protection des habitants en rénovant les ouvrages hydrauliques existants** pour :

- Assurer un fonctionnement hydraulique et écologique satisfaisant des rivières et des canaux.
- Préserver la fonctionnalité du lit majeur du Guil.
- Prévenir le risque de crue pour mieux le gérer.
- Entretenir la solidarité amont aval et rive droite rive gauche des acteurs riverains du Guil et de ses affluents.
- Mutualiser l'entretien des digues (suivi régulier) et des berges, (boisement - mise en valeur des berges à des fins touristiques - réduction de l'impact financier de ces investissements lourds).
- Assurer un suivi et un entretien régulier des digues existantes.

Nous nous engageons à une gestion équilibrée de la ressource en eau. Il s'agit de :

- Mettre en place un schéma d'alimentation en eau potable à l'échelle du Queyras.
- Achever le programme d'assainissement pour 2012 à l'échelle du Queyras. Optimiser ces projets en produisant de l'énergie (méthanisation).
- Reconquérir et préserver les milieux naturels fragiles liés à l'eau (marécages, lacs, ruisseaux, torrents, nappes...) pour mettre en valeur la richesse patrimoniale qu'ils représentent (paysages, fontaines, canaux, ...).
- Valoriser et préserver les ressources piscicoles.
- Supprimer les points noirs environnementaux sur les zones humides et les rivières.

Nous nous engageons à respecter le processus naturel d'enneigement.

- L'équipement de neige de culture ne sera pas étendu au-delà de la finalisation des projets prévus dans le programme de restructuration des remontées mécaniques de 2003 à 2012 (les retenues collinaires sont réalisées et une adaptation très mineure du réseau de neige de culture est prévue entre 2009 et 2012. Elle est détaillée au programme du Syndicat Mixte de gestion des stations du Queyras, en charge des domaines skiables).

Le Queyras devient un territoire d'expérimentation et d'étude en matière de prélèvement des matériaux rocheux issus des crues.

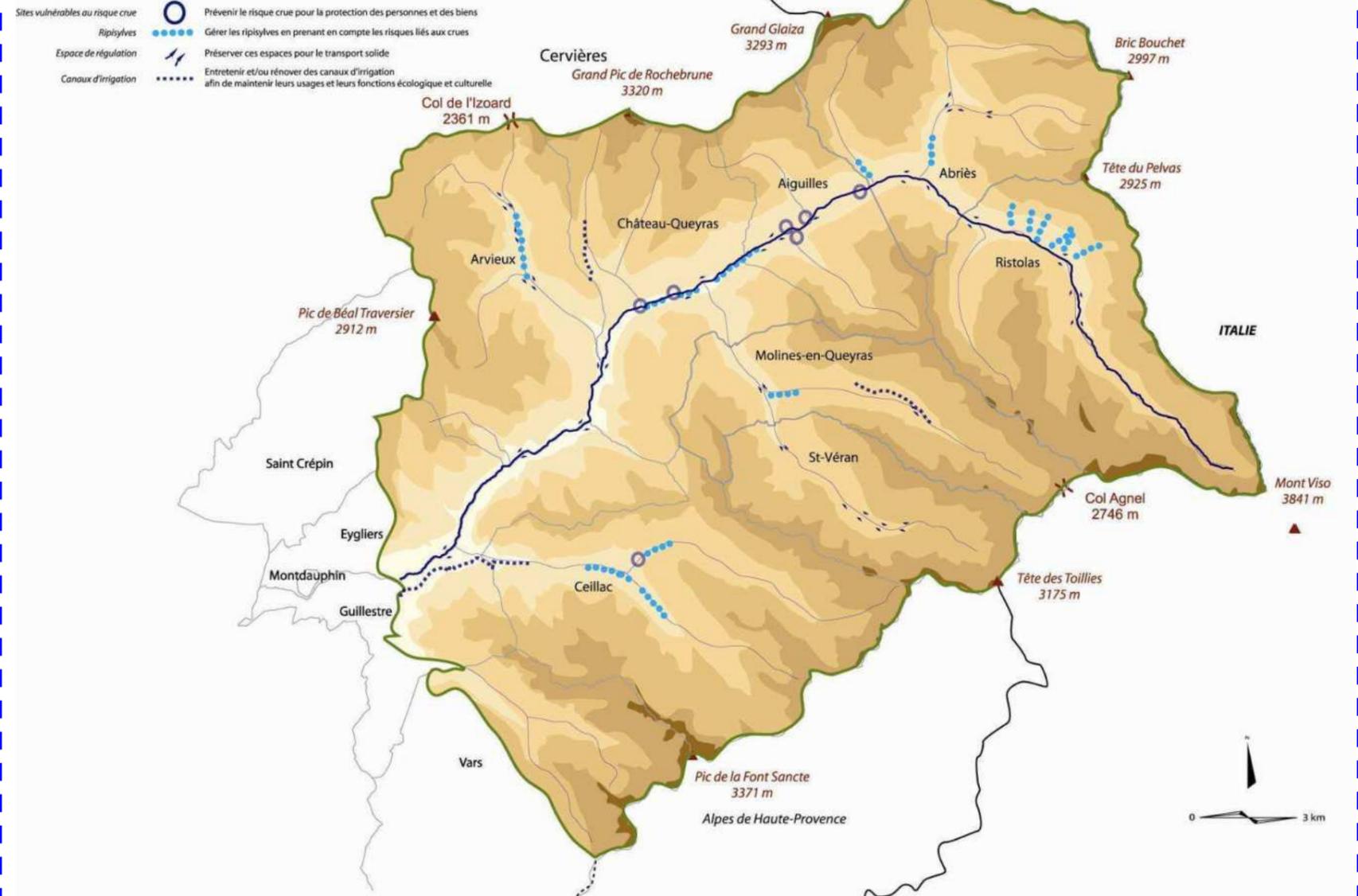
- Les communes s'engagent à ne pas accepter de projets d'ouverture de nouvelles carrières dans leurs documents d'urbanisme et d'expérimenter, avec les services de l'Etat concernés, des modalités de prélèvement de matériaux issus des crues pour les besoins autochtones.

Le programme d'action

Conserver un haut niveau de prévention des risques de crues et rétablir la fonctionnalité du milieu naturel

- Dresser un **état des lieux des ouvrages et mesures de protection** - Mettre en place un **programme de rénovation et de gestion des ouvrages** avec les maîtres d'ouvrages et inciter à leur regroupement pour aboutir à une capacité technique, humaine et financière suffisante, en prenant appui sur l'expérimentation développée par le Parc avec l'aide de la Région et de la Société du canal de Provence relative à « la prise en compte des risques naturels majeurs par les territoires de projets » (Contrat de rivière et PNR).
- Poursuivre la mise en œuvre du **contrat de rivière** au delà de 2010 et entretenir la politique contractuelle y afférente pour réunir les acteurs riverains du Guil et de ses affluents dans une même instance de coordination et de gestion opérationnelle pérennisée (PNR avec l'appui de la Région, du Département et de l'Agence de l'eau) L'avenant de prolongation du Contrat de rivière est en cours d'élaboration (2eme semestre 2009) (PNR avec les membres du Contrat de rivière).
- Actualiser et appliquer le **programme de restauration et d'entretien des ripisylves** pour la gestion préventive de l'écoulement des crues et la préservation du fonctionnement hydro-écologique des rivières. (Contrat de rivière)
- Réaliser un **diagnostic sur les canaux d'irrigation**, mutualiser la planification des travaux de restauration et d'entretien pour maintenir leurs fonctions écologique et culturelle. (PNR avec partenaire : Com. / Com.Com) Faire le lien entre utilisateurs des canaux et l'agence de l'eau
- Entretenir la **mémoire des risques naturels**, collecter les informations au sein du Centre de ressource créé par le PNR - Mettre en place un **dispositif de sensibilisation aux risques**. (PNR/RTM)
- Les communes et communautés de communes s'engagent à prendre en compte le risque **inondation dans les PLU** ou SCOT et à **préserver la fonctionnalité du lit majeur du Guil et de ses affluents**. (Communes / Com.Com)
- **Rétablir les itinéraires de pleine nature** (ski de fond, raquettes, VTT, cheval, balade...) aux abords du Guil, sans perturber le fonctionnement de la rivière. Engager des travaux pilotes (PNR)
- Améliorer et valoriser la **production piscicole** notamment en restaurant les habitats aquatiques en lits mineurs et les régimes hydrauliques biologiquement fonctionnels. (Contrat de rivière)
- Développer la **concertation dans l'aménagement du territoire**. Emettre systématiquement un avis sur les dossiers d'autorisation ou de déclaration "loi sur l'eau" soumis par les communes après avoir conseillé les maîtres d'ouvrage sur les améliorations possibles à apporter à leurs projets. (PNR)

CONSERVER UN HAUT NIVEAU DE PROTECTION DES RISQUES DE CRUES ET RETABLIR LA FONCTIONNALITE DU MILIEU TORRENTIEL



Mettre en place un document de planification globale pour mieux gérer et coordonner la protection de l'eau et des rivières.

- Dans l'immédiat, ce document de planification correspond au **Contrat de Rivière prorogé par avenant**, coordonné par le PNR. Dans un second temps, compte tenu de la singularité du régime du Guil, les Communes du Parc et les communes associées œuvreront pour faire évoluer ce document vers la **constitution d'un SAGE** avant l'échéance du contrat de rivière.
- Développer une **méthode d'analyse et d'évaluation propre à la qualité des milieux aquatiques du Queyras**. Réaliser d'ici 2010 un **diagnostic du fonctionnement hydromorphologique** du Guil et de ses affluents et chercher à en réduire les altérations physiques, ménager les **zones de régulation du transport solide**, assurer la **continuité du transport solide**, **réduire les risques de dégâts** lors des crues, **valoriser les espaces naturels** associés aux cours d'eau, **sécuriser la pratique des sports d'eau vive**, **prévenir les dépôts de déchets inertes** et **supprimer les dépôts sur les rives** (Département/PNR).

Le programme d'action (L'eau, les Rivières suite)

Veiller à la qualité et la disponibilité de l'eau

- Terminer le **programme d'assainissement d'ici 2012**. Mise en service des stations d'épuration de Molines-St Véran et Ceillac en 2009, de Ristolas-Abriès en 2010, avec l'unité de méthanisation des boues, lancement des études de définition de la station d'épuration d'Aiguilles-Arvieux-Château Ville Vieille en 2009 pour une mise en service prévue en 2012 (com com - contrat de rivière).
- Renforcer la protection des réseaux d'assainissement mis à mal par les crues. (Com Com)
- Rechercher les **meilleures techniques environnementales d'assainissement adaptées aux hameaux et structures d'accueil du public en montagne** (Com.com). Soutenir l'organisation de chantiers pilotes. (PNR)
- Définir un plan de **restauration de la qualité des tronçons pollués** du Guil et le mettre en œuvre, pour l'atteinte des objectifs de bon état écologique en 2015 fixés par le SDAGE. (contrat de rivière)
- Mettre à jour l'inventaire des sites, sols et milieux pollués (PNR)
- Coordonner l'élaboration d'un **schéma de pérennisation et de qualité de la ressource en eau** à l'échelle du Queyras (comportant un schéma d'alimentation en eau commun à toutes les communes). Réaliser un diagnostic des réseaux et proposer un service d'assistance technique afin d'optimiser le rendement des réseaux - Limiter le nombre de points de captage à protéger - Sécuriser l'approvisionnement - Assurer la qualité des eaux de baignades. (Com.Com avec l'appui du PNR et du Département)
- **Centraliser les données d'études, d'inventaires et de suivi sur l'eau** (au sein du Centre de ressource du PNR) pour parfaire l'état des connaissances, les politiques de gestion mises en œuvre, la sensibilisation des acteurs locaux sur la gestion de l'eau et la préservation de cette ressource fragile. (PNR)
- **Protéger les captages d'eau potable** : achèvement de la mise en place des périmètres de protection de captages, végétalisation des périmètres de protection, politiques agro-environnementales à déployer, politique de prévention-sensibilisation.(Communes & Com Com)
- **Compléter l'inventaire du CBNA**, pour améliorer la connaissance des zones humides préalablement à la définition et la réalisation des mesures adaptées de conservation. Élaborer, en concertation avec les communes et les agriculteurs, un plan d'actions permettant leur restauration, préservation, entretien et mise en valeur. (PNR). Améliorer **la connaissance des lacs d'altitude**, indicateurs spécifiques des milieux de montagne pour apprécier les évolutions climatiques et la pression anthropique. Coordonner les travaux d'études, collecter, valoriser et diffuser les résultats (PNR)
- **Sensibiliser la population autour de la gestion de l'eau**, les économies d'eau, la gestion des canaux, le rôle de l'Agence de l'eau, la lutte contre la pollution, les substances dangereuses et les pesticides, les eaux usées, la richesse culturelle de l'eau. (PNR avec partenaires Com.com)

VEILLER A LA QUALITE ET LA DISPONIBILITE DE L'EAU



Respecter le processus naturel de production de la neige.

- **Ne plus développer d'équipements structurants de neige de culture** (réseaux et retenues collinaires) hors projets en cours nécessaires pour des améliorations techniques ou de gestion. Réaliser des études d'impact pour chaque projet en cours. Etudier et favoriser la polyvalence des systèmes afin de répondre à d'autres besoins (irrigation par exemple) (Syndicat mixte des stations du Queyras et Communes)

Faire du Queyras un territoire d'expérimentation et d'étude en matière de prélèvement des matériaux rocheux. (cf. aussi B2 Biodiversité et Paysages)

RAPPEL :

- Les communes s'engagent à ne pas accepter de nouveaux projets d'ouverture de **nouvelles carrières** dans leurs documents d'urbanisme (Com.). Cf. art 6 - Biodiversité
- **Etudier les besoins** des habitants et des collectivités en matériaux de construction ainsi que les impacts environnementaux de leur acheminement de l'extérieur du Queyras. (PNR)
- **Expérimenter** des modalités de prélèvement de matériaux issus des crues pour les besoins propres des habitants et collectivités des communes du territoire dans l'objectif d'autosuffisance locale. (PNR)
- Etudier la faisabilité et expérimenter un dispositif de **collecte des matériaux issus des chutes de pierres** sur les prairies et alpages en préservant les clapiers (PNR)





POUR UN
NOUVEAU
PARC

Révision de la
Charte de Parc
2010-2022

Conte

20 juin. Il y a dans l'air, ce matin, quelque chose qui fait un peu tourner la tête : Les camions de moutons sont arrivés. Les routes sont réparées après les crues, enfin juste rafistolées. Quand le troupeau arrivait à pied par la route, du grand sud, là bas vers Salon, ça devait être la fête ! Aujourd'hui, on entend les parents dire qu'ils sont contents de voir les moutons arriver mais on ne sent pas ce bonheur, comme s'ils n'arrivaient pas à le respirer, à en profiter... et à le partager, ce bonheur. C'est peut être le temps qui va trop vite. Et Cigalou est arrivé, très excité par les moutons. La montagne c'est sa vie. Toujours derrière les bêtes. On dirait qu'il leur parle (voir « Cigalou » Les histoires du Père Castor).. Dès qu'il peut, il est avec le berger. Alors, quand le berger arrive, c'est vraiment la fête pour lui. Cigalou ne se sent plus.

Mais cette année, le berger a encore changé. Cigalou m'a dit « tu verras, le « quartier » au dessus du lac de Malrif, il ne saura pas comment le faire pâturer, c'est trop compliqué pour quelqu'un qui ne connaît pas la montagne. Et tu verras, y'aura encore une belle avalanche cet hiver à cet endroit parce que l'herbe n'aura pas été mangée. Ne faudra pas y aller nous autres avec les peaux de phoques ... mais les touristes, ils ne le savent pas, ils iront et s'il y a une avalanche, ils seront peut être pris dedans ». On a décidé qu'on monterait voir les moutons mercredi.

10 juillet

On marchait Aline, Victor, Cigalou et moi, Marlaguette, sur le chemin au dessus du village, le soleil est arrivé d'un coup, éclatant. Cigalou retire son sac : « c'est la pause pull over ! ». Aline, juste derrière lui, a failli taper dans son dos. « Tu pourrais nous faire une pause ailleurs que sur une montagne de fumier ! C'est là que le troupeau a du chômer ces jours ci, les crottes sont fraîches ! »

Cigalou nous a montré comme le terrain était déjà trop pâturé sur le flanc gauche de la montagne et aussi sur le passage qui mène le troupeau au dessus. « C'est le loup ! » dit il. Je lui ai dit qu'il ne fallait accuser le loup de n'importe quoi ! il ne broute pas l'herbe ! « non, mais comme il agresse les brebis, on ramène le troupeau, chaque soir, au même endroit, là où on peut mettre un enclos électrique et du coup, les moutons passent plusieurs fois au même endroit ».

Sur la gauche, à l'endroit où l'herbe est trop mangée, il y a une rigole ocre, une saignée dans la terre. « C'est un petit ruisseau qui s'est fabriqué car l'eau n'est plus retenue comme avant par l'alpage. Il est deux fois plus large que l'année dernière, ça creuse vite ! »

Je repensais aux inondations de l'autre jour. Bien sûr, si l'eau n'est pas retenue dans les alpages, elle dévale vers le Guil et créé des inondations. Les petits ruisseaux font les grandes rivières. Cela commence ici dans les alpages, naturellement. Et quand on répare les ponts, en bas, on ne pense pas souvent à ce qui se passe au dessus !

B4- Une agriculture de haute montagne exemplaire, biologique, naturelle : Produire les aliments de la vie

L'agriculture joue un rôle fondamental pour l'équilibre du Queyras : paysages, alpages, activités... Mais elle est en danger : le nombre d'agriculteurs et la surface de terres cultivées régressent.

Malgré l'installation de quelques jeunes agriculteurs, les filières « Viande » et « Lait » sont en déclin.

Pourtant la valorisation est intéressante, notamment si le caractère de production de haute montagne est distingué. Notre agriculture n'utilise que très peu de produits de synthèse et de ce point de vue est presque « bio ». Allons au bout de nos spécificités : haute montagne et produits sains. Orientons l'agriculture vers les produits biologiques à plus forte valeur ajoutée. Bannissons les OGM, personne n'en veut. Osons faire reculer les logiques de l'appropriation du vivant par des firmes multinationales en faisant du Queyras un conservatoire naturel des semences de montagne.

Luttons avec la nature et non contre elle. Nous en dépendons. Pour l'avenir du territoire, pour l'avenir des jeunes, il s'agit de ne plus céder un pouce de terre agricole. Pour gagner ce combat, il est nécessaire de relancer les productions locales, de modifier/moderniser les structures agricoles, de reconquérir les terres et de déployer des modes naturels de production.

La Charte, projet de territoire : ce que nous voulons ensemble

Art. 8 Espaces agricoles

La politique de développement de l'agriculture et de ses filières, dans le PNR, vise désormais de façon franche, une agriculture durable favorisant le développement de petites exploitations pouvant organiser la transformation comme la commercialisation de leurs produits ; seule stratégie permettant de valoriser le caractère de haute montagne du territoire. Il s'agit d'anticiper les évolutions agricoles qui vont impacter particulièrement les zones de montagne (productivisme, mondialisation) : nous anticipons en optant pour un modèle agricole nouveau et dynamique, naturel et intégré à l'environnement.

Nous voulons nous orienter résolument vers des produits biologiques (bruts ou transformés) à haute valeur ajoutée, faire du Queyras, avec l'ensemble de ses agriculteurs, un territoire sans OGM, conservateur et utilisateur libre de semences céréalières, potagères, arboricoles, herbacées, en attente de l'évolution de la réglementation :

- Favoriser l'installation d'agriculteurs dans les communes.
- Soutenir les activités d'élevage qui sont la clé de voûte de l'agriculture queyrassine et des éléments fondamentaux pour la structuration et l'entretien des paysages
- Choisir une agriculture biologique, valorisant les ressources locales de façon équilibrée, favorisant un grand nombre d'exploitations petites et moyennes à forte valeur ajoutée plutôt que des grandes exploitations.
- Systématiser l'intervention du groupe agriculture durable à toutes les problématiques agricoles.
- Acquérir le maximum de maîtrise communale ou intercommunale de la terre et des bâtiments agricoles pour installer plus facilement des nouveaux agriculteurs. Favoriser l'installation et la transmission des exploitations grâce à des dispositifs incitatifs ou réglementaires innovants.
- Avoir une politique dynamique de soutien et de préservation des prairies de fauche.
- Compenser toute perte de superficies en prairies de fauche pour l'urbanisation par une reconquête de terres agricoles, équivalente en termes de surface et d'usage. Les associations foncières pastorales sont étendues. Des zones d'agriculture protégée sont créées. Des commissions villageoises d'agriculteurs élaborent avec la commune et le PNR des cartes des espaces agricoles à protéger.
- Assurer une meilleure gestion des alpages et des zones pastorales. Poursuivre une politique générale de soutien au pastoralisme local et transhumant raisonné. Mettre en cohérence les conventions de pâturage avec les diagnostics environnementaux.
- Créer et soutenir des produits biologiques et des filières de transformation/commercialisation spécifiques pour optimiser la valeur ajoutée locale (filière fromagère, filière viande, filière céréales, agroalimentaire...). Promouvoir le caractère de haute montagne des produits au travers de la marque Parc intensifiée et étendue au maximum de produits locaux.
- Développer la conservation naturelle et la diffusion des plants et semences, faire du Queyras un conservatoire naturel des semences de montagne maîtrisées par les agriculteurs (grands champs) et les habitants (jardins).

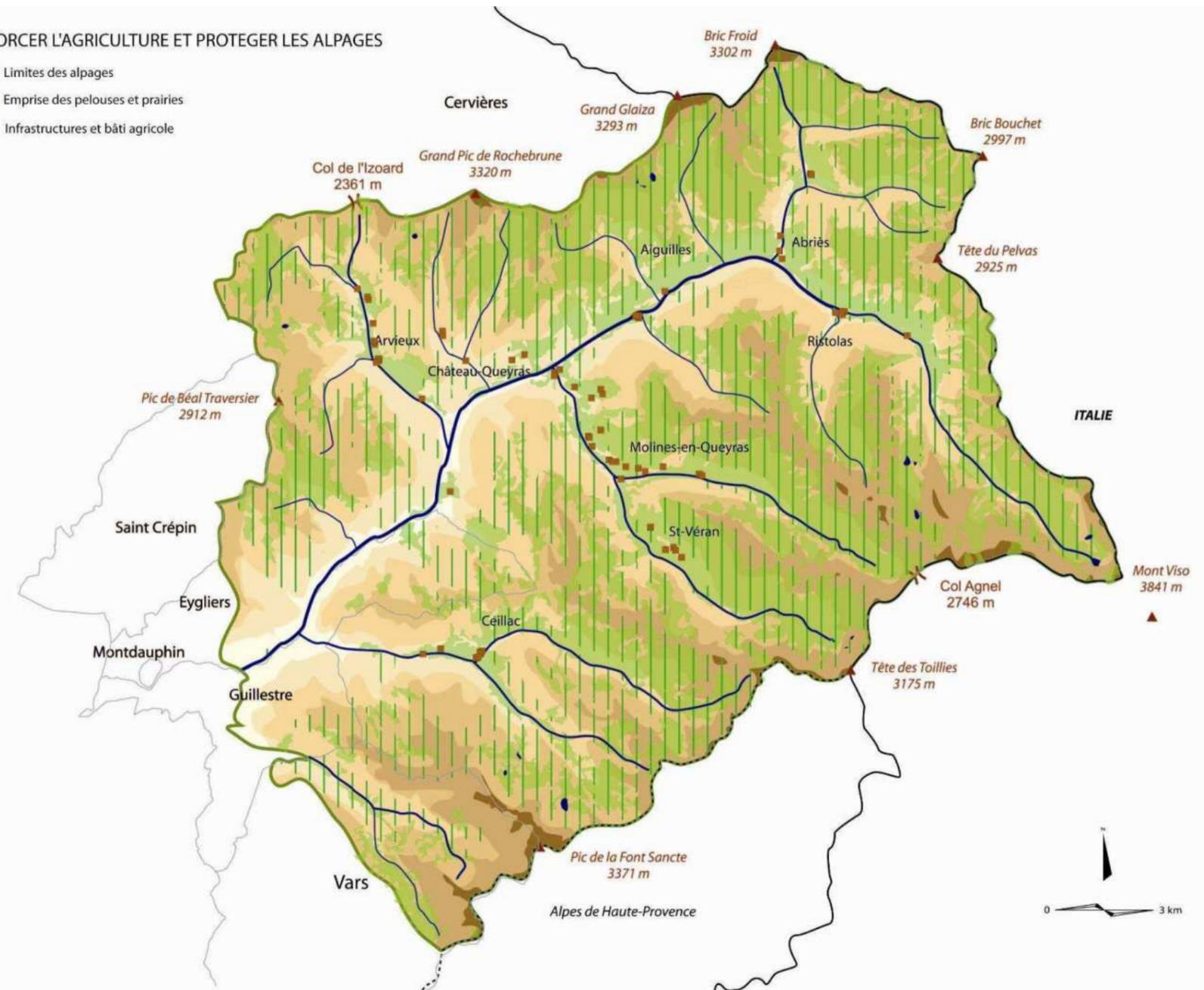
Le programme d'actions

Renforcer l'agriculture – Favoriser l'installation et la transmission d'exploitations

- Mettre en place, dans les 2 années qui viennent, **une politique coordonnée entre les communes pour obtenir la maîtrise foncière de terrains et bâtiments agricoles** et ainsi offrir à des candidats des moyens de s'installer sans avoir à mobiliser ces facteurs. Gardant la maîtrise foncière, les communes pilotent ainsi leurs agricultures de façon durable et sans risque d'évasion des terres et bâtiments vers d'autres destinations. Tous les outils juridiques peuvent être mobilisés (ZAP, Rachat, Baux, ...) Politique consistant à aller plus loin que la mise en place de simple « exploitation communale » qui se développe en montagne, elle nécessite une mutualisation sur le territoire du PNR et une forte ingénierie foncière et agricole. Les collectivités régionale et départementale lui apportent un appui marqué. (PNR avec l'appui de Terr'aménagement,- convention signée en juillet 2009)
- **Créer dans les 10 ans au moins une ZAP par commune** (de taille significative au regard du nombre d'exploitations) et les mutualiser à l'échelle Queyras (Communes avec l'appui du PNR et Terr'aménagement pour la mutualisation et l'ingénierie) cf. Urbanisme
- **Généraliser les AFP à toutes les communes** et étudier la possibilité de les étendre à toutes les zones hormis les zones urbaines et les zones soumises ONF pour faciliter la mobilisation des terres. (Communes)
- **Etablir un conventionnement des communes avec la SAFER**, pour qu'elles deviennent déléguées SAFER au même titre que les agriculteurs et qu'elles puissent mieux agir dans le cadre des cessions d'activités. (communes / en cours)
- Faire prendre en compte les enjeux agricoles par les communes lors de l'élaboration **ou modification de leur PLU**, (PNR avec l'appui de Terr'aménagement). Pour ce faire **établir dans les 2 ans des cartes communales des espaces agricoles à protéger** en associant les communes et les agriculteurs -voir modèle d'une carte déjà réalisée pour Château Ville Vielle à la fin du présent chapitre-. La carte du bâti est produite en complément du Plan de Parc annexé à la présente Charte (PNR)
- Définir et appliquer un programme commun de modernisation des bâtiments agricoles pour réduire la pénibilité du travail et favoriser leur intégration paysagère. (GAD avec l'appui du PNR)
- Renforcer l'activité du « **Groupe Agriculture Durable** » issu d'une convention Chambre/PNR regroupant les professionnels et constituant une plateforme d'échange, d'innovation, de coordination locale. (GAD)
- Avoir au moins une réunion annuelle de bilan avec les agriculteurs pour évoquer l'ensemble des problèmes (alpages, formation, OGM, bio...)

RENFORCER L'AGRICULTURE ET PROTEGER LES ALPAGES

- ▭ Limites des alpages
- Emprise des pelouses et prairies
- Infrastructures et bâti agricole



- **Appui aux groupements agricoles existants ou en cours de création** (Syndicat des producteurs de lait, coopérative d'utilisation de matériel agricole, association des producteurs végétaux, groupements pastoraux, associations foncières pastorales...) dans l'optique de développer les filières de transformation et de commercialisation orientées sur les produits biologiques et de haute montagne (PNR avec partenaire GAD, chambre...)
- Valoriser le caractère naturel et haute montagne des produits : **Redéfinir la stratégie de labellisation des productions agricoles par la marque Parc** pour l'étendre à une gamme la plus large possible de produits. Soutien à d'autres marques spécifiques comme « Guil et Durance » et « Patur'alp » pour la filière viande. (PNR avec partenaire GAD, chambre d'agriculture, com com).

- Mettre à disposition des agriculteurs et PME de l'agroalimentaire (biscuit, fromage,...) **une ingénierie spécialisée** pour développer la production biologique ou raisonnée, les circuits courts de transformation et de commercialisation (vente directe, etc.). Réaliser des études de viabilité économique sur de nouvelles activités et productions, les partager avec les agriculteurs (PNR avec l'appui de Terr'aménagement)
- Conduire des programmes expérimentaux **d'étude d'impact de l'agriculture sur l'environnement** (PNR avec le groupe agriculture durable)
- Aide au montage technique et financier des **dossiers de financement** au titre des politiques de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département (PNR)
- Contribuer à faire reconnaître la **spécificité « très haute montagne »** du territoire au sein de la législation nationale et européenne en matière de réglementation (mise aux normes des bâtiments agricoles, stockage et épandage des effluents d'élevage....) (PNR)



Le programme (suite)

Faire du Queyras un territoire sans OGM, conservatoire naturel des semences, anticipant les effets négatifs de la mondialisation

- Développer des **cultures de variétés patrimoniales locales** (variétés anciennes de céréales panifiables, potagères, variétés adaptées aux conditions de sécheresse répétée...) et incitation à l'élevage de races locales, en formant et accompagnant les agriculteurs (PNR)
- Engager **une sensibilisation** des habitants aux réglementations nationales et internationales sur l'appropriation du vivant, favoriser la mise à disposition de semences locales aux agriculteurs (champs), aux propriétaires de jardins et aux communes (espaces verts) pour conserver, en attente de réglementations spécifiques, des variétés de montagne non inscrites au répertoire national des semences (PNR)
- **Coordonner les communes pour prendre un arrêté commun interdisant toute culture OGM** dans le territoire du PNR, après consultation et accord de tous les agriculteurs et de la population (PNR).
- **Adapter l'application des politiques agricoles pour tenir compte de la spécificité « très haute montagne »**. Une nouvelle politique d'agriculture locale favorisant un aménagement équilibré du territoire est fortement soutenue par les collectivités régionale et départementale.. (PNR + GAD)

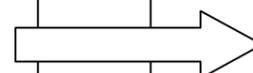
Sauvegarde des prés de fauche et protection des alpages

- Réaliser dans les 3 ans, un **état des lieux des prés de fauche** à l'échelle du Parc : Evaluation des superficies, et identification des destinations nouvelles en zones constructibles ou abandon, friches, forêt. Maintenir le suivi des prairies de fauche traditionnelles en partenariat avec l'Observatoire national des prairies de fauche (PNR)
- Collecter et organiser **l'information sur le foncier** dans le cadre du Centre de Ressources (PNR avec l'appui de Terr'aménagement)
- Coordonner **l'expertise écologique et le suivi des dispositifs agri-environnementaux**, avec les partenaires agricoles (PNR avec ADASEA/Chambre d'Agriculture /GAD/CERPAM) – Assurer un suivi qualité des quartiers de printemps.
- Elaborer, dans les 3 ans, avec tous les partenaires concernés, **une convention d'exploitation pour chaque alpage** en s'appuyant sur les diagnostics pastoraux et environnementaux (Communes avec l'appui du PNR en ingénierie et animation). Apporter un appui pour la rédaction auprès des communes et des exploitants, la coordination entre les acteurs de l'alpage : AFP, communes, loueurs d'alpage, DDAF, CERPAM..., l'ajustement des modalités de gestion pastorale (charges, calendrier, etc.) et le suivi régulier (PNR).
- **Former les bergers et les employeurs** (formation à la gestion de la montagne, à l'exploitation raisonnée, à la gestion de personnel...) (PNR en concertation avec Chambre Agriculture / CERPAM / ADASEA/ Maison du Berger)
- **Aménager les alpages** (cabanes, enclos, chemins) pour optimiser l'exploitation du pâturage en privilégiant la qualité environnementale – Réaliser un schéma d'aménagement des alpages à l'échelle du Queyras (Com/AFP avec appui PNR)
- **Expérimenter des alternatives de gestion** pour limiter l'emprise d'espèces végétales envahissantes (Queyrel, genévrier sabine) (AFP avec l'appui PNR et CERPAM).
- Favoriser la cohabitation entre pastoralisme et grands prédateurs- Poursuivre les activités de la **Brigade de veille environnementale** en alpage pour venir en aide aux bergers face au loup – Evaluer l'incidence des populations d'ongulés sauvages et marmottes sur les prairies naturelles (PNR)
- Développer une politique de soutien aux activités pastorales (entretien des espaces, viabilité des exploitations et des filières de commercialisation (PNR avec partenaire Chambre d'Agriculture)
- Encourager la **reconquête des espaces agricoles** par des opérations de débroussaillage sur des zones de parcours d'intersaison et sur des prairies de fauche pouvant être réhabilitées - Remise en exploitation des surfaces agricoles a minima des documents d'objectifs des sites Natura 2000 (fauche, défrichage...) (com. / AFP / particuliers)
- Créer une entreprise ou un **chantier mobile de fauche** pour notamment entretenir les prairies abandonnées. Cela limite le CO2 des approvisionnements, libère les agriculteurs de la charge du foin, permet de faire des stockages pour les années de moindre récoltes... (agriculteurs –CUMA avec l'appui du PNR)

Exemple de carte en cours d'élaboration par le PNR avec la commune de Château Ville Vieille et les agriculteurs

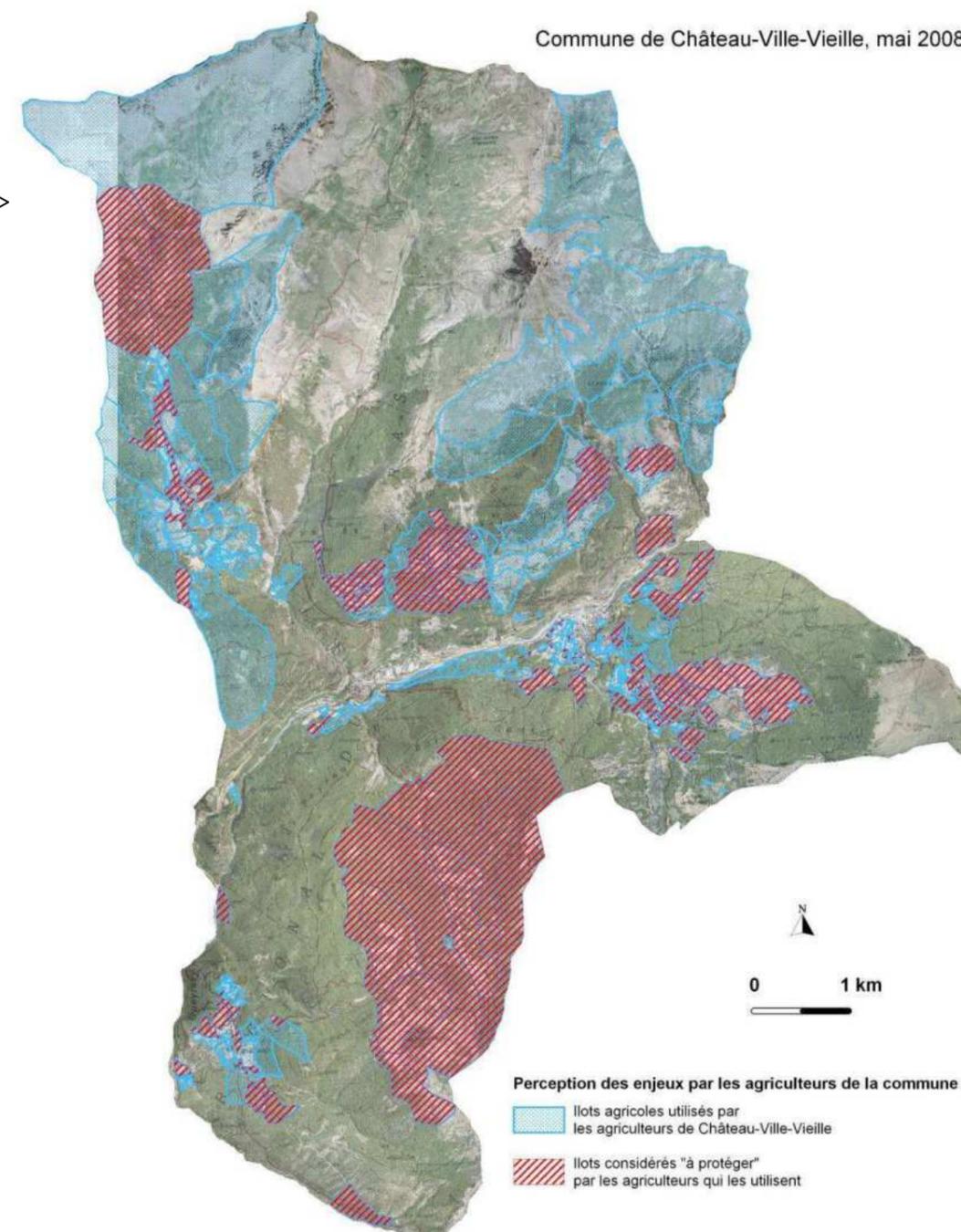
Les membres du parc et notamment les communes s'engagent à coproduire ces cartes pour tout le territoire d'ici fin 2011. Ce travail d'inventaire prospectif est prévu dans le cadre du PITMonviso

Les communes s'engagent aussi à tenir compte de ces cartes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.



Espaces agricoles utilisés par les agriculteurs de Château-Ville-Vieille

Commune de Château-Ville-Vieille, mai 2008



Perception des enjeux par les agriculteurs de la commune

-  Ilots agricoles utilisés par les agriculteurs de Château-Ville-Vieille
-  Ilots considérés "à protéger" par les agriculteurs qui les utilisent

Sources : Résultat obtenu au travers d'une enquête auprès des agriculteurs de la commune de Château-Ville-Vieille - M.Piercy - 2008 - PNRQ
Scan 25 Copyright IGN 2003 - Copie et reproduction interdites
Orthophotographie Copyright IGN 2003 - Copie et reproduction interdites
PNRQ

Réalisation : PNRQ 2008



POUR UN NOUVEAU PARC

Révision de la Charte de Parc 2010-2022

Conte

Je pense encore aux explications de Cigalou sur le loup et l'alpage, l'eau, l'érosion et les inondations....
C'est compliqué, l'alpage, il faut pâturer pour éviter les avalanches, mais pas trop pour ne pas fabriquer de l'érosion..... pourquoi on dit toujours que les bergers ne sont pas instruits ? il faut en savoir des choses pour bien conduire son troupeau au dessus de nos têtes !

« Si c'est la faute du loup et des allers-retours du troupeau, pourquoi on ne fait pas d'autres enclos ailleurs ? » dit Victor. Moi, je sais que le parc et les communes ont déjà aidé des bergers avec la « brigade » et les aides bergers qui déplacent les parcs, qui portent les affaires du berger, le sel des brebis, la pharmacie d'une cabane à l'autre pour le soulager. La brigade peut aussi éloigner le loup.

Le loup est toujours montré du doigt. C'est vrai que la vie du loup pose problème. Je le sais par expérience, c'est mon secret à moi (voir Marlaguette et le loup Les histoires du Père Castor).

Mais je suis sûr qu'il y a des solutions.

Et les loups, c'est sauvage. Cela fait peut être peur à certains. Mais si les loups reviennent chez nous, c'est que notre pays est sauvage. Pour moi, c'est plutôt bon signe ! Les touristes viennent chercher ce qui est sauvage, la vraie montagne, la vraie nature ! ici, au moins, ils l'ont et le loup c'est la meilleure garantie ! Si le Queyras est comme tous les autres pays, alors ces touristes n'auront plus aucune raison de s'intéresser à nous et de venir nous voir, le Beaufortin ou le Chablais, c'est bien plus près de Paris ! Pourquoi personne ne comprend cela ?

Les loups et la forêt, ça va bien ensemble. Parfois la forêt fait autant peur que le loup. Comme si les arbres pouvaient être dangereux !

Nous on s'est assis sous un mélèze pour se reposer à l'ombre. C'était un gros mélèze avec les premières branches qui avaient été sciées sur le tronc. Cela ne gêne pas sa croissance et fournit du bois. Parait que certains de nos arbres ont plus de 300 ans....peut être que certains ont vu passer les éléphants d'Annibal, près du rocher, au dessus de Pierre Grosse et Fontgillarde !

Au dessus de ce rocher, à la limite des forêts, il y a des tétras lyre, c'est connu. En hiver ils se protègent sous le manteau de neige., invisibles. Mais quand on passe en ski sans bruit sur la poudreuse, ils sentent quand même les vibrations, et s'envolent faisant jaillir la neige dans un battement d'aile paniqué. En s'envolant, ils brûlent leurs réserves de calories...et meurent avant le printemps s'ils sont dérangés trop souvent. Il y a de plus en plus de skieurs de randonnée. Ils préfèrent le Queyras parce qu'il n'y a pas trop de remontées mécaniques. C'est tant mieux. Certains gîtes ne fonctionnent même qu'avec des skieurs de randonnée. Mais il faudra faire attention et trouver des solutions pour que le tétra lyre puisse continuer de vivre, lui aussi, dans la forêt.

Les orientations du Parc naturel régional du Queyras

B5- La forêt, le bois, source d'énergie et de vie.

Le patrimoine naturel forestier, fait principalement de mélèzes et de pins cembro, est majeur pour le Queyras et constitue une activité complémentaire à l'agriculture.

Il constitue aussi une ressource fondamentale, à la fois comme élément du paysage et lieu de vie pour de nombreux écosystèmes.

Il participe à la biodiversité de notre territoire.

Il contribue à la gestion de l'eau et à la protection contre les risques naturels, il préserve les équilibres environnementaux, il est source d'énergie, de travail, de valorisation.

Nos forêts sont aussi des lieux de légendes, de randonnées, de respiration. Forêts magiques, mêlant le roux et le fauve, qui motiveraient des urbains à profiter des couleurs chaudes et douces du mélèze.

La protection de nos forêts est essentielle, leur exploitation, leur valorisation aussi, comme le développement de toutes les filières bois, qu'il s'agisse du bois énergie ou du développement de l'usage du bois dans les constructions, sans oublier l'artisanat du bois cher aux Queyrassins.

La Charte, projet de territoire : ce que nous voulons ensemble

Art 9 - Les espaces forestiers

La forêt constitue une ressource majeure, élément du paysage, facteur de la gestion de l'eau et de prévention des risques naturels, source d'énergie de plus en plus importante.

En matière de valorisation forestière, la charte du Parc intègre localement les orientations de la charte forestière portée par le Pays. Ses actions sont étroitement concertées avec tous les intervenants de la filière.

Nous nous engageons à valoriser une ressource forestière durable, génératrice de biodiversité, de pluriactivité et de culture rurale.

Nous voulons maintenir l'équilibre des forêts en prenant les dispositions nécessaires pour respecter la multifonctionnalité de la forêt et sa capacité de renouvellement :

- Pour l'ensemble des boisements existants, rechercher des mesures de protection et de gestion, augmentant la « naturalité » forestière, pouvant restaurer les caractéristiques écologiques tout en permettant l'exploitation
- Maintenir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique pour assurer les capacités de renouvellement de la forêt.
- Améliorer la connaissance de la biodiversité de la forêt, identifier des études complémentaires à celles existantes nécessaires à la connaissance de la faune, de la flore, des habitats et des paysages qui constituent le fondement d'une gestion globale du patrimoine forestier
- Protéger et valoriser les forêts exemplaires : forêts primaires, forêts alluviales, forêts d'habitats particuliers

Nous voulons valoriser les bois et l'espace forestier, développer les filières

- Promouvoir une exploitation raisonnée et écologique des forêts du Queyras adaptée aux enjeux patrimoniaux (en limitant les pistes et leurs impacts, en promouvant l'exploitation par câble forestier et traction animale, en formant les acteurs).
- Promouvoir la valorisation locale des ressources locales (mélèze, pin cembro, pin à crochets, pin sylvestre) dans des circuits intégrés de gestion forestière et de transformation.
- Veiller à maintenir un marché local équilibré

Nous optons pour la valorisation des mélézins et cembraies d'altitude

- Valoriser la richesse spécifique des forêts de montagne du Queyras et leur poids dans la culture locale héritée de la société agro-sylvo-pastorale.
- Requalifier les mélézins et cembraies d'altitudes

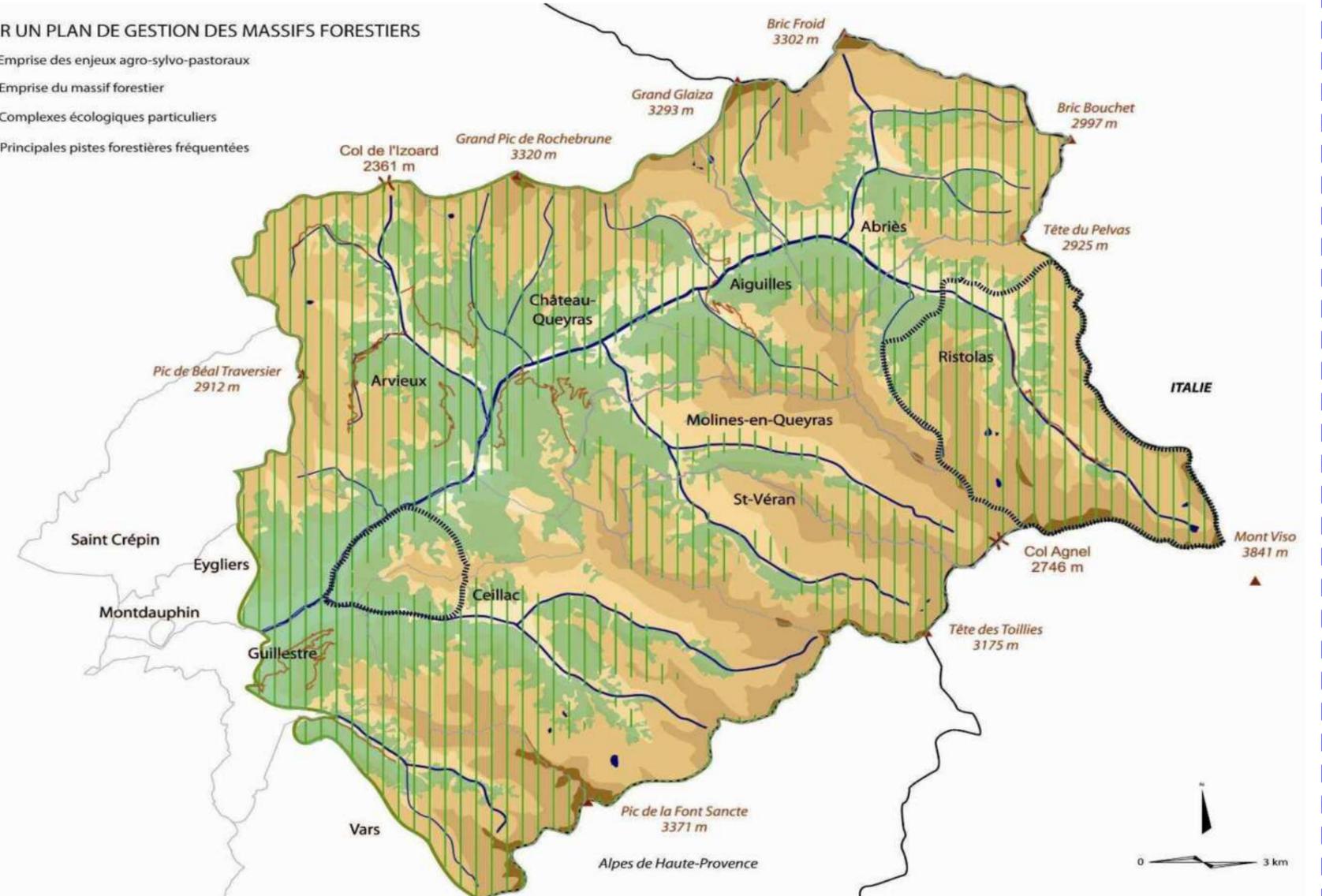
Le programme d'action

Etablir un plan de gestion forestier : Maintenir l'équilibre des forêts

- Améliorer la connaissance de la biodiversité de la forêt. Compléter l'**Inventaire forestier** et créer une base de données numérique de l'ensemble des éléments patrimoniaux, commune aux gestionnaires et intervenants en milieux forestiers pour mieux appréhender la richesse de l'écosystème forestier du Queyras (centre de ressource PNR en partenariat avec ONF)
- Mettre en place **une stratégie de préservation, de mise en valeur, d'inventaire et de suivi des richesses naturelles** incluant les aspects paysagers (PNR).
- Etablir un **plan de gestion des boisements** à l'échelle du Queyras : charte de gestion paysagère des boisements, gestion forestière concertée avec le souci permanent des exigences écologiques paysagères économique et d'accueil, schéma des pistes forestières, développement des essences, restructuration du parcellaire forestier pour permettre une exploitation par câble ou mode doux (Parc/Pays/ONF/communes)
- Poursuivre les **expérimentations sylvopastorales** visant le renouvellement des mélézins avec la mise à disposition d'une ressource fourragère sous forêt d'appoint (ONF en concertation avec PNR/Com com/ONCFS / GIASC)
- Mettre en place un **suivi des dégâts à la végétation et à la régénération des forêts et des plantations**, dus aux ongulés (GIASC/ONF/CRPF/PNR)
- Terminer l'étude sur les vieux arbres, valoriser les connaissances acquises, créer des zones de vieillissement afin d'accroître la biodiversité. (PNR avec ONF)
- Faire du **patrimoine forestier une richesse touristique** spécifique (qui renforcera la dynamique de l'éco-tourisme local) (PNR avec partenaires OTQ/ com. /ONF/ Remontées mécaniques)
- **Protéger et valoriser les forêts exemplaires** (forêts primaires, forêts alluviales, boisements spécifiques, forêts d'habitat particulier) (PNR). Notamment mettre en place **une réserve biologique forestière sur le Bois d'Assan** (Guillestre / Ceillac/ONF – en cours.)
- Etudier les possibilités de **réduire les départs d'avalanches** par plantation d'arbres ou buissons (PNR avec l'appui du Service RTM/ONF et les Com com)
- **Former les acteurs** de l'exploitation forestière, y compris les habitants bénéficiaires de lots d'affouage, à la gestion des coupes et à leur remise en état. (PNR)
- **Mettre en valeur l'espace forestier** par des actions de sensibilisation à l'écologie forestière (PNR avec l'appui de l'ONF)

ETABLIR UN PLAN DE GESTION DES MASSIFS FORESTIERS

- Emprise des enjeux agro-sylvo-pastoraux
- Emprise du massif forestier
- Complexes écologiques particuliers
- Principales pistes forestières fréquentées



Développer et valoriser la filière bois

- Appliquer à l'ensemble des forêts queyrassines le **label « PEFC »** (programme européen des forêts certifiées)
- Encourager les **chantiers de débardage par câble et/ou par traction animale** en s'appuyant sur les expériences réalisées (Arvieux, Ristolas...) En faire une activité de découverte touristique – Appui technique et financier aux initiatives – (PNR avec ONF)
- **Aider à la transmission et l'installation d'entreprises artisanales** locales d'exploitation et de transformation des bois. (Pays/Com Com): Initier ou s'impliquer dans les démarches de qualité utiles à la promotion des bois locaux (PNR) - Appuyer l'ONF dans un développement pondéré de la coupe en régie modérateur du marché garant du bon fonctionnement des petites exploitations et des filières locales (communes).
- Aider les **propriétaires forestiers** à mieux valoriser leurs parcelles (valorisation en plaquette) et en faire des acteurs dynamiques de l'évolution des paysages (maintien de paysages ouverts) (CRPF en concertation avec PNR et communes)
- Encourager le développement de l'habitat d'excellente qualité environnementale, tourné notamment vers la construction recourant à **l'ossature bois et aux toitures bois**. Utiliser la ressource locale de **bois dans les constructions**, tout en conservant les caractères architecturaux propres à chaque village (Communes avec appui PNR)
- Favoriser le **bois énergie** issu de plaquettes forestières, en encourageant des réalisations publiques (réseaux de chaleur bois) ou par les particuliers. A ce titre, l'étude et la mise en place d'une plate-forme d'approvisionnement en plaquettes et d'un circuit local de distribution sont encouragées (Com com et Pays).
- Initier ou s'impliquer ensemble dans les **démarches de qualité** utiles à la promotion des bois locaux et notamment du mélèze, ce à l'échelle appropriée et en concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière bois concernés.



POUR UN
NOUVEAU
PARC

Révision de la
Charte de Parc
2010-2022

Conte

25 juin 2008 Bonjour Aline, j'espère que mon SMS passera juska ché toi ma mère ma di kon parté 3 semaines à Pierregrosse. C super. J'espère kon se verra. Tu te rappelles notre cabane dans le boi dé Amoureux. J'espère quel y é encore et kon pourra y aller. Mé paren mon dit kil y oré peutêtre des maisons nouvelles. Moi j'iré jamais 2dans même une semaine en hiver. S'ils ont KC notre cabane, je vais faire une pétition pour Monsieur le Président du Parc parceque C pas juste é on la fera signé à tou le monde é on fera une manif Cigalou ira cherché lé vaches du Gros Louis, moi G tro peur é même, on dira au marmotte de venir ! Tu sais, celle ki nous connaissait tellement quel vené mangé dans notre m1. Au fait, on part le 3 juil (donc on arrivera le mem jour, je crois) mais on vient en train. Batiste

5 juillet Place Forte de Montdauphin. Aline, Batiste et Victor posent leurs vélos et leurs casques près de l'Echaugette. Depuis le temps qu'on les bassine avec ce « patrimoine-mondial-de-l'humanité-qui-est-une-chance-pour-le-Queyras ! », ils voulaient voir. Au milieu de la rue, une « gargouille » où l'eau coule. Vauban n'avait pas que le génie militaire et le génie des pierres mais aussi celui de la gestion de l'eau, condition de la survie.

La place forte surplombe les gorges du Guil et sa confluence avec la Durance. Il y a un peu de monde, pas assez pour faire un groupe de visite. Le guide interprète leur explique, penché sur le mur d'enceinte, l'histoire de Guillestre et plus à droite, des coteaux et ce qu'il reste de vergers. Ces pommes de Risoul ont eu leur période de gloire : petites, riches en vitamines, elles se conservaient plus d'un an ! Elles étaient donc chargées dans les bateaux des découvreurs de la trempe de Christophe Colomb, pour éviter le scorbut. Les mêmes bateaux venaient se fournir en mâts en sélectionnant les meilleurs troncs des forêts alluviales: directement jetés à la Durance, conduits par les radeliers, qui les transportaient jusqu'à la mer. Les contreforts du Queyras ne sont pas étrangers à la découverte des Amériques ou des Indes. Cette Amérique où, plus tard, de nombreux queyrassins s'expatrièrent, poussés par l'exode et la surpopulation. Emigrants au Mexique, en Argentine, ou ailleurs.

Aline est rêveuse et un peu révoltée : l'histoire donne le tournis quand on remet bout à bout les séquences que la mémoire a saucissonné, déconnecté. Pourquoi on ne nous dit pas tout, pourquoi ne veut-on retenir que ce qui sert les discours dramatiques

Victor, Batiste et Aline font le tour des fortifications. Le village d'Eygliers paresse en étalant ses prairies mitées par des routes et des maisons de plus en plus nombreuses. Le village de Saint Crépin se dore au soleil. Village médiéval, reconstruit avec tact. Au dessus des maisons, la forêt de genévriers thurifères, patrimoine si éternellement présent qu'il en est banalisé aux regards du commun des mortels.....

Montdauphin, Saint Crépin, Eygliers, le bas Guillestrois, ses hautes stations de Vars et Risoul ont besoin du Queyras, le Queyras a besoin d'eux. Pourtant, à l'inverse de la mondialisation rampante, les habitants se recroquevillent, rentrent dans leurs coquilles. Chaque coquille, chaque village serait un paradis, et la coquille du voisin, le village d'à-côté, ce serait l'enfer !

B6- Faire du Queyras un territoire d'éco-tourisme exemplaire : offrir vraiment de la vie, du temps et de la nature aux touristes

Faire de l'isolement un atout. Ne pas porter atteinte à nos plus beaux sites en laissant la voiture et les excursionnistes prendre le dessus. Ne pas porter atteinte à la beauté de nos paysages mais la valoriser : col d'Izoard, col Agnel, Montdauphin, Mont Viso, Saint-Véran, le Guil, Font Sancte, Bric Bouchet, nos lacs et nos alpages, nos villages. Le tourisme doit changer de cap. L'étude de positionnement réalisée par la communauté de communes de l'Escarton du Queyras en 2008- 2009 dans le cadre du dispositif régional de diversification des espaces de pleine nature est, sur la stratégie éco-touristique, explicite et partagée par les collectivités. Nous devons proposer ce qu'il y a de plus beau. Accueillir vraiment. Du fond du cœur. Pour que le visiteur reste un hôte, un invité avant d'être un client. Proposons à nos hôtes une rupture et des retrouvailles : nos ressources touristiques majeures sont dans la nature. Faisons-en une priorité et un axe de positionnement vital.

La Charte, projet de territoire : ce que nous voulons ensemble

Art 10 Proposer avec l'aide de l'Etat un territoire de tourisme durable exemplaire en France sur les quatre saisons

En hiver, nous voulons proposer du ski autrement et préparer le Queyras à une évolution de l'enneigement, prévisible compte tenu du changement climatique (manque de neige aléatoire, ponctuel ou plus régulier)

Cela nécessite d'optimiser et de rentabiliser les équipements existants et de **réorienter stratégiquement les nouveaux investissements**. Un objectif est de **développer des produits émergents ou à inventer** (découverte, stages, ateliers philosophiques et de rencontres, lien social, culture...). Le territoire compte sur l'ingéniosité et les expériences de certaines communes ou prestataires qui ont déjà innové dans ce sens : Festival du Livre, Festival Grandeur Nature, randonnée découverte, produits jeunes...

Nous voulons que le territoire s'organise pour **accueillir des visiteurs toute l'année sans interruption**.

La « clientèle » des jeunes est prioritaire. Cela impose un investissement d'une dizaine d'années consécutives mais la pérennité touristique du Queyras en dépend. Une attention est également apportée à l'accueil des **personnes handicapées** dans le prolongement des démarches engagées ces dernières années (Haut Guil, compétitions adaptées...). Une sensibilisation d'envergure est engagée pour favoriser une prise de conscience générale.

Le **patrimoine naturel et culturel d'exception** (grands cols, sites Vauban, ...) est une ressource majeure valorisée. Les équipements culturels sont animés par des porteurs impliqués localement et coordonnés au niveau du Parc. Les espaces de vie sont améliorés et de nouvelles modalités de transport permettent de proposer **une réelle rupture avec la vie urbaine et un accueil chaleureux de montagne**. L'image Parc naturel régional, riche d'un sens réel et reconnu, est confortée par une structuration des **activités de pleine nature et des produits locaux** (circuits courts, artisanat, etc.)

Nous voulons **proposer du temps, du calme, de la sérénité et des rencontres à nos hôtes** (« slow tourisme ») qualité qui correspondent à notre territoire. **L'accueil et l'information des visiteurs** dans les villages, les hébergements comme sur les sites naturels et patrimoniaux sont des priorités. Plus qu'une simple coordination, une réelle mutualisation des moyens est opérée dans **une organisation commune** qui regroupe tous les offices de tourisme depuis janvier 2009. Une **culture de l'accueil** est déployée par les offices de tourisme et les organisations professionnelles auprès de leurs adhérents.

Pour dépasser le simple discours et réussir véritablement ce virage très fort vers l'écotourisme, **la formation des acteurs du tourisme est une priorité** (voyages d'étude, visites inter-villages, formation-action, préparation de partenariats inter prestataires...).

Enfin, nous faisons le choix stratégique de **requalifier nos capacités d'hébergement** : au « toujours plus », il faut désormais opposer et proposer la qualité. Mieux dans la simplicité et la qualité sociale et environnementale, conformes au caractère typé de notre territoire.... et non forcément mieux dans le luxe que nos clients sont loin de mettre en priorité. Il faut privilégier la **réhabilitation des meublés maitrisés par la population locale** par des mesures incitatives existantes ou à créer (en demandant un effort d'adaptation, de qualité écoconstruction et de mise en réseau commerciale) plutôt que les résidences de tourisme génératrices d'étalement urbain et de « lits froids » non maitrisées par la population locale. **Un effort de sauvegarde des lits hôteliers** sera entrepris au travers d'actions typées « éco-tourisme/éco-hébergement » (aménagement, labellisation, rénovation, commercialisation). L'opportunité de faire évoluer à moindre coût les nombreux petits hôtels en « chaine locale d'auberges rurales intégrées » sera étudiée.

En conclusion, cette stratégie et le plan d'actions qui l'accompagne doivent permettre la certification du territoire par la Charte européenne du tourisme durable. Cette action s'inscrit dans la démarche régionale inter-Parcs correspondante.

Le programme d'action

Créer une véritable offre d'éco tourisme ambitieuse

Elaborer un schéma de développement touristique

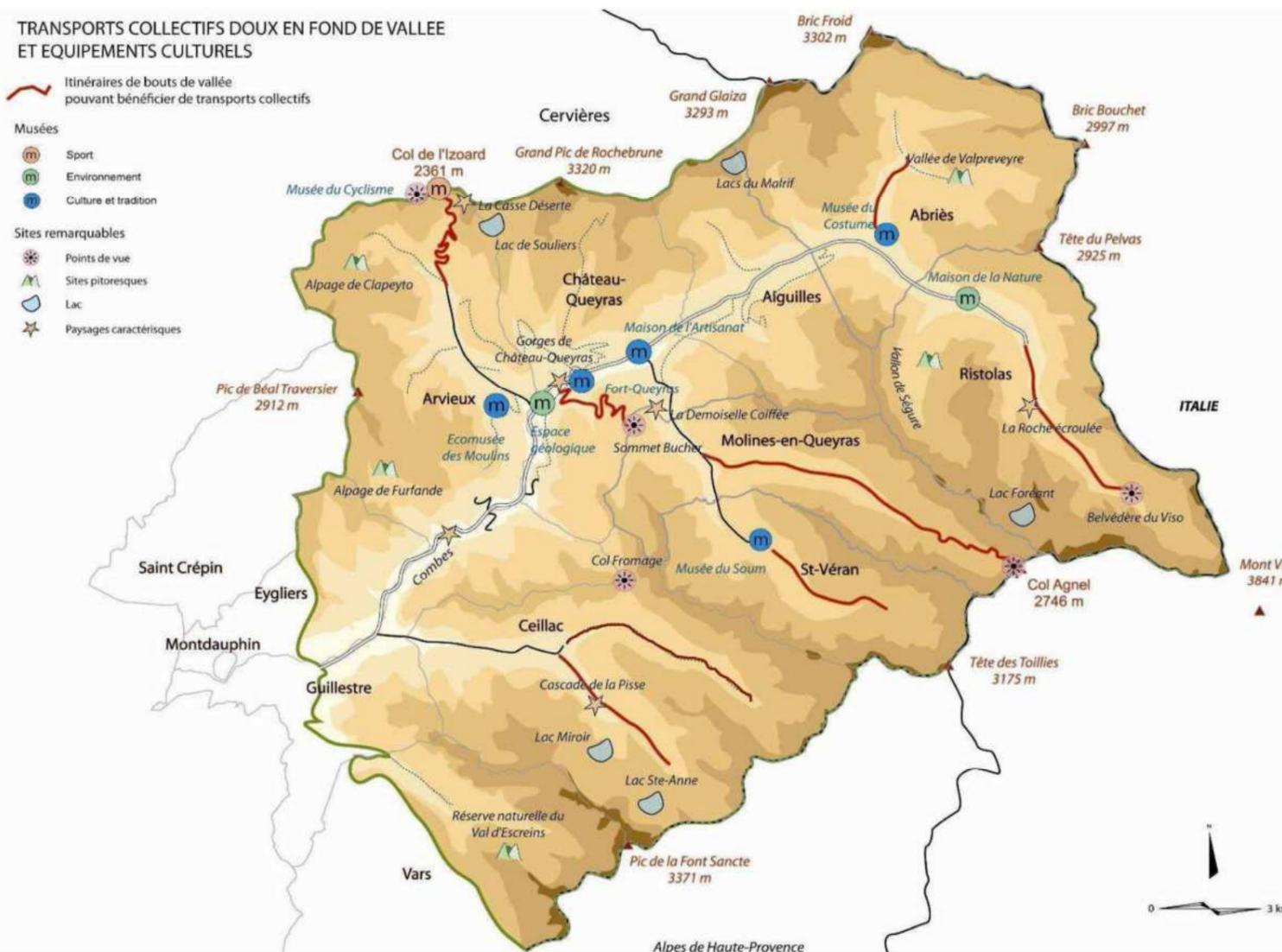
- Formaliser en 2009 le présent programme d'actions touristiques et finaliser les propositions dans le cadre de l'étude de positionnement IDEs de la communauté de communes de l'Escarton du Queyras (en cours)
- Etre territoire **candidat à la charte européenne du tourisme durable** en répondant dans les 5 ans aux 3 volets : tourisme durable pour espace protégé, tourisme durable pour les entreprises locales et tourisme durable pour les agences de voyage extérieurs au territoire (PNR/Com.com).

Transports collectifs : permettre vraiment d'oublier la voiture et réduire les émissions de CO2

- Développer, dans les 5 ans, des **transports collectifs** (navettes, transport à la demande, moyens hippomobiles...) en **bouts de vallée** (Viso, Clausis, Ceillac, Escreins, Souliers, Mélézet, le Roux ...) (Communes /Département)
- Trouver des solutions sur les **espaces de cols** (Izoard, Agnel) réorganiser les stationnements, favoriser les cheminements piétons, contenir le stationnement des camping cars - et parkings (villages, sites emblématiques) pour **réduire l'impact des voitures individuelles et améliorer les retombées dans les villages** : (Parc/communes/Département).
- Mettre en place dans les 10 ans, des **transports collectifs inter villages (à moteur « propre »)** depuis Eygliers/Montdauphin Gare desservant l'ensemble des villages. Si le premier objectif de cette action est de lier les villages et de créer un avantage social pour les habitants, sa finalité éco-touristique est évidente. (PNR dans la phase de préparation puis Com Com)

Offre culturelle

- Réaliser un **Schéma d'interprétation du territoire** opérationnel et directement utilisable par tous les acteurs pour créer une offre environnementale, sociale et culturelle ambitieuse en matière d'éco-tourisme. (PNR)
- **Créer un « Atelier du patrimoine »** valorisant l'architecture, le mobilier, l'oralité, l'histoire et les traditions, les costumes, les pierres, la gestion des ressources locales. (cf programme d'actions sur l'urbanisme et la culture –art 12)
- **Réhabiliter, mettre en réseau et valoriser les équipements culturels du territoire**(en cohérence avec le schéma d'interprétation) : Musée du Soum, Espace Géologique, Maison de la Nature, Moulin d'Arvieux, Mine de Cuivre, La Traversette, Pierres Ecrites, points informations naturalistes, sentiers thématiques, sites privés (Château Queyras...) (PNR avec partenaires : OTQ - com com – privés)
- **Coordonner les équipements culturels du territoire gérés par le PNR et les communes** (Maison de la nature, Atelier du Patrimoine, Espace géologique, Musée du Soum, moulin d'Arvieux) en créant des partenariats et des produits communs, une démarche marketing et une mutualisation pour la gestion quotidienne (PNR et communes)
- Créer des **produits de découverte sur la nature, la biosphère, le développement durable, les relations humaines, la solidarité...** notamment en direction des **publics jeunes** (professionnels-OTQ) - Décliner l'offre culturelle dans des **menus bio**, des **hébergements HQE**, une production de **souvenirs exclusivement locaux**. Valoriser le **patrimoine culinaire** du massif du Queyras (Professionnels /GAD/OTQ)
- Engager une étude approfondie sur **les sites protohistoriques et sur leur valorisation culturelle et touristique**. (Etat avec délégation au PNR et appui du Département et de la Région)



Développer le « Slow tourisme »

- Soutenir l'**innovation touristique** (PNR / Pays)
- **Créer des produits touristiques incitant à changer de rythme**, favorisant la rencontre et permettant aux visiteurs de repartir différents en constatant que la nature et les hommes peuvent vivre de manière harmonieuse (Professionnels du tourisme et OTQ – suivi, coordination PNR dans le cadre du PIT Monviso)

Aménagements de villages – infrastructures (cf Urbanisme)

- **Réhabiliter et valoriser les 2 grands Cols** ; Opération Grand site et reconquête environnementale, gestion des flux en vue d'optimiser les retombées dans les villages. (PNR en concertation avec les Communes)
- **Créer des pistes cyclables** (et des parcours cyclistes en réhabilitant des pistes) et prévoir l'accueil de cyclotouristes dans les hébergements (Département en concertation avec le PNR)
- Elaborer, dans chaque village, avec l'appui du PNR **un plan d'embellissement à 2 ans et un plan à 10 ans** pour valoriser le petit patrimoine, soigner les aspects paysagers en toute saison (village fleuri, village sous la neige...). Explorer les mesures d'incitation (y compris financières et fiscales) susceptibles d'entraîner l'adhésion des privés à la volonté générale d'embellissement (Com avec appui du PNR & CALHAURA).

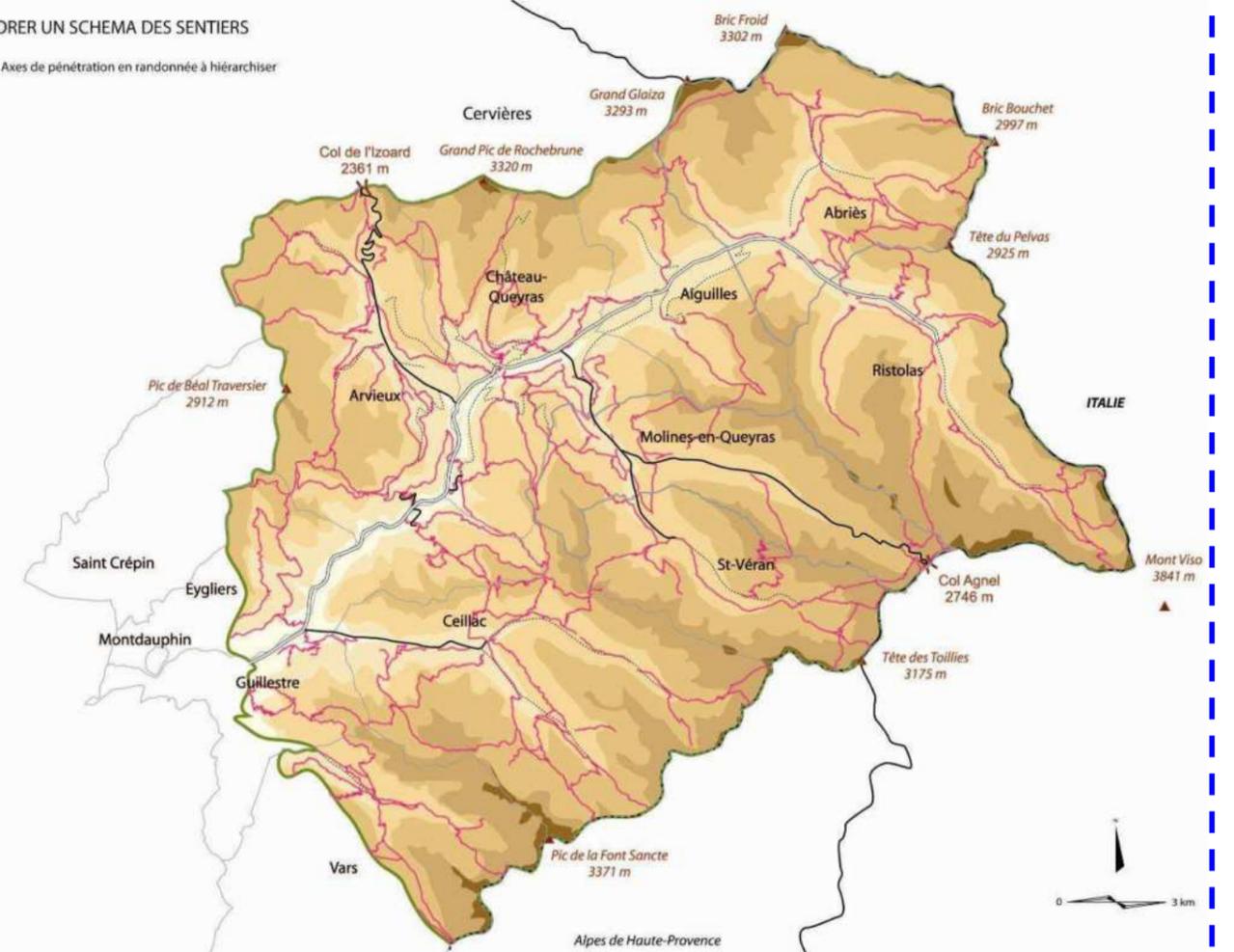
Le programme d'action

Ski - Sentiers – activités de pleine nature

- Développer les **nouveaux produits à partir du ski alpin** classique : jeux, découverte, mieux articuler le ski alpin et le ski de randonnée... et **proposer le ski autrement**, promouvoir la découverte du ski pour personnes handicapées, ski et rencontre (repas collectif), ski et solidarité... (syndicat mixte, régie des stations de ski du Queyras, OTQ)
- **Diversifier le produit hiver**
- **Développer les activités nordiques** (ski de fond, ski de randonnée nordique, raquette) : Améliorer le traçage des pistes de ski de fond et coordonner les activités raquettes et piéton avec le ski de fond (com com/Hautes Alpes Ski de Fond)
- Aider au montage, à l'organisation, à la promotion et la commercialisation **de nouvelles offres**: hiver en montagne en famille, soleil, ambiance village, randonnée pédestre et raquette autour des villages, culture et patrimoine (OTQ)
- Structurer les produits de pleine nature et notamment le **ski de randonnée** et les activités nordiques en veillant à la minimisation de leurs impacts sur les milieux. (OTQ avec appui PNR)
- **Réhabiliter les domaines skiables sur lesquels le ski alpin s'arrête**. Poursuivre le démontage des installations obsolètes (syndicat mixte des stations du Queyras). En faire des espaces de neige propices à la découverte d'autres activités (ski de randonnée, luges, patinoires...) ou réhabiliter en espaces naturels (Com et Régie avec l'appui Com com/ PNR...) Communiquer fortement sur cette évolution du domaine dans le sens de l'écotourisme (OTQ et PNR)
- **Limiter les investissements sur le ski alpin au programme 2003-2012 arrêté par la Régie des remontées mécaniques du Queyras**. Pour la période 2009-2012, ce programme prend en compte l'environnement et les paysages en réduisant le nombre de remontées.

ELABORER UN SCHEMA DES SENTIERS

— Axes de pénétration en randonnée à hiérarchiser



STRUCTURER LES PRODUITS TOURISTIQUES DE PLEINE NATURE EN VEILLANT A LA MINIMISATION DE LEURS IMPACTS SUR LES MILIEUX

Développer des nouveaux produits à partir du ski alpin sans accroître l'emprise des domaines

Site d'emprise du ski alpin et nordique

Superficie piste (ha)

Abriès = 81

Aiguilles = 6

Ristolas = 3

Molines/St Véran = 108

Arvieux = 45

Cellac = 60

Stopper les programmes d'enneigement artificiel au niveau actuel d'équipement ou des projets engagés

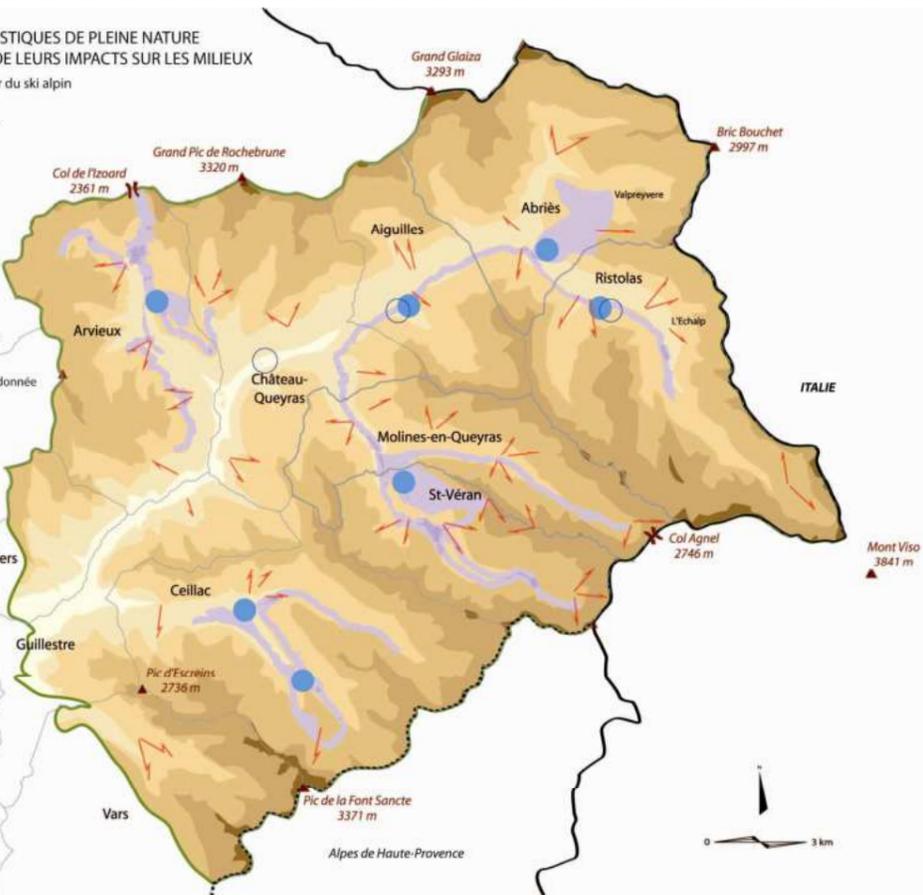
Site de production de neige artificielle

Structurer la pratique du ski de randonnée en minimisant son impact sur les milieux

Principaux axes d'impacts du ski de randonnée

Réhabiliter les domaines skiables

Sites sur lesquels l'activité s'est arrêtée ou réduite



- **Etre site expérimental du Département pour élaborer et appliquer le futur plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) et le plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI)** relatif aux sports de nature (y compris via ferrata, parapente, ...). La mise en place de ces outils est considérée comme un élément prioritaire sur le territoire du Parc et sera réalisée dans l'optique marquée du développement d'un éco-tourisme exemplaire. Le Département sera fortement impliqué : il a tout intérêt à disposer d'un territoire Parc emblématique pour continuer de pouvoir l'utiliser à ses fins de promotion, en diffusant le message d'une meilleure prise en compte de l'environnement – notamment dans le cadre de son Agenda 21 (Département/PNR & Comcom Guillestrois avec Communes partenaires)
- Faire dans les 2 ans un **schéma de sentiers** commun à toutes les communes pour mieux gérer les problèmes de fréquentation, favoriser les retombées économiques locales.... (PNR)
- **Entretien l'ensemble des sentiers** (Com./ Com. Com / Département)
- Revaloriser le **GR 58 Tour du Queyras**, le faire partir dès la Gare d'Eyglies/Mont Dauphin, Valoriser la Place Forte Patrimoine Mondial et Fort Queyras dans l'itinéraire GR, le faire passer par toutes les communes, l'enrichir d'un volet Biosphère/Nature/Développement durable. (PNR avec partenaire OTQ – Mont Dauphin, commune associée)
- Développer des itinéraires pédestres et équestres transfrontaliers et valoriser le patrimoine culturel et historique qui les composent (OTQ/ Com Com)

Assurer un accueil de qualité, organiser l'information et la promotion touristique

- **Requalifier les points d'information** sur les sites naturels du Parc en points de découverte naturaliste de qualité (produits de découverte, accueil, information et sensibilisation). (PNR)
- **Créer un lieu d'accueil, vitrine de l'éco-tourisme dans le Queyras**, à Château Ville Vieille, où sera implanté le siège de l'OTQ : Utiliser ce nouvel équipement pour révolutionner la culture de l'accueil, coordonner les points d'accueil dans les villages. Stopper la production de plaquettes touristiques séparées. (en cours - com com/OTQ)
- **Unifier, dans les 3 ans, la taxe de séjour entre les 8 communes** du massif et optimiser son produit (audit et identification des potentiels de gain) (Communes/Com Com/OTQ)
- Engager sur 5 ans un **programme ambitieux de formation**, de coordination et de rapprochement entre les professionnels pour diffuser la culture de l'éco-tourisme. (OTQ, OT Guillestrois avec appui du PNR)
- **Instaurer une politique de promotion spécifique sur les actions liées au tourisme durable**. (OTQ/OT Guillestrois avec appui PNR)
- **Editer une carte** ou un topo « Queyras : 1^{er} territoire de France de l'Eco-tourisme » (OTQ/OT Guillestrois avec appui PNR)
- Achever le programme **signalétique** Parc et l'élargir aux communes associées (PNR en concertation avec Communes et Com Com)

Montage, commercialisation et labellisation de produits

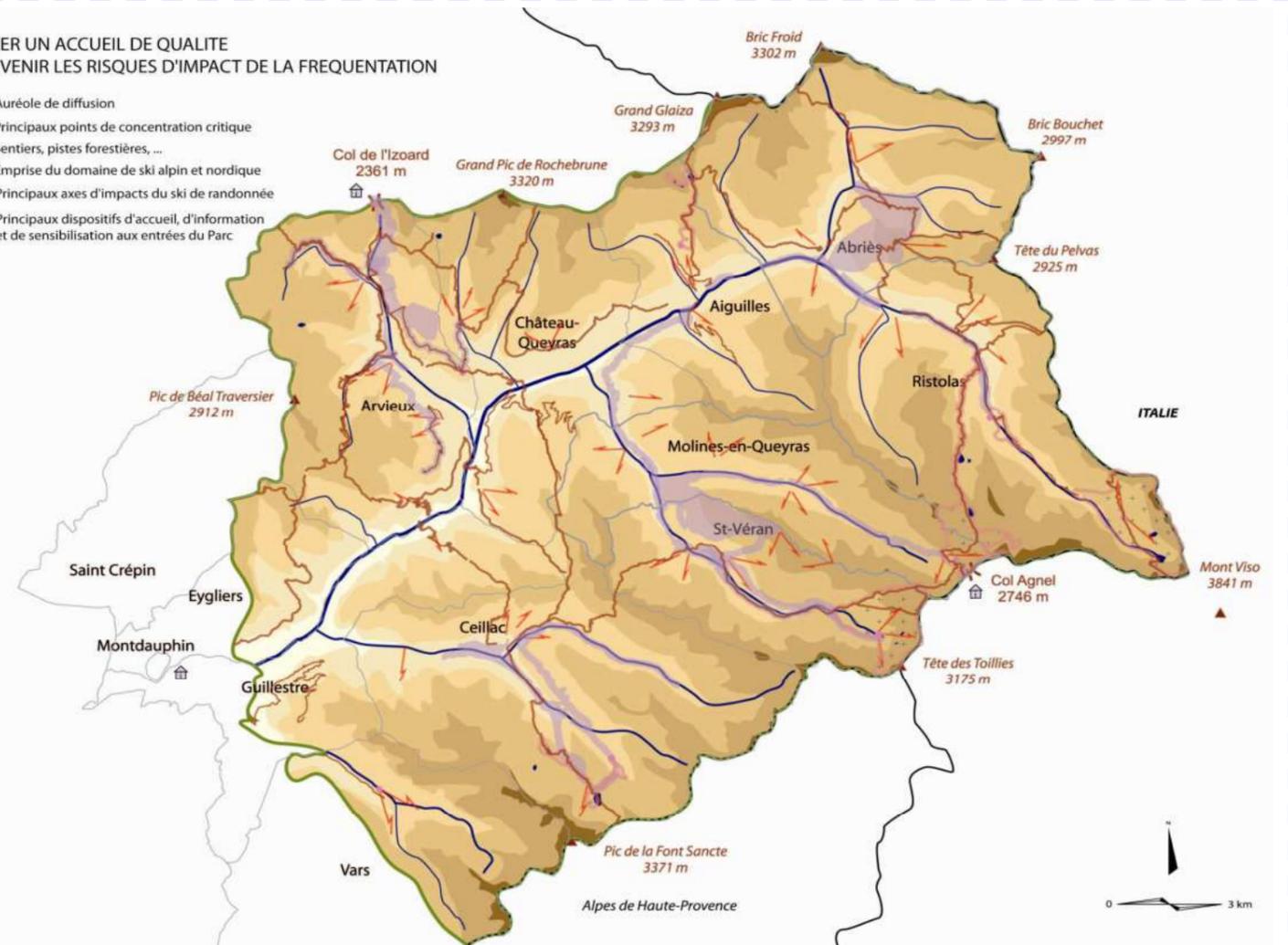
- **Formation et organisation des acteurs** du tourisme pour mettre en place un fonctionnement touristique à l'année. Développement des produits, tour de garde, coopération et mutualisation... (OTQ)
- **Appliquer la marque Parc**, avec une forte exigence, à **une masse critique de produits touristiques** (PNR en concertation avec OTQ)
- **Associer les restaurants et les commerçants** aux produits touristiques innovants (OTQ)
- Choisir les « clients » en engageant **des partenariats avec des distributeurs (TO) très engagés sur l'éco-tourisme** (OTQ/OT Guillestrois)

Prévenir les risques d'impacts de la fréquentation sur le milieu – Préparer les acteurs

- **Sensibiliser et former les acteurs** afin qu'ils puissent mieux faire connaître et partager avec les touristes les ressources du patrimoine, l'histoire et la vie du pays. (OTQ/OT Guillestrois avec PNR)
- Mettre en œuvre un système d'observation et d'intervention sur les principaux lieux de fréquentation du territoire (sentiers, pistes forestières, points de concentration) pour évaluer les **impacts environnementaux des activités** et publication des résultats. (PNR)
- Prévoir un **plan de prévention éco-responsable** pour chaque manifestation sportive ou culturelle afin de prendre en compte au mieux les menaces sur les zones sensibles du territoire et préciser les conditions de réalisation. (Professionnels, OTQ/ OT Guillestrois)
- Prendre des dispositions pour interdire le **camping sauvage** ou le stationnement des caravanes et camping cars hors emplacements autorisés qui feraient courir des risques sanitaires ou d'incendie ou de sécurité publique (Communes/Com.com).
- **Faire des usagers/visiteurs des défenseurs de l'environnement** : apporter une information appropriée et multiplier les actions de sensibilisation des visiteurs et habitants pour favoriser un comportement responsable (OTQ avec l'appui fort du PNR).

ASSURER UN ACCUEIL DE QUALITE ET PREVENIR LES RISQUES D'IMPACT DE LA FREQUENTATION

- Auréole de diffusion
- Principaux points de concentration critique
- Sentiers, pistes forestières, ...
- Emprise du domaine de ski alpin et nordique
- Principaux axes d'impacts du ski de randonnée
- Principaux dispositifs d'accueil, d'information et de sensibilisation aux entrées du Parc



Améliorer la qualité et les capacités d'hébergement

- Augmenter la quantité d'hébergements marchands en jouant sur la qualité et la **réhabilitation des hébergements existants, (notamment les meublés diffus) et des lits vacants**, la transformation de lits « non marchands » en lits « marchands » ... **plutôt que de construire des résidences de tourisme** défiscalisées qui ne profitent que très peu à l'économie du territoire et consommatrices d'espace agricole. Cette action nécessite d'imaginer avec l'Etat et les collectivités à fiscalité propre (région, département, com com), les moyens d'incitation fiscale et immobilière innovants. (Com.Com/OTQ avec l'appui du PNR /Com/Département)
- Favoriser la création de **lits hôteliers multi saisons en « zones H »** réservées sur certains PLU pour l'installation d'hôtels. Prévoir une ou 2 zones communes à l'ensemble du Queyras. (Com. Com/ PNR, puis com.)
- Etudier l'opportunité et la faisabilité d'une « **chaîne locale d'auberges rurales intégrées** » pour préserver les lits hôteliers et quasi-hôteliers. (appui à la rénovation des lits, production, commercialisation en veillant à un rapport qualité-prix intéressant) (OTQ)
- Proposer la réalisation de **diagnostics architecturaux et énergétiques** pour conseiller les porteurs de projet, en amont du travail de maîtrise d'œuvre. (Com com/PNR - EIE)
- **Aider** les hôteliers dans le montage de leurs dossiers de financement (OTQ)

Porter une attention particulière au tourisme des jeunes

- Relancer l'**accueil de jeunes** en innovant : Organiser des chantiers de jeunes, nouveaux modes de colonies et stages, viser les jeunes adultes sensibles au développement durable... (OTQ avec partenaires ACSSQ et PNR)



**POUR UN
NOUVEAU
PARC**

Révision de la
Charte de Parc
2010-2022

Conte

Je repensais à notre visite de l'alpage de l'autre jour. Aline parlait

moutons qui avaient chômé sous la chapelle. Chômer, chômage, on en parle de plus en plus, dans les journaux, avec la crise financière et la crise économique. Les moutons, eux, ne vont pas pointer à l'ANPE....

Nous on n'a pas trop de chômage dans le Queyras, et ceux qui sont au chômage, ne sont pas non plus inactifs. Paul et Nathalie, par exemple, ils attendent la saison en faisant leurs maisons. Joseph, il a pris plein de coupes affouagères à ses voisins et il coupe du bois. Avec toutes ces chaudières au bois qu'on réinstalle dans les villages, on en brûle de plus en plus, du bois.... Il vend du bois de chauffage, fait du troc, bois contre patates. Il paie même son loyer en livrant du bois à son propriétaire. Faut dire que sa petite maison, ce n'est pas un palace !

On dit aussi qu'il y a même des communes qui font du troc : comme elles ont peu de sous pour payer des travaux, elles permettent à des entreprises du BTP de prendre des matériaux dans le torrent, cela évite les problèmes lors des crues qui reviennent sans cesse et en échange, les entreprises réparent la route, entretiennent un pont..... c'est un peu la débrouille, mais bon tant que c'est pour l'intérêt collectif, pourquoi pas.

En fait, je me demande où passe tout l'argent que les touristes laissent dans le Queyras. Personne ne sait, personne ne s'est interrogé. C'est un peu comme l'eau qui coule et qui circule, l'argent. Et comme l'eau, on n'en parle pas si souvent alors que c'est vital.... On parle de l'eau quand il y a des inondations, quand il y en a trop ou pas assez. On parle de l'argent quand il y en a plus, quand il y a une crise, quand on nous dit qu'il y a une crise...ou quand tout à coup on en donne beaucoup à certains : quand c'est des subventions, aux banques ou aux communes, alors là, oui, on nous le dit le montant.... !

Le projet d'Aline, il m'intéresse. Elle dit qu'on pourrait créer un magasin par internet pour vendre tous les produits du Queyras : les meubles en bois de Château Ville Vielle, les croquettes de Bruno, les pains d'épices de Molines, les jeux en bois d'Arvieux, les poteries de sa mère et même les pommes de terre et les fromages ...

Il y aurait plein d'autres produits à inventer...

Mais moi je n'y crois pas trop. Pour cela, il faudrait que ceux qui fabriquent, soient prêts à travailler ensemble. Peut être qu'ils vendent trop bien tous seuls sans avoir besoin de se regrouper. Et puis vendre par internet, c'est moderne, mais on ferait mieux de vendre à des gens qu'on ferait venir....

Les orientations du Parc naturel régional du Queyras

B7- Diversifier nos activités, animer la vie de nos villages

Le Queyras est attractif par son cadre de vie, mais aussi grâce au maintien, jusqu'à ce jour, d'un tissu de commerces et d'artisans. Un des succès des 30 dernières années est là : la « dévitalisation », l'exode, le déclin ont été enrayés. Formidable victoire ! Mais il ne faut pas s'endormir sur des lauriers. L'âge moyen des chefs d'entreprise est très élevé. Les zones d'activités (artisanales) sont de première génération... et ne se sont pas régénérées ! Les petits commerces ont du mal à exister du fait de la polarisation des gros centres extérieurs au Queyras et à la mobilité croissante.

Revitaliser notre artisanat, ouvrir nos villages à de nouvelles activités, donner à nos habitants des possibilités de formation... Notre territoire doit exister tout au long de l'année. L'éco tourisme ne sera possible que s'il existe une vie pérenne, des services, des commerces.

La Charte, projet de territoire : ce que nous voulons ensemble

Art. 11 Le redéploiement des activités économiques autres que touristiques est une priorité notamment en matière de services et d'artisanat

Nous voulons **développer une stratégie de diversification des activités économiques sur le territoire** prenant appui sur les valeurs du Parc.

Le cadre environnemental d'exception du Queyras est un atout pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et micro-entreprises.

La transformation de produits agricoles issus de notre agriculture naturelle et biologique est un axe prioritaire afin de conserver localement le maximum de valeur ajoutée. La transformation du bois et les activités de menuiserie sont également prioritaires. La réhabilitation des zones artisanales du territoire est prévue, dans le cadre d'un partenariat et d'une complémentarité avec les zones du Guillestrois et particulièrement avec les zones des communes associées.

Une politique de maintien des commerces dans chaque village est engagée. Certains commerces seront peut-être regroupés, si besoin, en point multiservices avec l'aide des collectivités.

Le PNR propose aux créateurs d'entreprises, particuliers et entrepreneurs, tous ses services en vue de les aider à générer de nouvelles idées de diversification, de produits, d'activités.

Pour régénérer son économie, la diversifier, le territoire a besoin d'un apport de créativité important qu'il faut d'abord susciter auprès des habitants. Cet apport de créativité est également recherché auprès des partenaires et des candidats à l'installation extérieurs au territoire.

Cette action économique est engagée en parfaite harmonie avec les initiatives prises par le Pays dans le cadre, notamment des dispositifs comme Leader « Entreprendre en Pays du Grand Pays Briançonnais »

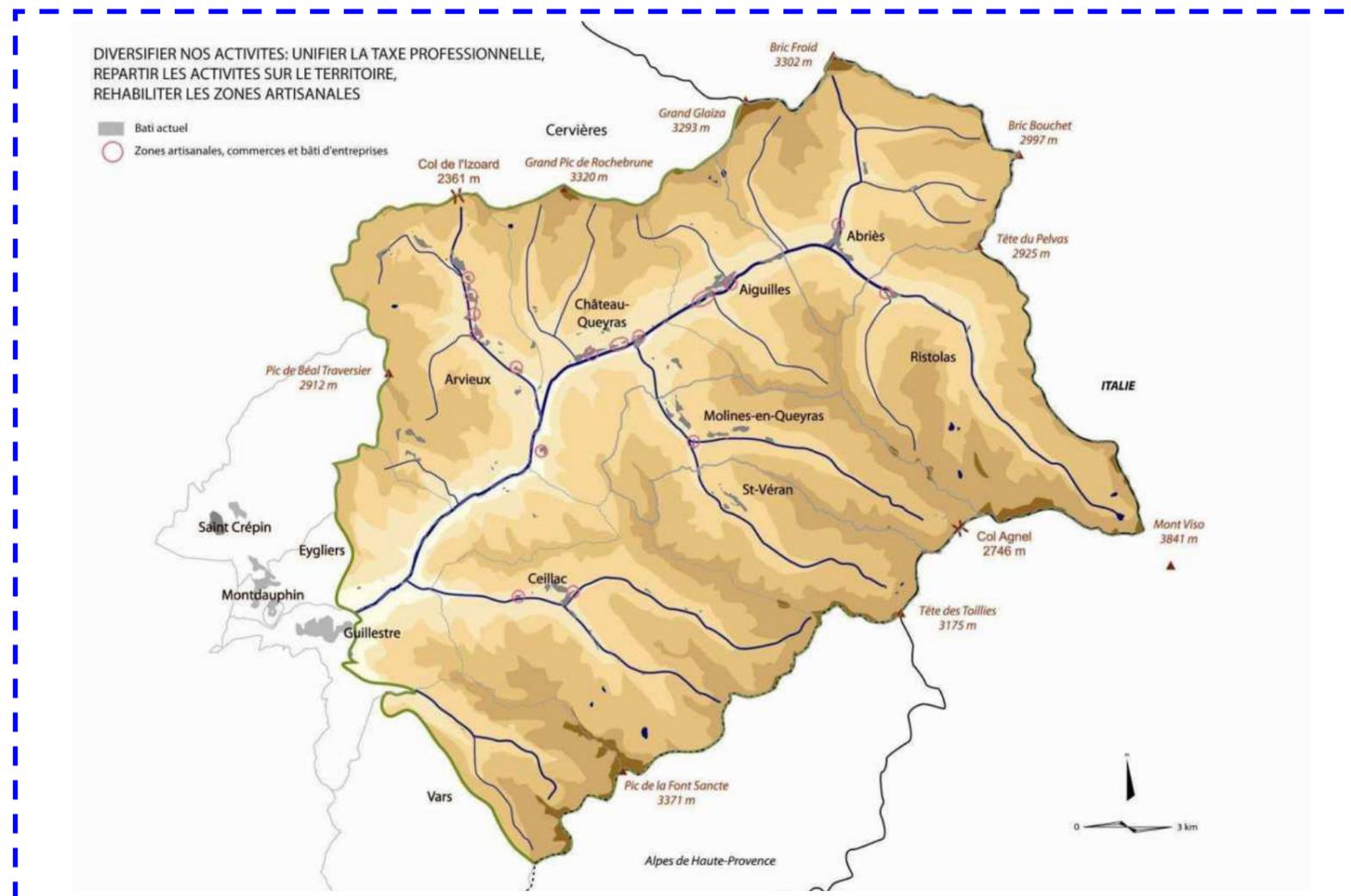
Les secteurs concernés en priorité par cette stratégie sont les suivants :

- la filière bois (coupe, débardage, plaquettes, transformation...), sur l'ensemble du territoire du PNR,
- les entreprises artisanales et agricoles de l'agro-alimentaire dans les villages
- le BTP sur la zone d'activités d'Aiguilles...

Le programme d'action

Diversifier nos activités, favoriser l'implantation de nouvelles entreprises, favoriser le maintien des entreprises existantes

- **Unifier la taxe professionnelle** et répartir intelligemment les activités économiques en fonction des disponibilités foncières adéquates entre les communes - Développer une stratégie de développement économique sur le long terme, basée sur la concertation, la solidarité et la complémentarité des acteurs du territoire. (Com.com)
- Appuyer la création **d'ateliers de transformation agro-alimentaire** valorisant les produits locaux (com.com) Développer les filières liées aux produits locaux, notamment ceux issus de l'agriculture. Particulièrement les filières lait et viande pour permettre le maintien de l'élevage et l'entretien des paysages. Soutien à l'abattoir du Guillestrois, aux fromageries locales (Com.com avec le concours du PNR)
- Conforter les **entreprises locales du bois** (audit, programmes de modernisation, amélioration des circuits de vente...) (com.com)
- **Attirer des entreprises** désireuses de développer leur activité **en lien avec les valeurs du territoire**. Conforter les entreprises du patrimoine vivant en lien avec l'atelier du patrimoine (com.com)
- **Utiliser le diagnostic des risques de transmission/cession d'entreprises locales réalisé avec les partenaires consulaires** et mettre en place d'une stratégie pour faciliter la reprise des entreprises. Mobiliser les outils comme le FISAC dans cet objectif (com.com)
- Faire découvrir aux jeunes **les métiers de l'artisanat** (com.com / Professionnels)
- Promouvoir, entretenir **les savoir-faire locaux** (artisanat, couverture en bois,...) **et promouvoir ces savoir faire à l'extérieur du territoire** en lien avec l'atelier du patrimoine. (com com. Avec appui PNR)
- Amplifier, en lien avec les acteurs, la **valorisation des savoir faire** par la Marque Parc notamment dans les domaines de l'alimentation, du bois et du BTP (PNR).
- **Favoriser les points multiservices** pour soutenir les petits commerces dans les villages. (Communes et Com.com)



Réhabiliter les zones d'activités artisanales

- Mise en place d'un **programme d'embellissement et de gestion environnementale des zones d'activité commun** au Queyras et au Guillestrois. Améliorer les entrées de villages et supprimer des points noirs (Com/ PNR).

Favoriser la créativité sur le territoire

- Former les entrepreneurs pour encourager **l'implantation durable des technologies de l'information** et de la communication. (Pays/com com avec l'appui des Chambres consulaires)
- **Organiser des lieux collectifs** de rencontres équipés d'outils d'interactivité et NTIC, visioconférence... (Pays/Com Com)
- Mettre en place un dispositif d'accompagnement personnalisé des citoyens **créateurs de projets** (suivi, parrainage...) (Pays/com.com / professionnels)
- Mettre l'ingénierie du PNR au service des créateurs d'entreprises pour les aider à **définir les nouveaux produits** qui diversifieront l'économie locale (PNR/Pays)



POUR UN
NOUVEAU
PARC

Révision de la
Charte de Parc
2010-2022

Conte

Plus haut, à la sortie du lacet, au dessus de la chapelle, nous surplombons le village. Victor s'est arrêté rêveur. J'aime bien quand il rêve comme cela, je sais qu'il y a quelque chose d'important qui file dans sa tête..

« Vous avez vu les petits carrés, tout en bas ? il y en a au moins 1000 ! et cette petite fumée au dessus des maisons, c'est de la fumée de bois ou c'est de la pollution ? »

On voit très bien les anciens villages regroupés sur eux-mêmes. Tout autour les nouvelles maisons disséminées, de façon un peu anarchique.

L'œil de Cigalou se plisse de détermination. « Regardez, on voit bien que la résidence de tourisme a été construite en plein champ ! Elles ne sont pas trop moches, vu d'ici ! Mais ce sont des pâturages ou des pommes de terre en moins ! ». « C'est normal que la commune ait donné l'autorisation au promoteur de les construire là, depuis le temps où les maisons individuelles grignotent les prairies autour des villages ! D'ici, on comprend tout d'un seul coup d'œil. »

« Le pire, c'est que ceux qui vont gagner de l'argent avec cette résidence, ce ne sont pas des Queyrassins. Ce sont tous des gens d'ailleurs. Parait que certains ne sont même jamais venus voir : Ils ont acheté sur catalogue ! Pour faire de l'épargne. Peut être certains ne viendront jamais. Et un jour ils revendront ».

Moi ces histoires d'appartement qu'on achète et qu'on ne peut pas utiliser quand on veut, c'est pas cool. En tout cas, j'ai compris que c'est de la terre d'ici qui est maintenant dans les mains de gens d'ailleurs..... je ne comprends pas les gens d'ici. Ils n'arrêtent pas de dire qu'il ne faut pas vendre son âme au diable, qu'il faut que le pays reste entre les mains des Queyrassins : ils font tout le contraire ! Feraient mieux de rénover les villages et les meublés. Y'en a qui sont blêmes et je sais pas qui a encore envie d'y venir !

Aline « Regardez les parkings ! » et elle se met à calculer : « Si les gens viennent à 4 par voiture, 600 lits, ça fait 150 places de parkings. Une place de parking avec l'espace autour, c'est grand comme la salle à manger de ma maison, à peu près 30 m². 150 parkings ça fait 4500 m² de bitume ! Avec un orage qui verse 20 litres au m², » là elle s'est un peu pris les pieds dans le tapis ! mais Cigalou l'a aidé : « ça fait 90 000 litres et alors ? »

« Eh bien, c'est 90 000 litres qui ne s'infiltreront plus dans la terre mais qui filent dans les torrents... ». On était scotché : on avait jamais pensé à ça. Bien sûr on a tout de suite pensé aux inondations de juin.

Cigalou : « Et on ne compte pas les toits ! Bravo pour une littéraire, tu nous étonneras toujours ! Et ça fait combien de m³ ? »

Victor : « vous oubliez tous les deux qu'il y a un problème supplémentaire ! Souvent ces eaux pluviales sont dirigées, dans les stations d'épuration... on dépollue de l'eau de pluie, plutôt propre ! on marche sur la tête. Faudrait faire des travaux pour séparer les réseaux de collecte des eaux pluviales et les réseaux d'assainissement ».

Cigalou : « Jusqu'à l'année dernière, aucun village n'avait de station d'épuration. Donc, tout allait à la rivière. On était de vrais cochons et l'eau du Guil et de la Durance étaient polluée. C'était nous les pollueurs ! Ça coûte très cher de faire des stations d'épuration, c'est un gros effort. Aujourd'hui, il faudrait encore étendre les réseaux aux hameaux. »

Vues d'ici les choses sont simples : il faut que les villages gardent un joli paysage, il faut que les villages évitent les inondations, il faut donc bien gérer les alpages, éviter l'érosion, bien gérer les forêts, garder le maximum de champs et donc garder beaucoup de bétail...

Cigalou : « c'est pour cela que je veux devenir agriculteur. Mais il faudrait être sûr que dans 20 ans, je puisse encore avoir des terres à cultiver ! »

Aline : « Bon écoutez, moi je veux bien faire des fromages, Victor ira les vendre.... On se mettra tous au Conseil Municipal et on votera pour la ZAP » Une ZAP, c'est une Zone d'Agriculture Protégée. La commune s'engage à conserver des terrains en terres agricoles. Il y a un périmètre précis, choisi par le Conseil. Comme cela, on garde des terrains, donc des agriculteurs, donc des troupeaux, donc un beau paysage, donc des touristes ! CQFD.

Les orientations du Parc naturel régional du Queyras

B8- Préparer la vie de demain : maîtriser notre urbanisme

Un pays, des villages typés. L'organisation en hameaux. La pente. Les fustes et les chalets. Le caractère architectural des villages participe grandement à l'identité du Queyras. Il ne faut pas courir le risque qu'il s'estompe avec des extensions urbaines mal maîtrisées et une banalisation de l'habitat. Le Queyras doit, au contraire, garder son âme.

Poser une pierre a toujours un sens profond, les montagnards avec leurs cairns le savent bien. Alors faut-il construire des maisons et des routes, toujours et encore ?

Pour sauver l'agriculture, il faut protéger les terres. Pour sauver le tourisme, il faut préserver nos paysages et organiser la vie urbaine. Cela passe par des obligations concertées et imposées par chaque commune à tous les citoyens. Afin que les prescriptions et réglementations foncières et immobilières s'appliquent à tous de la même façon.

C'est au travers de son urbanisme que chaque commune prépare son avenir.

La Charte, projet de territoire : ce que nous voulons ensemble

Art 12 : L'urbanisme, moyen de prospective et d'organisation spatiale, sociale, environnementale a été trop longtemps sous-estimé. Nous lui donnons désormais une attention redoublée.

Un urbanisme adapté est le moyen de préserver les **paysages** et **l'agriculture**.

Notre objectif est de gérer l'espace pour que le Queyras reste **une terre d'exception**, modèle de biosphère. Cela impose une rigueur forte dans la gestion à long terme des terres agricoles et des périmètres de villages et hameaux.

Pour disposer d'un état précis (afin d'avoir une meilleure connaissance du bâti actuel et pour mieux évaluer les évolutions de l'urbanisme), **le Parc a dressé début 2009 une cartographie de tous les espaces urbanisés**. Cette cartographie est **associée au Plan de Parc**. Elle démontre la **volonté des communes d'attacher une importance capitale à l'urbanisme**.

Pour atteindre cet objectif, **les communes, les communautés de communes et le Syndicat mixte de gestion du Parc se coordonnent** étroitement sur tout projet d'urbanisme, pour tout nouvel aménagement et infrastructure. L'Etat s'assure de la compatibilité des documents d'urbanisme avec la charte, ainsi que la mise en conformité avec la directive ERU.

Des aménagements particuliers sont mis en œuvre progressivement chaque année : embellissements de villages, réhabilitation paysagère de sites emblématiques, pistes cyclables....

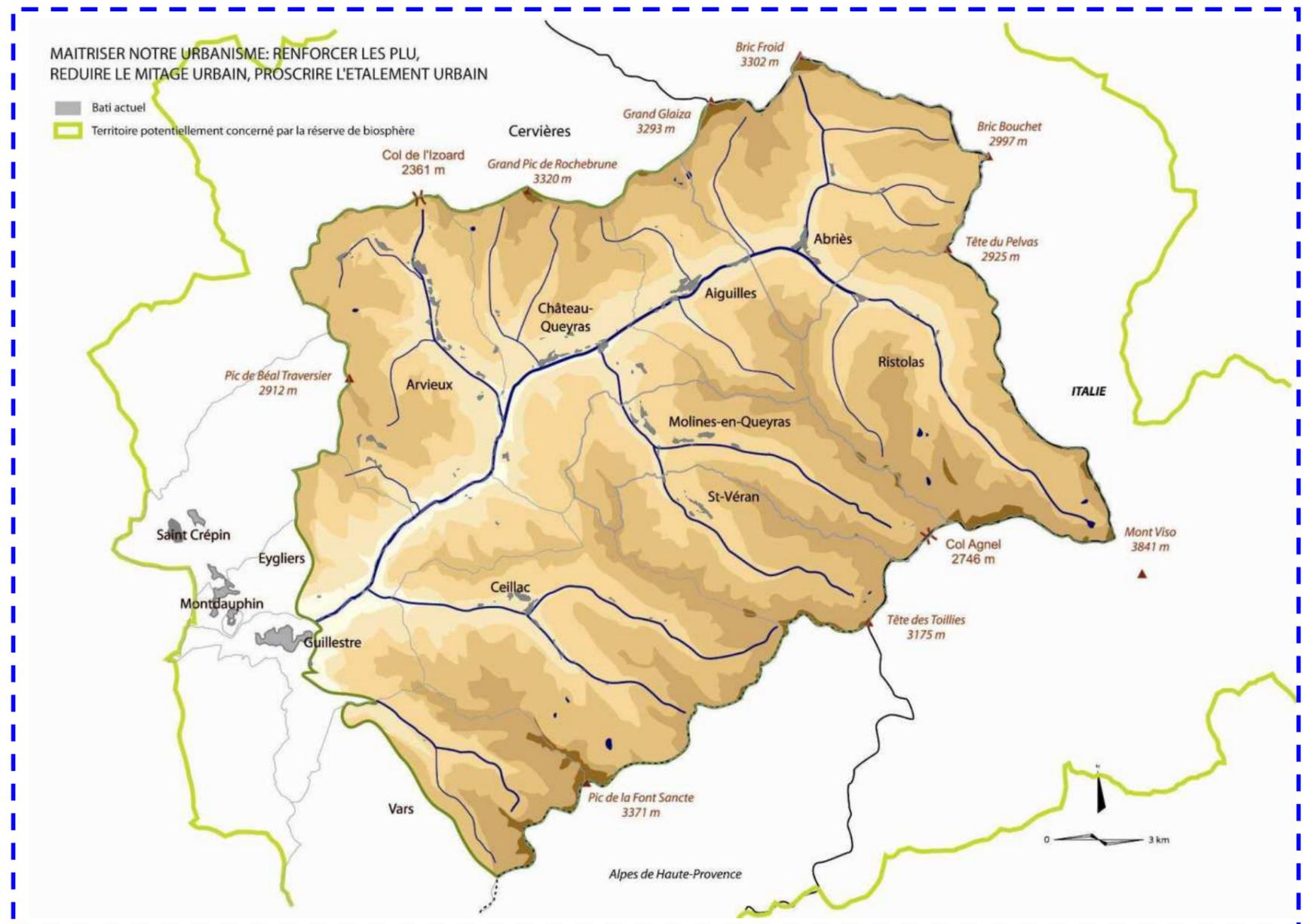
Pour permettre cette appropriation des enjeux collectifs de l'urbanisme, des actions de sensibilisation et de formation des acteurs et de la population sont conduites pour créer **une culture de l'urbanisme et du paysage**. Une charte de prescriptions environnementales, architecturales et paysagères est dressée pour transcrire cette culture en recommandations.

Les communes s'engagent à mettre leur PLU en compatibilité avec la Charte dans les 3 ans, avec le concours de l'équipe technique du PNR. Certaines visent cette mise en compatibilité en s'engageant à refaire leur PLU dès approbation de la charte.

Le programme d'action

Maitriser notre urbanisme, réserver les paysages, préserver l'agriculture. Gérer l'espace.

- Collecter et **organiser l'information sur le foncier** dans le cadre du Centre de Ressources (SIG) du Queyras (PNR) cf agriculture
- Les communes s'engagent à **mettre leurs PLU en compatibilité** avec la présente charte de Parc, dans un délai de 3 ans.
- Les communes s'engagent à **renforcer leurs PLU** au moment de leur mise en place et dans le cadre de leur révision et modification en veillant aux objectifs majeurs et communs suivants :
 - o Préserver le plus possible les prés de fauche et les espaces agricoles (de manière à ce que tout espace cédé à l'urbanisation hors mitage soit compensé par une reconquête de terre agricole)
 - o Maintenir le maximum de surfaces agricoles tout autour des villages pour garder leur aspect paysager
 - o Réduire le mitage urbain,
 - o Proscrire l'étalement urbain, particulièrement le long des routes,
 - o Maintenir l'identité villageoise et l'organisation en hameaux, la renforcer par un travail sur les toitures
 - o Régénérer les villages par densification des centres bourgs
 - o Proscrire l'habitat permanent et les logements de fonction dans les bâtiments ou exploitation agricole hors village et dans les bâtiments artisanaux en zones d'activité
 - o Proscrire la création ou rénovation des gîtes d'étapes (à l'exclusion des refuges d'altitude) hors villages et hameaux associés.
 - o Veiller à mettre en place des zones spécifiques destinées à des vocations ou des activités spécifiques, telles :
 - Zones d'agricultures protégées (au moins 1 ZAP par commune dans les 10 ans – cf B4
 - Zones destinées à de l'habitat intermédiaire locatif pour l'installation des jeunes,
 - Pour le tourisme, zones « H », pour réservation de ces zones à l'installation d'hôtels.
 - Zones de nouvelles activités à mailler avec le bâti existant sans consommer de nouveaux espaces.
- Veiller à la prise en compte du risque inondation dans les PLU et SCOT et **préservé la fonctionnalité du lit majeur du Guil** et de ses affluents. (Com. / Com.Com) cf Lutter contre le risque naturel



- **Susciter la création d'un SCOT** (Schéma de cohérence territoriale) qui fixera, à l'échelle minimale des deux communautés de communes (Queyras et Guillestrois) voire à l'échelle du Pays du Grand Briançonnais, ce que doivent être les orientations fondamentales de l'organisation du territoire de manière à préserver un équilibre entre les grands ensembles de la Haute Durance et veiller à la prise en compte de la charte du Parc dans son élaboration conformément à la réglementation en matière d'urbanisme (PNR/Pays)
- **Créer une Réserve de Biosphère** en associant les territoires voisins et associés. (PNR en concertation avec les Com.com et le Pays)
- **Appliquer le règlement de publicité** adopté par le PNR pour le territoire du parc pour protéger les paysages, valoriser les patrimoines bâtis et les axes de circulation (communes avec l'appui du PNR).

Le programme d'action

Coordonner les communes, les communautés de communes et le PNR

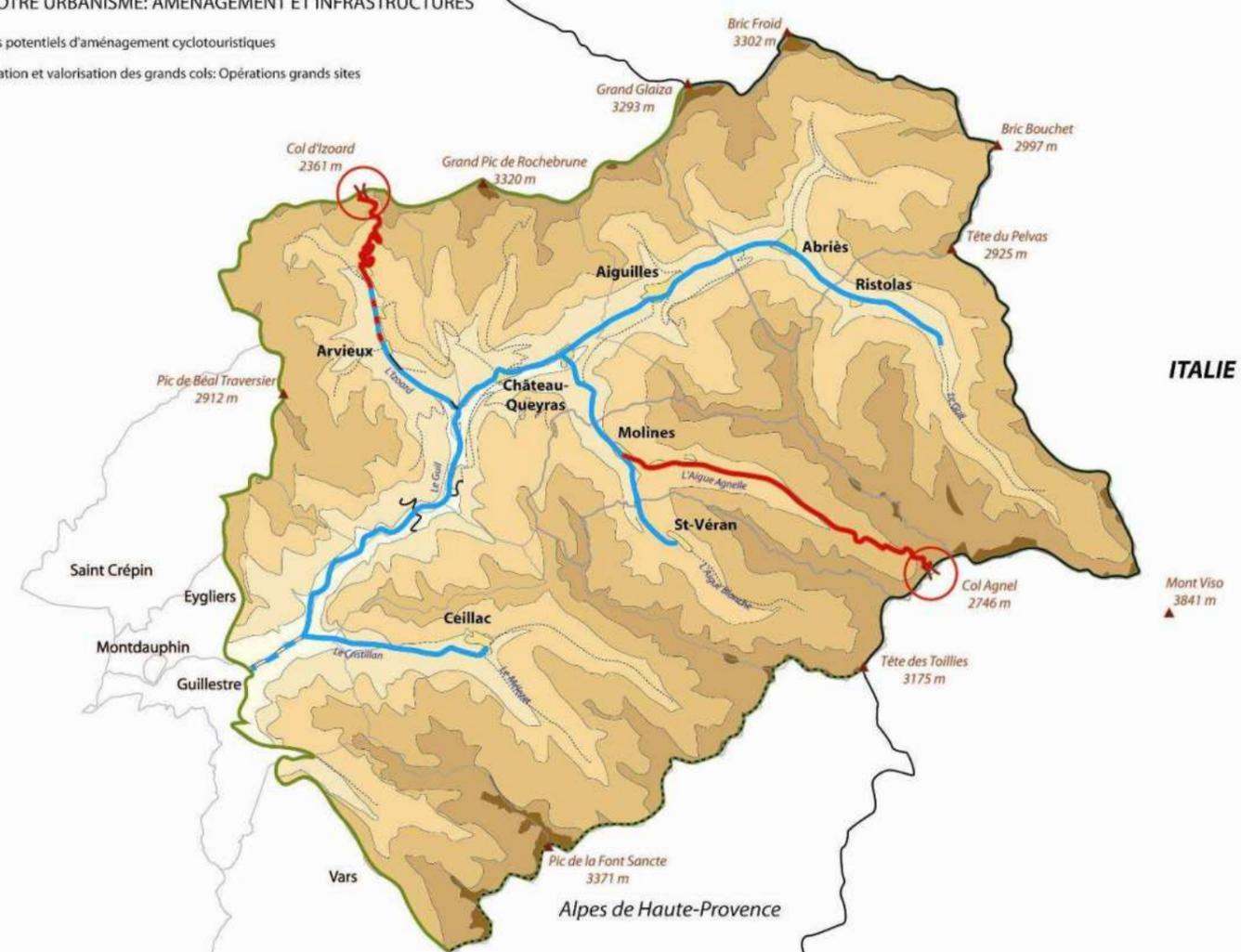
- Doter dès 2009 l'équipe technique du Parc de **nouvelles ressources humaines et techniques** dans l'assistance des communes à l'élaboration de leurs projets d'urbanisme (PNR en concertation avec Com Com)
- **Associer le PNR** dès le démarrage ou la révision du **PLU** de chaque commune (com)
- **Coordonner les équipes chargées de l'urbanisme** au sein du PNR et des com.com (PNR et Com Com)
- Faire appliquer la **charte « pour la qualité environnementale des opérations de construction et de réhabilitation en région méditerranéenne »** et la **présente charte de parc** dans les documents et opérations d'urbanisme engagés et/ou autorisés par les communes (Com avec l'appui des Com.com et du PNR) - Transcrire ces éléments dans une mise à jour de la publication **« Construire en Queyras » document local de prescriptions architecturales, environnementales et paysagères** (PNR).
- Mettre en place, **dans chaque commune, une commission** sous l'autorité du Maire **chargée de l'urbanisme et du paysage**, qui avec l'aide des services du Parc et de la Com Com du Queyras, a la charge d'assurer le conseil et l'information sur les règles d'urbanisme et d'architecture, de veiller au suivi des opérations et à la conformité des réalisations. (com)
- Utiliser **l'outil cartographique** annexé au plan de parc comme outil d'observation et d'évaluation dans chaque commune de l'occupation de l'espace par le bâti (com avec l'appui du PNR).

Aménagements et infrastructures

- **Réhabiliter et valoriser les 2 grands Cols** Izoard et Agnel. Reconquête environnementale, maintien de la fonction de transit mais gestion innovante des flux pour éviter la dispersion des voitures et favoriser les retombées dans les villages (PNR/Com.)
- **Créer des pistes cyclables en fond de vallée** (Arvieux, Ceillac, Maison du Roy/Ristolas, Château-Ville Vieille/St Véran), prévoir des aménagements doux sur les itinéraires cyclotouristiques emblématiques (Izoard, Agnel) (CG/Com)
- Etendre l'opération expérimentale des plans communaux de paysage : Chaque village élaborera avec l'appui du PNR **un plan d'embellissement à 2 ans et un plan à 10 ans** pour valoriser le petit patrimoine, soigner les aspects paysagers, avec 2 objectifs :
 - Embellir les villages, requalifier leurs identités architecturales et urbanistiques (com.)
 - Développer des zones piétonnes exemptes de voitures dans les villages. Créer des parkings paysagers extérieurs (com.)
- Poursuivre le **programme d'enfouissement ou d'intégration paysagère des lignes électriques et téléphoniques**, des transformateurs et autres antennes relais en harmonie visuelle avec les espaces paysagers (RTE/ERDF/opérateurs téléphoniques, FDE 05)
- **Réduire les points noirs environnementaux, notamment les entrées de village, gravières, décharges de gravats** : inventaire (PNR), étudier les réhabilitations et les travaux consécutifs (communes)

MAITRISER NOTRE URBANISME: AMENAGEMENT ET INFRASTRUCTURES

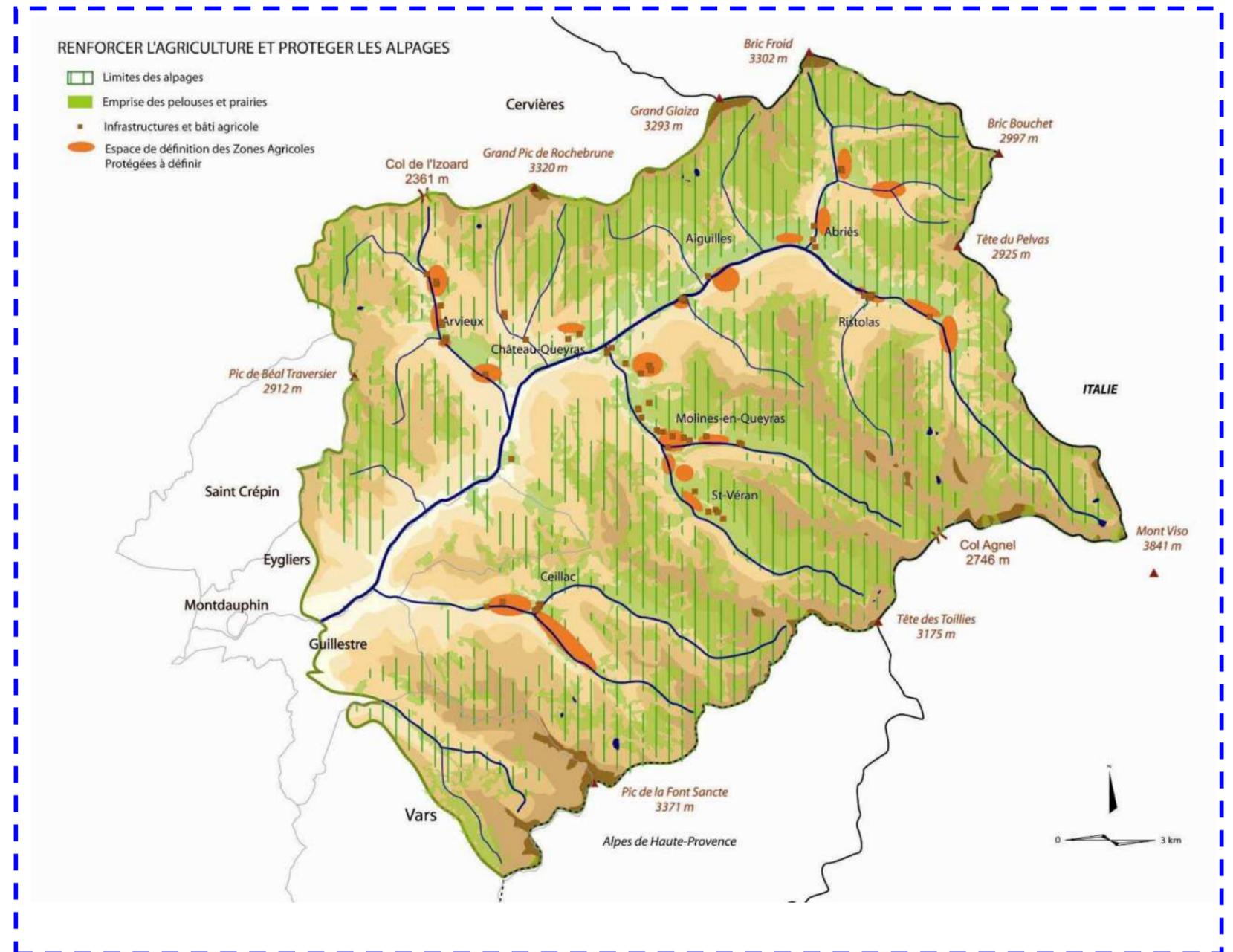
-  Itinéraires potentiels d'aménagement cyclotouristiques
-  Réhabilitation et valorisation des grands cols: Opérations grands sites



Développer une culture de l'urbanisme et du paysage (cf aussi B2)

- Dans l'atelier du patrimoine (cf B9), un des thèmes principaux est l'architecture et la construction. Le missionner pour mettre en évidence la typologie architecturale de chaque village et en faire un outil de préconisations insérées dans les PLU (cf Culture – art.12) Concevoir et mettre en place, grâce à cet outil, un **dispositif de formation** adapté aux savoir faire spécifiques du territoire (artisanat, construction ou restauration de bâtiment, couverture en bardeaux de mélèzes, enduit à la chaux, gestion et conservation des canaux d'irrigation, conservation des principes qui guident l'architecture locale) (com.com Queyras avec appui du PNR).
- Concevoir un plan de **restauration du patrimoine bâti et agricole** au titre de l'accompagnement et du renouvellement du cadre de vie rural. Rechercher les moyens d'incitation financiers et fiscaux (PNR en concertations avec com com et com).
- **Diffuser régulièrement la publication « Construire en Queyras »**, véritable charte de recommandations paysagères et architecturales. (PNR)

Les règles d'urbanisme doivent permettre de protéger les terres agricoles.
Rappel d'une carte placée dans le chapitre sur l'agriculture concernant les zones agricoles protégées.





POUR UN
NOUVEAU
PARC

Révision de la
Charte de Parc
2010-2022

Conte

26 juin. Barcelone.

Mari-Carmen se lève.

Elle s'habille vite et descend pour son petit déjeuner. Sa tortilla matinale l'attend comme d'habitude avant de partir à l'école. Elle tourne le robinet et remplit un verre qu'elle porte à sa bouche. Et là, à la première gorgée, elle s'arrête longuement et cherche à goûter son eau. Ce n'est pas facile, l'eau est si quotidienne, vitale, qu'elle n'a plus de goût. Mais aujourd'hui, elle en a. Pourquoi ? Que se passe-t-il ? Ces 2 petites questions sont venues se logées dans le cerveau de Mari-Carmen.

« Mari-Carmen, es la hora de la escuela », vite elle attrape son sac et plonge dans la rue. Elle connaît bien le chemin de l'école et son esprit vagabonde. Lorsque tout à coup, elle s'arrête sur l'étalage de journaux du vendeur, au coin de la rue. Elle n'a lu que cela sur El País, : « Sécheresse et pénurie d'eau. Barcelone alimentée en eau par bateau citerne de Marseille ». Marseille ! ce nom la fait rêver. Elle s'arrête et lit l'article. Elle apprend que, de fait, les réserves en eau de la Catalogne diminuent et qu'il faut faire venir de l'eau pour les habitants par bateau citerne. Sans eau pas de vie. Cette eau est vendue par la ville de Marseille qui la puise dans la Durance. Durance ? Elle n'a pas idée de ce qu'est la Durance, ne comprend pas. Mais ce mot résonne dans sa tête et s'accroche au goût de l'eau du matin dont elle se souvient.

Elle arrive en retard à l'école et le maître l'interroge sur son retard. Terriblement excitée, elle explique tout, le verre d'eau ce matin, l'article, la sécheresse, Marseille, la Durance. Elle a peur de la sécheresse. Elle voudrait savoir où est la Durance. Que deviendront-ils, elle et ses camarades si il n'y a plus d'eau à Barcelone ? Tout le monde l'écoute dans un silence où l'angoisse monte.

Alors le maître prend la parole : « rangez vos cahiers, on arrête le cours de math et nous allons chercher où est la Durance, nous allons rechercher la route de l'eau que l'on boit maintenant à Barcelone. » Silence. Sans blague. Si le maître arrête le cours de math, c'est grave. Certains auraient sauté de joie à la nouvelle. Mais non, ce n'est pas drôle. L'eau, bien sûr, c'est trop important.

La classe se divise en plusieurs groupes : un groupe recherchera les causes de la sécheresse, un autre ira rencontrer le Service des Eaux de Barcelone, un troisième recherchera quels sont tous les usages de l'eau. C'est un peu le bazar. Tout le monde s'affaire, on crie parfois un peu mais ça travaille. Le soir, quand tous les groupes exposent leur travail, Mari-Carmen dit : « j'ai cherché sur internet où était la Durance, j'ai trouvé tous ses affluents. Il y a la Clarée, la Gyronde, le Guil et plein d'autres. Le Guil prend sa source tout près de l'Italie. Et il y a eu des crues très graves il y a quelques jours qui ont cassé des ponts. J'ai peur, je ne comprends pas. Là bas, il y a trop d'eau, elle fait des ravages, ici on en manque. On dirait que l'eau s'est déchainée. J'aimerais bien remonter la Durance et aller voir jusqu'en haut du Guil pour voir toute la « route » de notre eau. Enfin, ce n'est pas la notre, c'est aussi là leur, là où elle tombe. Enfin, je ne sais pas à qui elle appartient ! ».

« Oui, et comme ça, on pourra peut être les aider à reconstruire leurs ponts » a lancé Gabriel, un camarade de classe dont les yeux brillaient déjà à l'idée de ce grand projet.

Les orientations du Parc naturel régional du Queyras

B9- Solidarités internes et solidarités externes : la vie ensemble et la vie des autres

La culture, le partage, le lien social... nos villages sont des communautés d'habitants et le Queyras une communauté de vie.

Tout ce qui nous lie dans nos villages, mais aussi tout ce qui lie nos villages, doit être préservé, développé. Et chacun doit y participer. Nous devrions tous nous connaître.

En nous ouvrant aux autres ! Et particulièrement en direction de nos voisins les plus proches, en nous inscrivant dans les opérations de coopération transfrontalière, en engageant des actions de coopération décentralisée.

La Charte, projet de territoire : ce que nous voulons ensemble

Art 13 : La culture et la solidarité, l'ouverture aux autres et au monde font nécessairement partie du territoire de biosphère du Queyras,

Nous engageons une coordination étroite des politiques et événements culturels.

La culture est un facteur d'attractivité, de qualité de vie et de cohérence territoriale.

La qualité culturelle et la force de la cohésion sociale sont capables d'attirer de nouvelles énergies et de nouvelles populations.

L'éducation est un levier de l'écocitoyenneté. **Nous mettons en œuvre une politique ambitieuse d'éducation au territoire et à l'environnement**, prenant appui sur un **schéma commun d'interprétation du territoire**.

Nous faisons du maintien ou du développement des services publics et privés une priorité.

En effet, la cohésion sociale a besoin que soient maintenus les services sociaux et les services publics. Mais ces services sociaux sont dérisoires et pauvres si le Queyras perd le sens de la solidarité entre les individus. Un renforcement de la responsabilité de chaque individu au regard de son voisin permet de consolider la communauté. Ensemble, réunis, solidaires, les habitants du territoire sont plus forts.

Nous voulons créer une « communauté de montagne » solidaire, active. Le Parc que nous constituons a le souci de prendre en compte les acteurs ne pouvant pas se mettre autour de la table des négociations et qui sont pourtant porteurs d'enjeux à savoir, le vivant biologique et les générations futures. Cela nécessite l'élaboration d'une stratégie particulière et partagée entre tous les acteurs.

Une force majeure tient aussi à la capacité à ne pas rester enfermés dans son village, dans notre petit territoire isolé.

Le Queyras et ses habitants se tournent vers le monde, et **nous nous engageons à coopérer** dans l'Arc alpin autant qu'au travers des Montagnes du Monde. **L'adhésion au programme MAB et la création de la Réserve de Biosphère autour du Mont Viso** n'auraient aucun sens si nous étions persuadés d'être les seuls au monde.

Le programme d'action

L'éducation, levier de l'écocitoyenneté : Porter une politique ambitieuse d'éducation au territoire à l'environnement prenant appui sur le schéma d'interprétation du territoire

- Mettre en œuvre **en partenariat fort avec l'Education Nationale** un projet pédagogique pluriannuel (publics scolaires du territoire et classes transplantées). Pérenniser **le dispositif de soutien pédagogique et financier** spécifique aux écoles du territoire, en lien avec les enjeux territoriaux du Parc (formation continue des enseignants et accompagnement pour l'organisation des projets) (PNR).
- **Animer le réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement** et au territoire : pérenniser un programme annuel de formation portant à la fois sur la connaissance des espaces et des espèces du territoire et sur les fondamentaux de la pédagogie (interprétation, pédagogie de projet...). Organiser chaque année des temps de rencontre, d'échange et de débat entre tous les acteurs de cette politique d'éducation. (PNR)
- **Sensibiliser le grand public aux enjeux du territoire en mettant en place un programme annuel de découverte et d'éducation à l'environnement** (PNR)

Faire de la culture un facteur d'attractivité, de qualité de vie et de cohérence territoriale

- **Animer la Maison du parc, le réseau de bibliothèques et les sites muséographiques** pour favoriser les échanges, l'accès au savoir et à la mémoire. Dynamiser l'offre culturelle au travers d'une rénovation des différents équipements muséographiques et d'information; Maison de la nature, Musée du Soum, Espace géologique, Moulin d'Arvieux, points d'accueil, réseau de bibliothèques multimédia. (PNR)
- **Créer un Atelier du patrimoine** valorisant l'architecture, le mobilier, l'oralité, l'histoire et les traditions, les costumes, les pierres, la gestion des ressources locales. Associer les autres territoires (Italie, Pays) et les autres partenaires (Musée départemental, Musée Dauphinois, Musée des Arts Populaires de Marseille). L'atelier du Patrimoine est un concept, ce n'est pas un lieu, c'est une démarche qui intègre et développe la vie autour des patrimoines, articule toutes les approches autour d'un thème, depuis l'inventaire, la muséographie en passant par la formation aux métiers traditionnels, l'installation d'artisans experts jusqu'à l'innovation artistique. L'objet peut être un ou plusieurs patrimoines, naturel (biodiversité), architectural, mobilier (costumes, meubles...), culturel ou social (mémoires des Escartons, du Guillestrois...) (Com Com de l'Escarton du Queyras avec appui PNR).
- Développer **la collaboration avec les associations de défense du patrimoine** (Queyras Passion, Queyracines, Amis de Ceillac,...) pour opérer des réhabilitations exemplaires du patrimoine (PNR).
- Participer au travail de **collecte de la mémoire** piloté par le Centre de l'oralité alpine du Conseil Général des Hautes-Alpes. Approfondir les connaissances sur le patrimoine vernaculaire historique, culturel pour abonder la base de données patrimoniale du territoire en partenariat avec le service chargé de la gestion de la base de données Mérimée de la Région PACA (PNR)
- **Aider les porteurs de projets culturels** dans les différentes disciplines : le conte et le patrimoine oral, les arts de la scène, les danses et musiques traditionnelles, la vie musicale, la vie Cinématographique actuelle et historique. (ACSSQ)



Maintenir les services sociaux & services publics – Maintenir la solidarité entre les individus

- **Conserver un service d'accueil hospitalier. Conforter la Maison Médicale et la Maison des Services au public. Organiser l'accueil des personnes âgées** (Département - com.com)
- **Amplifier les actions de sensibilisation et d'éducation à la solidarité intergénérationnelle et interpersonnelle** (souci des personnes isolées, handicapées, défavorisées – parrainage de jeunes en insertion....) (ACSSQ)
- **Œuvrer pour le désenclavement hertzien** du Queyras (Com.com).

S'ouvrir au monde, coopérer

- Intégrer fortement **la dimension culturelle et sociale dans le projet de Réserve de Biosphère**, le conduire en partenariat avec l'ensemble des acteurs Italiens et français (PNR) cf programme d'action de l'art. 13 concernant MAB (PNR)
- Coordonner **les dynamiques transfrontalières** en partenariat avec l'ensemble des acteurs Italiens. (PNR en concertation avec les Com.com et le Pays)
- Mettre en place un **plan de formation des habitants, des personnels, des employés à la langue italienne**. (OTQ /ACSSQ)
- Adhérer aux **réseaux inter parcs** et participer à leur animation et leurs travaux. Diffuser sur le territoire les résultats du travail et des expérimentations de ces réseaux (PNR)
- Identifier les **territoires de coopération** pour le Queyras et oeuvrer dans le sens d'une solidarité internationale, partagée par les habitants (PNR)
 - A l'échelle des Alpes (territoires transfrontaliers, Réseau alpin des espaces protégés....)
 - A l'échelle des Montagnes du Monde (réseau MAB/Unesco – organisation mondiale de l'environnement...)



**POUR UN
NOUVEAU
PARC**

**Révision de la
Charte de Parc
2010-2022**

Conte

12 juillet

Cet après midi là, on s'est tous engueulé à cause du « parc ». On ne sait pas bien ce que c'est le parc, à quoi ça sert, qui l'a construit, où il commence et où il s'arrête. C'est un peu comme un fantôme...alors quand on parle, comme on ne sait pas bien, on s'engueule, c'est toujours pareil. Est-ce que ça vaut mieux que de dire qu'on ne sait pas ce que c'est ?... des fois, on est bien compliqués Mais, c'est normal, nous, les enfants, on fait comme font les adultes... !

Le père de Victor, il dit que le Parc a tout fait pour faire partir les touristes, que c'est de sa faute si les hôtels se vendent en appartement et que les colonies de vacances se ferment les unes après les autres. Moi je ne comprends pas parce que les dépliants des Offices de tourisme parlent tous du Parc ! Tout le monde dit que c'est très important les Offices de tourisme. Même la maîtresse. Elle nous a fait faire un exercice de math rigolo : 2480 habitants et 8 offices de tourisme + 1 office central, cela fait combien d'habitants par offices de tourisme ?

La mère d'Aline, elle dit que grâce au Parc, le Queyras a gardé un côté sauvage, authentique et que c'est pour cela que beaucoup de gens sont venus s'installer ici, même s'ils ne sont pas nés ici, comme elle.

Mon frère qui fait des études à Lyon, dit que le parc ne l'a pas embauché. Il ne reviendra plus ou seulement le weekend.

Et puis, on a été se baigner au dessus d'Aiguilles, vers le camping. Il faisait bon, c'était l'été. Lorsqu'on est reparti, à pied, pour rentrer, sur le bord de la route, un car s'est arrêté près de nous. Le chauffeur nous a demandé où se trouvait l'Espace Géologique. Dans le car, il y avait plein de jeunes qui chantaient en espagnol. Il y avait une sacrée ambiance ! et là, sur le bord de la route, ça nous tombait dessus, comme ça ! En 3 secondes et demie, on s'est tous excités et on a tous voulu répondre en même temps, Aline, Victor, Cigalou, Batiste et moi. Le pauvre chauffeur, il a rien compris ! Alors Aline, toujours réactive, a eu l'idée géniale : « si vous voulez, on monte et on vous montre le chemin ! » Notre arrivée dans le car n'a pas fait taire les chants...mais tout le monde nous regardait ! Entre deux chants, Batiste s'est mis à chanter la seule chanson qu'il connaissait en espagnol « El pueblo, unido, jamas sera vencido » Moi j'étais sciaée, mais les espagnols ont repris encore plus forts : « los pueblos, unidos, jamas son vencidos »....

On a passé un coup de portable à nos parents, on ne risquait pas de rentrer tout de suite.

Pendant la visite, on leur a raconté tout ce qu'on savait sur le Queyras, les montagnes, la géologie.... Une fille qui s'appelait Mari Carmen nous a raconté le chemin de l'eau et leur rencontre avec les élus. Nous, ça nous a fait un choc. Ils venaient de Barcelone pour nous ! pour notre pays, pour notre eau ! On ne les connaissait pas et ils buvaient l'eau d'ici !

On est allé boire un pot tous ensemble à La Petite Auberge Mari Carmen s'est mise à danser le tango, Cigalou a fait plusieurs fois le cri du berger qui rappelle son troupeau. Moi j'ai raconté l'histoire de mon loup (cf Marlaguette et le loup Histoires du Père Castor) Cela a beaucoup intéressé les amis espagnols mais ils m'ont dit qu'ils avaient des loups en Espagne depuis toujours....

On était heureux, on était un peu fous. On avait une énergie à revendre. Cette rencontre était merveilleuse, ces gens qui venaient d'ailleurs nous donnaient la pêche. On avait l'impression que le Queyras avait une autre couleur, celle que les Autres nous apportent de l'extérieur. On a décidé de se prendre en main. On a décidé de faire un Conseil des Jeunes...du Queyras. Mais seraient aussi invités tous les jeunes qui viennent en vacances ou visiter le Queyras. Aline et Victor étaient déjà en train d'écrire les statuts !

« Il faut protéger la vie, protéger les villages des inondations. Nous voulons une agriculture biologique et naturelle. Toutes les terres agricoles doivent être conservées (ça c'est surtout pour Cigalou !). Nous voulons accueillir d'autres jeunes pour faire un tourisme écologique. »

Tout le monde a applaudi. Demain, on porte nos statuts au Président du Parc.

Les orientations du Parc naturel régional du Queyras

B10- Engager le Plan Climat le plus haut de France et d'Europe : Atteindre l'autosuffisance énergétique d'ici 2050.

Et si le Queyras lançait le plan climat le plus haut de France ! Pour lutter ensemble contre les émissions de gaz à effet de serre, pour anticiper dans nos actions collectives et individuelles les effets du changement climatique. En commençant par maîtriser mieux nos déplacements, organiser les transports en commun et en misant sur les énergies renouvelables.

Compter sur les propres forces et énergies locales pour ne pas être dépendant de l'extérieur et équilibrer la vie en jouant de toutes les opportunités possibles : réduction des besoins, nouvelles énergies.

Les synergies avec la Réserve de Biosphère, avec l'Eco-tourisme, avec la stratégie de qualité environnementale sont évidentes. Un Parc est un territoire d'expérimentation. Osons.

Si nous ne le faisons pas, qui pourra le faire ?

La Charte, projet de territoire : ce que nous voulons ensemble

Art 14 : La réduction des émissions de gaz à effet de serre et le plan climat

Comme tous les territoires, le Queyras est générateur d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Comme tout territoire touristique, la moyenne d'émission par habitant est nettement supérieure à la moyenne française. Et dans le même temps, le territoire subit également les effets du changement climatique global : le Queyras est affaibli par le risque de réduction de l'enneigement.

Pour le Queyras, qui doit assumer sa responsabilité face au changement climatique, il est fondamental de réinventer un fonctionnement du territoire qui limite ces effets.

Nous voulons élaborer un « Plan Climat du Queyras ».

Mais, sans l'attendre, des décisions importantes qui le consolident et lui donnent sens ont déjà été prises.

- L'engagement du Queyras dans une stratégie résolue d'écotourisme (cf écotourisme)
- La gestion novatrice des transports qui est mise en place à l'échéance de 15 ans (cf urbanisme et écotourisme)
- Le développement d'une filière d'agriculture biologique et des filières bois (cf agriculture et forêts)...

Il faut cependant aller plus loin et impliquer les habitants, réduire les émissions (parmi les plus importantes) des logements.

Des démarches éco responsables sont engagées dans les communes et au sein de l'administration du Syndicat mixte en lien avec la Région, le Département et l'ADEME : gestion courante, économie d'énergie, déplacements, etc.

Nous voulons développer les énergies renouvelables respectueuses de l'environnement, profitant des 300 jours de soleil par an de notre territoire. Cette politique est déjà fortement impulsée par la Région, l'ADEME et le Département. Les particuliers et collectivités sont encouragés dans l'installation d'équipements : solaire, filière bois, méthanisation, petite hydraulique. Nous voulons renforcer la sensibilisation des habitants aux économies d'énergie.

Le Parc devient un territoire d'expérimentation de nouvelles pratiques de déplacements à l'échéance 2022.

Il fait ainsi de sa charte un Agenda 21. Il encourage les acteurs du territoire à mettre en place leur propre Agenda 21.

Il engage pour lui-même une démarche d'écoresponsabilité exemplaire.

Le programme d'action préfigurant le plan climat (la programmation sera approfondie dans le cadre d'une élaboration plus fine du plan)

Organiser la démarche

- Elaborer, mettre en place, appliquer et animer un **plan local énergie et environnement** à l'échelle du Parc (PNR).
- Engager **dans chaque collectivité un plan d'action éco responsable** limitant les gaz à effet de serre (Com. et Com com Coordination PNR)
- **Engager les particuliers** dans des plans d'action éco responsables familiaux (PNR).
- Utiliser « l'atelier du patrimoine » (cf B9) comme moyen de recherche développement pour **diffuser les énergies renouvelables** dans le bâti traditionnel.
- Se rapprocher des Bâtiments de France et des responsables du patrimoine **pour faciliter l'intégration des nouvelles énergies** dans le bâti (Com com/PNR).

Optimiser les déplacements et les transports

- Promouvoir un **accès du Queyras en transport collectif** - Lien avec les gares routière (Guillestre), ferroviaire (Mont Dauphin, Eyglies) (Com.Com et Département).
- Mettre en place une **stratégie tarifaire** et/ou une reconnaissance pour les visiteurs venant en train. (OTQ)
- Renforcer les navettes existantes, lancer de nouvelles navettes (SIVU Com Com)

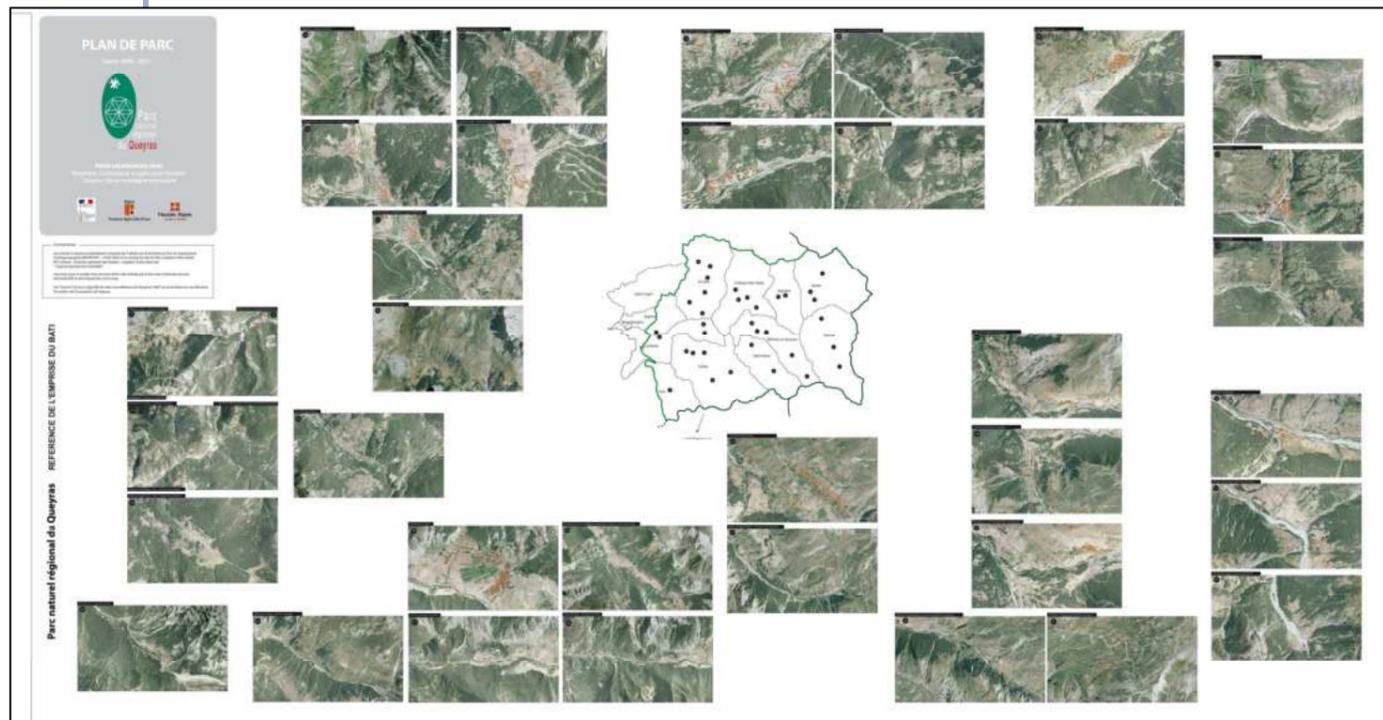
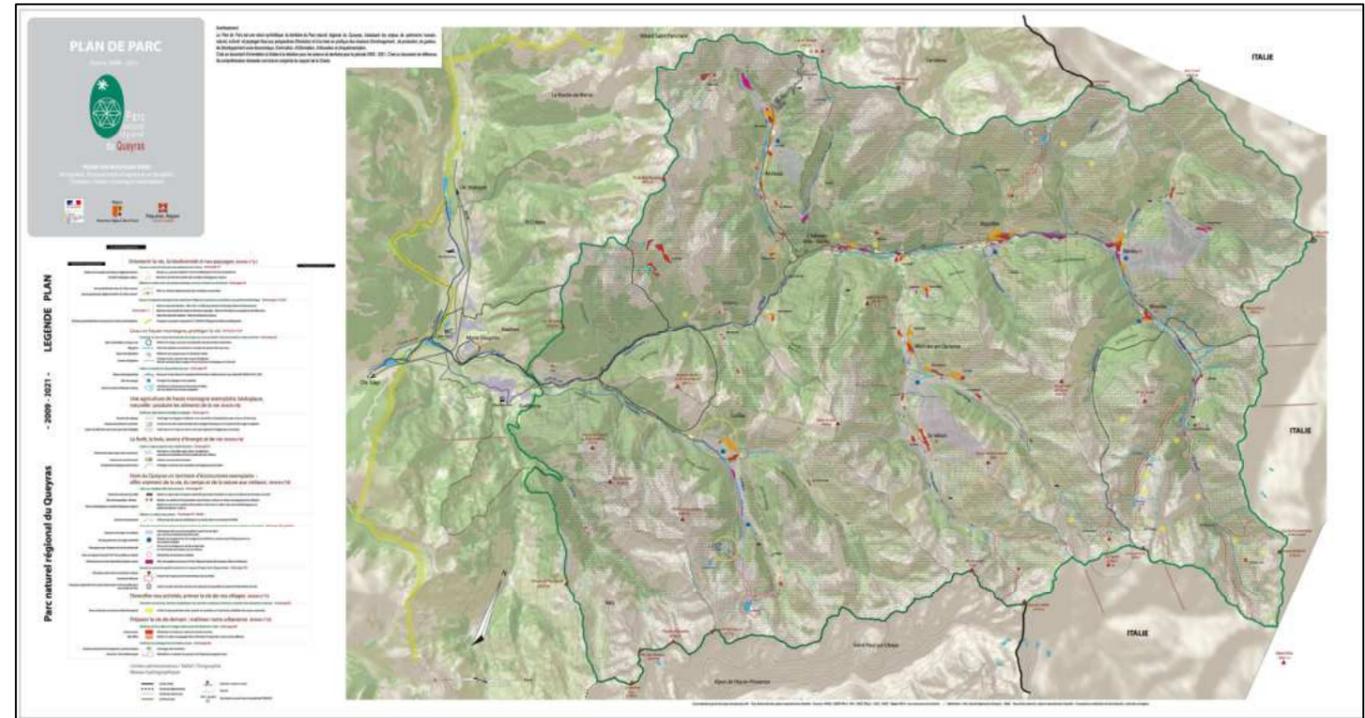
Mettre en œuvre le plan local énergie du Queyras et développer les énergies renouvelables

- Mettre en œuvre **les diagnostics et mesures d'économies** prévues au plan local de l'énergie (coordination PNR).
- Insuffler des **programmes d'économie d'énergie** dans l'habitat (être exemplaire dans les habitations...) (coordination PNR) - Encourager les réseaux collectifs de chaleur à bois (com com)
- Engager des **constructions à haute qualité environnementale et bio climatiques** pour tout nouveau projet de construction tout en veillant à leur intégration architecturale et paysagère. (Com com/tous maitres d'ouvrages)
- Etablir une **liste de préconisations environnementales** commune à toutes les collectivités, délivrées à tout demandeur de permis de construire (intégrée à la brochure « Construire en Queyras » voir B2) (Com com avec l'appui du PNR)
- Soutenir le développement des énergies renouvelables dans le respect de la biodiversité et des paysages de montagne : **méthanisation, bois énergie, picocentrales, solaire thermique et photovoltaïques... (PNR en concertation avec Com com et com)**



C- Le plan de Parc

**Le plan de parc précise
sous forme
cartographique les zones
du territoire qui sont
concernées par les
orientations, politiques et
mesures.
Il est présenté en annexe
sous format A0 (P1/2).**



**Il est complété par une
cartographie complète
des zones urbanisées en
Queyras (P2/2). Cette
cartographie définit l'état
de l'urbanisation actuelle
(avril 2009) et constitue le
document témoin pour
mesurer les évolutions au
cours de la durée de la
charte.**

D- Le fonctionnement du Parc

Pour que la Charte soit mise en œuvre, il faut se donner des moyens et une organisation commune. C'est au Syndicat Mixte que nous donnons ces fonctions.

*Le Syndicat est composé à la base des organismes signataires de la charte du Parc, lesquels désignent des Délégués pour siéger au sein du Comité syndical..
Le Syndicat s'appuie sur des Commissions de travail ainsi que sur deux instances consultatives : le Conseil scientifique et le Conseil environnemental, social, économique et Culturel.*

Nous considérons que l'efficacité du Parc passe par une évaluation en continu de l'action pour s'assurer du respect des objectifs et des fondements de la charte

La Charte, projet de territoire : ce que nous voulons ensemble

Art 15 Le Syndicat Mixte du parc a pour mission de mettre en œuvre la charte et de veiller à sa bonne application

Le Syndicat mixte du parc est garant, sous contrôle de ses membres et de l'Etat, de la mise en œuvre de la charte au titre de sa mission fondamentale de mise en cohérence et de coordination des politiques des différents acteurs sur le territoire labellisé en matière de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement.

Par le programme énoncé avec sa charte, le Parc s'engage dans une démarche d'Agenda 21.

Ses actions sont financées dans le cadre de programmes et politiques pluriannuels associant les communes, les communautés de communes, l'Etat, le Département, la Région, l'Union Européenne et le Syndicat mixte (notamment au travers des dispositifs Contrat de Parc décliné du contrat de plan Etat/Région, FEDER, TDENS, Convention interrégionale de massif ...) Les participations statutaires des membres du Syndicat mixte et la participation financière du Ministère chargé de l'écologie et du développement durable au budget de fonctionnement doivent permettre de couvrir les charges du Syndicat mixte pour l'exercice du cœur de métier du Parc.

Le Syndicat mixte est composé de plusieurs organes

- Le Comité syndical regroupe notamment tous les signataires de la charte
- Un Bureau assure la gestion des affaires courantes,
- Des Commissions de travail mobilisent les délégués
- Une équipe technique, animée par un Directeur, prépare et met en œuvre le plan d'actions.

Ses statuts sont rénovés en 2009 pour les rendre plus opérationnels

Art 16 : Le Syndicat Mixte est organisé en Commissions de travail

Ces commissions ont pour principes de garantir la mise en œuvre des missions du PNR, donner le pouvoir aux élus, éviter de créer des commissions « doublon » avec Communauté de Communes ou autres structures

Elles ne constituent pas des centres de décisions autonomes, le Bureau du Parc et le Comité syndical assurant pleinement leurs pouvoirs.

Les commissions associent et valorisent pleinement l'engagement des techniciens. Les commissions sont les suivantes et peuvent être modifiées par décision du Comité Syndical :

- A- Protection et gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager
- B- Aménagement cohérent du territoire
- C- Développement économique et social
- D- Accueil Education et information
- E- Expérimentation, innovation et coopération.
- F- Réserve naturelle nationale Ristolas-Mont Viso

Le fonctionnement des commissions est le suivant :

- Les membres sont choisis par le Comité syndical
- Chaque commission choisit un Président lors de sa 1ère réunion
- Les commissions ont comme mission et compétence de préparer les décisions du Comité Syndical. Plusieurs commissions auront des visions diverses d'un même problème. Donc, elles ne décident pas et ne parlent pas au nom du PNR. C'est le Comité syndical qui tranche en fonction des positions des différentes commissions.
- Les commissions travaillent sur des sujets que lui confie le Comité syndical. Elles peuvent également soumettre au Comité syndical des sujets sur lesquels elles souhaitent travailler.
- Chaque commission a une marge de manœuvre pour organiser son travail (auditions, terrain, fréquence...) et présente un bilan annuel de son activité au Comité Syndical

Art 17 - Le Syndicat mixte crée un Conseil scientifique. Il est commun avec celui de la Réserve naturelle nationale de Ristolas Mont Viso

Il est constitué auprès du Syndicat mixte de gestion du PNR un Conseil scientifique pluridisciplinaire d'une vingtaine de membres environ, experts ou personnes qualifiées choisis par le Comité syndical en raison de leurs compétences et expériences dans les domaines des sciences de la vie et de la terre et des sciences humaines.

Cette instance, organe consultatif du Parc, a un rôle de conseil et d'appui auprès du Comité syndical. Sa mission principale est de participer aux études préalables et à l'évaluation des politiques menées sur le territoire pour en apprécier l'impact scientifique, d'apporter une expertise scientifique et des conseils sur les projets menés par le Parc et sur les projets d'aménagement du territoire, de recenser faire connaître les études et publications à caractère scientifique et culturel, aider le Parc dans ses actions de recherche, d'expérimentation et de vulgarisation scientifique. Il peut se saisir de tout sujet susceptible d'impacter le territoire. En cas de nécessité, le Président ou par délégation le Directeur peut le solliciter.

Il dispose d'un règlement intérieur qui définit notamment leur mode de fonctionnement et de représentation auprès du Comité syndical. D'un commun accord avec l'Etat, représenté par le Préfet, il est décidé que le Conseil scientifique du PNR sera commun à celui de la Réserve Nationale de Ristolas - Mont Viso.

Art 18 - Le Syndicat mixte crée un Conseil environnemental, social, économique et culturel

Il est constitué auprès du Syndicat mixte un Conseil environnemental, social économique et culturel composé de personnes issues du monde environnemental, économique, social et culturel, bénévoles ayant une bonne connaissance et expérience du territoire, afin d'impliquer ces acteurs dans la mise en œuvre de la charte.

L'objectif est de disposer d'une cellule dynamique, réactive, critique, pouvant mobiliser d'autres compétences au cas par cas en fonction des sujets dont il est saisi.

Cette instance, organe consultatif du Parc a un rôle de réflexion, d'échanges et de diagnostics partagés autour d'observations et d'analyses de situation de terrain. Elle a pour fonction de garantir la concertation et l'intégration des parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des principaux programmes du Parc. Elle est consultée par le Président ou par délégation le Directeur, lors de l'élaboration du programme d'actions annuel, du budget annuel et du bilan d'activités et dans toute réflexion thématique mise en place. Elle peut se saisir de tout sujet touchant au développement soutenable du territoire, et formuler des avis ou recommandations correspondant.

Le président du Conseil de développement du Pays du grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras est systématiquement invité à participer aux travaux.

Un règlement intérieur définit les modalités de fonctionnement du Conseil environnemental, social, économique et culturel.

Art 19 - Evaluation

Il ne peut y avoir d'actions pérennes sans évaluation. Le projet de Parc est ambitieux et il est nécessaire de l'évaluer régulièrement pour optimiser les garanties de réussite.

L'évaluation est un comportement transversal à mettre en œuvre. Outre l'usage constant du dispositif EVA développé par la Fédération nationale des parcs naturels régionaux, pour suivre et piloter les actions, cette mission d'évaluation en continu est donnée aux Commissions de travail, au Conseil scientifique et au Conseil environnemental, social, économique et culturel. Elle a notamment pour objectifs de prendre la mesure de l'action du Parc, de la mise en œuvre effective du projet de territoire incarné par la présente charte, de l'efficacité du Parc dans l'exercice de la cohérence et de la coordination des politiques territoriales sur son territoire, de l'évolution de la perception du Parc.

Parce que c'est « notre » Parc, et pour être dynamique, l'évaluation mérite d'être participative.

Nous souhaitons, en outre, faire un point d'étape volontaire tous les 4 ans avec l'appui du Conseil National de Protection de la Nature et de la Fédération Nationale des Parcs naturels régionaux.

Art 20 : L'emblème de la Marque Parc

Le classement du territoire de Parc par le ministère en charge de l'environnement vaut autorisation d'utiliser la dénomination « Parc naturel régional » et l'emblème figuratif propre au Parc déposé à l'Institut national de la propriété industrielle sous la forme de marque collective.

Les conditions d'attribution sont décrites dans le règlement fixant l'utilisation de la marque nationale des Parcs naturels régionaux, règlement qui accompagne le dépôt de la marque « Parc naturel régional du Queyras ». L'État, confie au Syndicat mixte du Parc la gestion et l'utilisation de la dénomination « Parc naturel régional du Queyras » avec l'emblème figuratif

La marque « Parc naturel régional du Queyras » est à la fois le support visuel du territoire et l'outil privilégié pour la promotion du Parc. Le Parc attribue la marque à des produits et des services. Il en détermine les modalités d'attribution, d'usage et de contrôle.

Des cahiers des charges sont établis par ligne de produits ou de services en restant cohérent avec les chartes de qualité pouvant préexister gérées par d'autres organismes. Des conventions sont passées entre le Parc et les bénéficiaires. Un contrôle strict est effectué afin d'éviter les utilisations abusives ou contraires à l'esprit de la charte. En cas de non respect, le Syndicat mixte peut de plein droit décider du retrait immédiat de la marque.



Programme d'action :

- **Constitution dès 2009 du Conseil scientifique (PNR)**

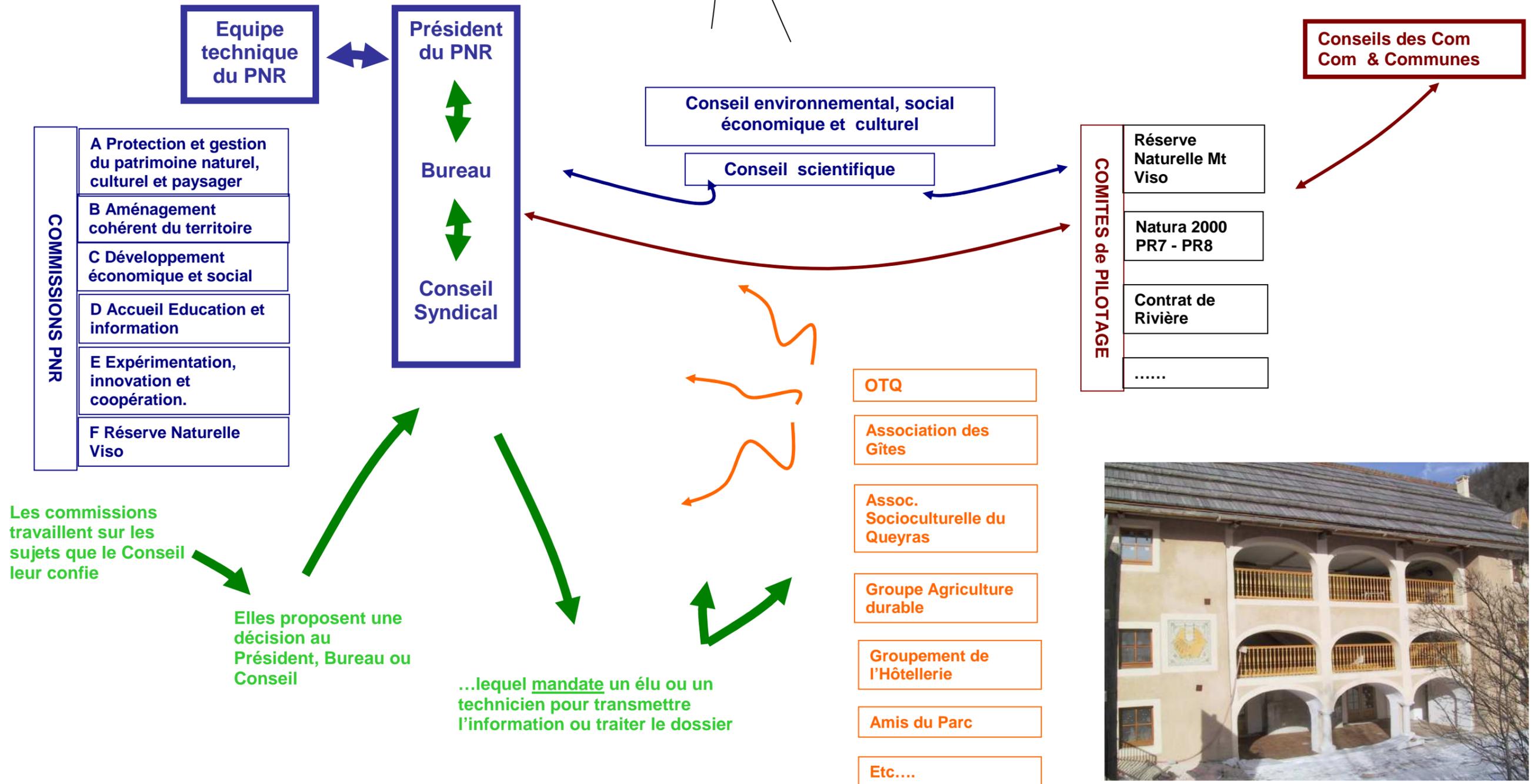
- **Constitution dès 2009 du Conseil environnemental, social, économique et Culturel (PNR)**

- **Evaluation continue des actions du Parc selon une méthode participative**, impliquant les partenaires, la population, les Conseils consultatifs du Parc, le CNPN, la FNPNR... Les indicateurs d'évaluation seront établis en concertation avec les partenaires en utilisant, en priorité des indicateurs existants. Le programme d'actions prioritaires et les dynamiques globales constituent des points particuliers majeurs de l'évaluation (PNR)



La prise de décision au sein du Syndicat Mixte

Les relations partenariales



E – Annexes obligatoires

Annexe E 1 : Liste des communes du périmètre d'étude 11 communes

Annexe E 2 : Liste des communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre

Annexe E.3 : Statuts modifiés du Syndicat mixte de gestion du PNR

Annexe E 4 : L'emblème du Parc

Annexe E 1 : Liste des communes du périmètre d'étude 11 communes

Abriès

Aiguilles

Arvieux

Ceillac

Château Ville Vieille

Eyglis

(Partie contiguë à la commune d'Arvieux depuis sa limite ouest d'Arvieux jusqu'au Guil en passant successivement par les crêtes de Catinat et des Ourguières, limitée à la partie de commune située à l'est de la crête de Catinat)

Guillestre

(partie contiguë aux communes d'Eyglis, Arvieux, Château Ville Vieille, Ceillac, de la jonction Eyglis/Guil précédente jusqu'au pont de vars en passant successivement par le Pain de Sucre, la crête de la Viste longeant le canal Salva et le Rif Bel)

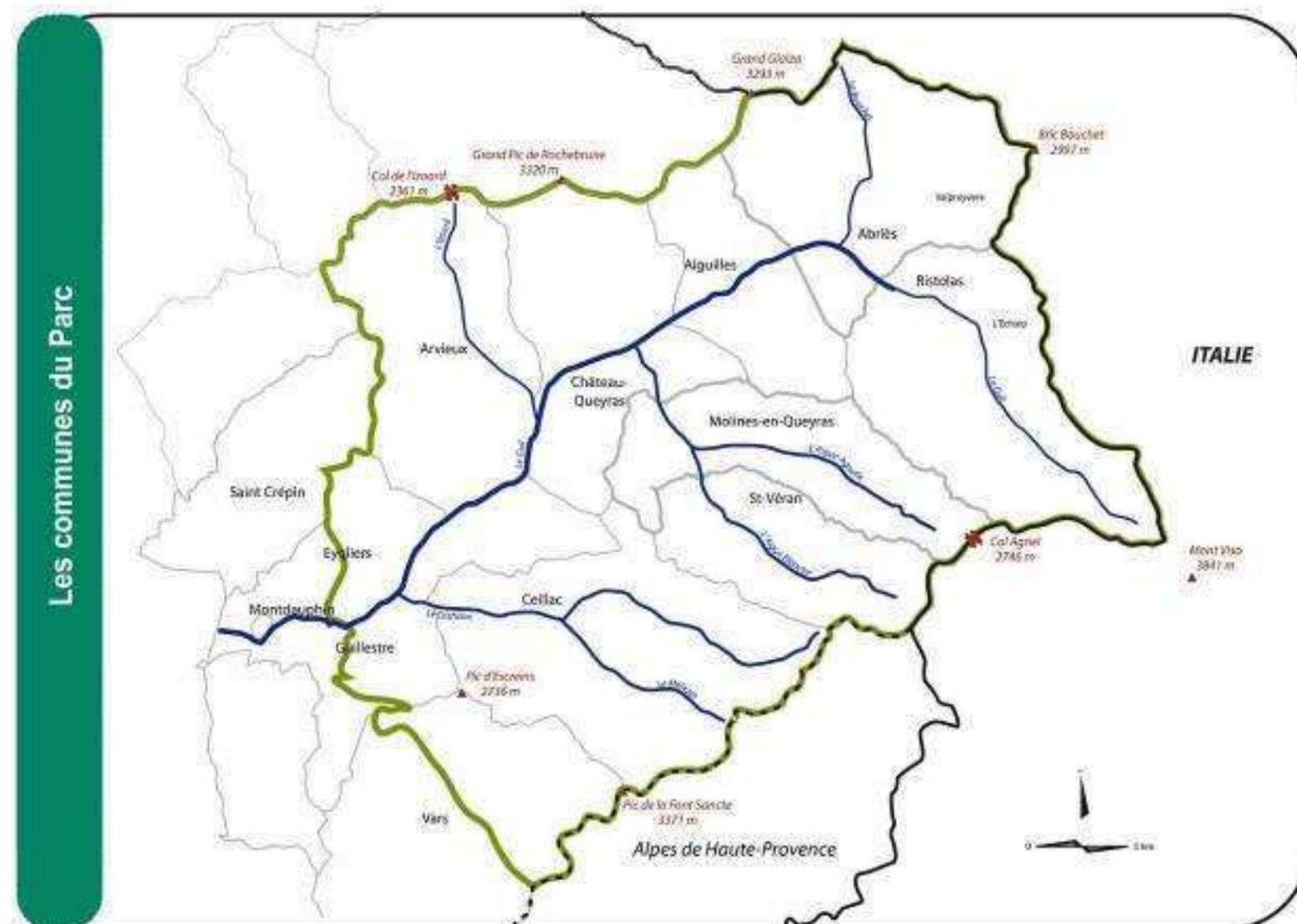
Molines en Queyras

Ristolas

St Véran

Vars - Val d'Escreins

(partie contiguë aux communes de Guillestre et Ceillac, limitée au val d'Escreins en suivant la ligne de crêtes - crête de la Scie, crête de Vars et crête de Couniets, la Mortice, le pic des Houerts, la pointe d'Escreins, le pic de Panestrel - jusqu'au pic de la Font Sancte.

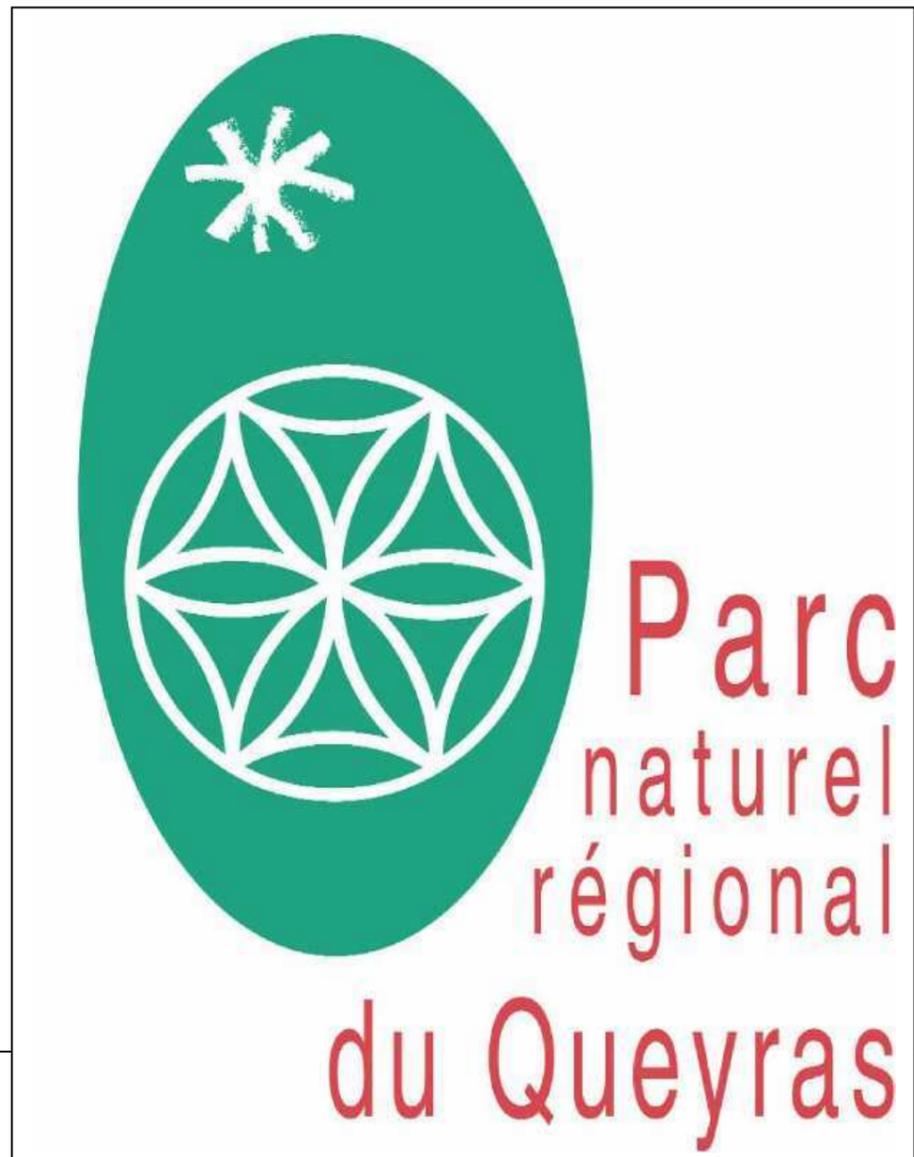


Annexe E 2 : Liste des communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre

Collectivités	Ayant approuvé la charte	N'ayant pas approuvé la charte	Ayant approuvé les statuts du Parc	N'ayant pas approuvé les statuts du Parc
A Briès	oui		oui	
Aiguilles	oui		oui	
Arvieux	oui		oui	
Ceillac	oui		oui	
Château Ville Vieille	oui		oui	
Eyglis	oui		oui	
Guillestre	oui		oui	
Molines en Queyras	oui		oui	
Ristolas	oui		oui	
St Véran	oui		oui	
Vars (Val d'Escreins)				
Communauté de communes du Guillestrois	oui		oui	
Communauté de communes de l'Escarton du Queyras	oui		oui	

Annexe E 3 : Statuts modifiés du Syndicat mixte de gestion du Parc

Annexe E 4 : L'emblème du Parc

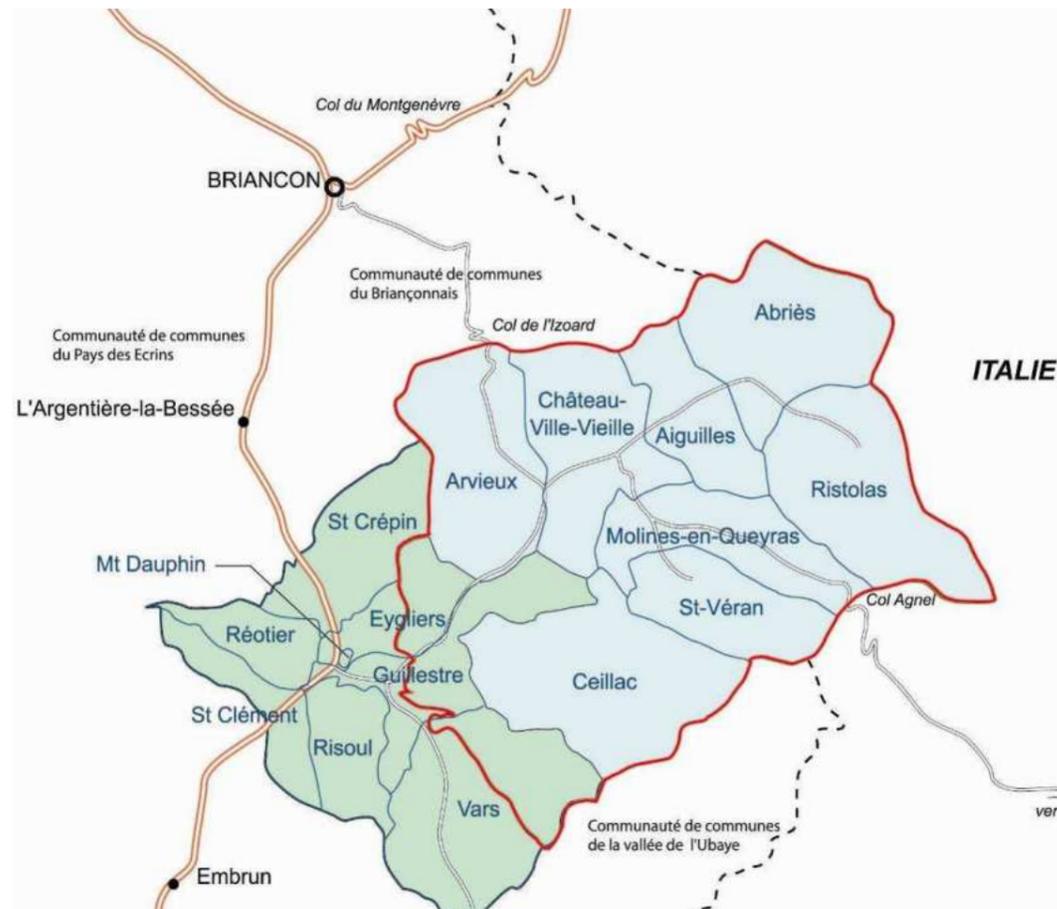


– Documents accompagnant la charte

- F1 Etat de l'organisation intercommunale
- F2 Table des sigles
- F3 Organigramme (tiré à part)
- F4 Convention type avec les communes associées (tirée à part)
- F5 programme prioritaire prévisionnel sur 3 ans (tiré à part)
- F6 Budget prévisionnel de fonctionnement sur 3 ans (tiré à part)
- F7 Rapport d'enquête publique (tiré à part)

Annexe F 1 Etat de l'organisation intercommunale (fiscalité propre)

- le territoire du PNR est couvert par deux Communautés de communes : Com Com du Guillestrois (en partie) et Com Com de l'Escarton du Queyras (en totalité)
- Il n'existe pas d'autres intercommunalités à fiscalité propre sur le territoire
- On note que l'ensemble du PNR fait partie du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras
- **Enfin, on rappelle que le Syndicat Mixte de gestion du PNR du Queyras n'a pas de compétences déléguées statutaires. Sa fonction est de coordonner les compétences des collectivités à fiscalité propre qui peuvent lui déléguer la maîtrise d'ouvrage d'action ponctuelles ou de missions par convention spéciale.**



Annexe F2 : Table des sigles

ACAATEQ	Association des commerçants, artisans et acteurs du tourisme en Queyras	Autres sigles	
ACSSQ	Association culturelle sociale et sportive du Queyras	DOCOB	Document d'objectifs (pour les sites Natura 2000)
ADASEA	Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles	DTR (loi)	Loi « Développement Territoires Ruraux »
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	ERU(Directive)	« Eaux résiduaires urbaines »
AFP	Association foncière pastorale	EREF	Espace Rural Emploi Formation
AMAP	Association pour le maintien d'une agriculture paysanne	EVA	dispositif d'évaluation des parcs naturels régionaux
ASA	Association syndicale autonome	FEDER	Fonds européen de développement régional
BTP	Bâtiment et travaux publics	FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement	FISAC	Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce
CALHAURA	Centre d'amélioration logement, habitat aménagement urbain Hautes Alpes	GPS	Global Positioning System
CCI	Chambre de commerce et d'industrie	GR	Grande randonnée
CDT	Comité départemental du tourisme	MAB	Label "Man and Biosphere"
CERPAM	Centre d'étude et de recherche pratique et d'aménagement de la montagne	NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et des Communications
CNRS	Centre national de la recherche scientifique	OGM (culture)	Organismes génétiquement modifiés
CNPN	Conseil national de protection de la nature	PIT	Programme intégré transfrontalier
COM	Commune	PDESI	Plan départemental des espaces, sites et itinéraires
COM.COM	Communauté de communes	PDIPR	Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
CRPF	Centre régional de la propriété forestière	PEFC(label)	Programme de reconnaissance des certifications forestières
CUMA	Coopérative d'utilisation du machinisme agricole	PLU	Plan local d'urbanisme
DDAF	Direction départementale de l'agriculture et de la forêt	POS	Plan d'occupation des sols
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles	SADD	Schéma d'aménagement et de développement durable
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
EIE	Espace info énergie	SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale	SCOT	Schéma de cohérence territoriale
EPFR	Etablissement public foncier régional	SIG	Système d'information géographique
ERDF	Electricité réseau distribution France	SIT	Système d'information territoriale
FDE05	Fédération départementale d'électrification des Hautes Alpes	SIC	Site d'importance communautaire (Natura 2000)
FNPNR	Fédération nationale des parcs naturels régionaux	SRU (Loi)	Loi « Solidarité et renouvellement urbain »
GAD	Groupe d'agriculture durable	TDENS	Taxe départementale des espaces naturels sensibles
GIASC	Groupement d'intérêt agrosylvocynégétique	TIC	Technologies de l'information et de la communication
OGM	Observatoire des galliformes de montagne	ZAP	Zone agricole protégée
ONCFS	Office national de la chasse et de la faune sauvage	ZPS	Zone de protection spéciale
ONEMA	Office national de l'eau et des milieux aquatiques	ZRR	Zone de revitalisation rurale
ONF	Office national des forêts		
OPA	Organisation professionnelle agricole		
OTQ	Office du tourisme du Queyras		
PACA	Provence Alpes Côte d'Azur		
PNE	Parc national des Ecrins		
PNM	Parc national du Mercantour		
PNR	Parc naturel régional		
RMC	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse		
RTE	Gestionnaire du Réseau de transport d'électricité		
RTM	Service de restauration des terrains en montagne		
SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural		
SIVU	Syndicat intercommunal à vocation unique		
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture		